

**Rapport sur l'évolution de l'économie nationale
et sur les orientations des finances publiques
(tome 2)**

PLF 2007

Missions

Programmes

Objectifs

Indicateurs

Juin 2006

(Version du 12/06/2006 à 16:27:57)

Sommaire

Introduction	4
Partie I Liste des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2007	7
Missions du budget général	9
Missions hors budget général	10
Missions et programmes du budget général	11
Missions et programmes hors budget général	16
Partie II Liste des objectifs et des indicateurs envisagés pour le PLF 2007	19
Missions, programmes, objectifs et indicateurs du budget général	21
Missions, programmes, objectifs et indicateurs hors du budget général	93

Introduction

1. L'évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagée pour le PLF 2007 en comparaison de la présentation du PLF 2006.

Conformément aux dispositions du 4° de l'article 48 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), le rapport sur l'évolution de l'économie nationale, et sur les orientations des finances publiques comporte la liste des missions, des programmes et des indicateurs de performance associés à chacun de ces programmes, envisagés pour le projet de loi de finances pour 2007.

Par rapport à la loi de finances pour 2006, l'évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagée pour 2007 répond à un double objectif : d'une part, la stabilité de la maquette budgétaire et, d'autre part, le respect des exigences de la LOLF.

- Un objectif de stabilisation de la maquette budgétaire

Afin de faciliter le suivi de l'exécution budgétaire et la comparaison des prévisions d'un exercice à l'autre, les évolutions de la nomenclature demeurent limitées.

S'agissant du budget général, le nombre et l'intitulé des 34 missions existantes resteront inchangés. Le budget de l'État comportera neuf missions interministérielles, contre huit l'an dernier, avec la création de la mission interministérielle « Médias ».

Au niveau des programmes du budget général, seules quatre modifications sont retenues à ce stade :

- d'abord, la suppression du programme « Stratégie en matière d'équipement » (mission « Politiques des territoires »), dont les crédits seront désormais retracés sur le programme « Soutien et pilotage des politiques d'équipement » de la mission « Transports », permettant ainsi le regroupement sur un seul programme de l'ensemble des crédits de soutien du ministère de l'équipement ;
- ensuite, le transfert du programme « Audiovisuel extérieur » de la mission « Action extérieure de l'État » à la mission « Médias », qui devient ainsi une mission interministérielle composée de trois programmes (« Chaîne française d'information internationale » et « Presse » placés sous la responsabilité du Premier ministre ; « Audiovisuel extérieur » placé sous la responsabilité du ministre des affaires étrangères) ;
- en outre, la suppression du programme « Versement à la Caisse nationale d'allocations familiales » de la mission « Engagements financiers de l'État », annoncée dès le projet de loi de finances pour 2006 en prévision du transfert définitif de la gestion des prestations familiales dues aux agents en fonction en métropole aux caisses d'allocations familiales ;
- enfin, le changement d'intitulé du programme « Politiques en faveur de l'inclusion sociale » (mission « Solidarité et intégration »), qui devient « Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables ».

Au total, le budget général comporterait 131 programmes (et dotations) en projet de loi de finances pour 2007.

Les principales modifications de nomenclature concernent **les budgets annexes et les comptes spéciaux**. Elles visent en particulier à mettre la maquette budgétaire en conformité avec les dispositions de l'article 7 de la LOLF telles qu'interprétées par le Conseil constitutionnel¹, qui interdisent l'existence de missions comportant un programme unique.

- Le respect des dispositions organiques

Cette exigence conduit le Gouvernement à envisager la modification de la répartition des crédits au sein des huit missions qui ne comportaient qu'un seul programme en loi de finances pour 2006. Les choix opérés visent également à mieux identifier la finalité des crédits de chacune des missions concernées.

Une nouvelle mission sera constituée d'un budget annexe regroupant les opérations retracées jusqu'à présent sur le budget annexe « Journaux officiels » et sur le compte de commerce « Opérations à caractère industriel et commercial de la Documentation française ». Cette nouvelle mission sera composée de deux programmes : « Journaux officiels » et « Documentation française ».

La mission « Développement agricole et rural » comportera désormais deux programmes, intitulés « Développement agricole et rural pluriannuel » et « Innovation et partenariat ».

Les crédits de la mission « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » seront répartis entre deux programmes correspondant à leur finalité : « Contribution au désendettement de l'État » et « Dépenses immobilières ».

Le CAS « Participations financières de l'État » sera composé de deux programmes, intitulés « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État » et « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État ».

¹ Voir sur ce point la décision du Conseil constitutionnel n° 2005-530 DC du 29 décembre 2005 sur la loi de finances pour 2006.

S'agissant des comptes de concours financiers, la création de nouveaux programmes permettra de mieux identifier les destinataires des crédits :

- Mission « Accords monétaires internationaux » : création des programmes « Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine », « Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale » et « Relations avec l'Union des Comores » ;
- Mission « Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics » : création des programmes « Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires et de la politique agricole commune », « Avances aux organismes gérant des services publics distincts de l'État », « Avances à des services de l'État » ;
- Mission « Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés » : création des programmes « Prêts et avances à des particuliers ou à des associations » et « Prêts pour le développement économique et social » ;
- Mission « Avances à l'audiovisuel public » : création des programmes « Radiophonie », « Télévision » et « Patrimoine audiovisuel ».

Par ailleurs, l'intitulé du programme 751 de la mission « Contrôle et sanction automatisés des infractions au Code de la route » sera modifié pour tenir compte de la décision du Conseil constitutionnel relative à la loi de finances pour 2006² censurant l'inscription des dépenses relatives au financement du permis de conduire des jeunes. Il se limitera désormais à « Radars » (et non plus « Radars et aide au financement du permis de conduire des jeunes »).

Enfin, la suppression de la mission « Monnaies et médailles » résulte de la transformation du budget annexe en établissement public.

Compte tenu de ces modifications, le budget de l'État comporterait au total 48 missions (soit une mission de moins qu'en 2006). Le nombre de programmes et dotations passerait de 160 à 167.

2. L'évolution des objectifs et des indicateurs envisagés pour le PLF 2007 en comparaison des avant-projets annuels de performance joints au PLF 2006

Pour l'élaboration des objectifs et des indicateurs envisagés dans le cadre du PLF 2007, il a été tenu le plus grand compte des observations du Parlement, de la Cour des comptes et du Comité interministériel d'audit des programmes sur les objectifs et les indicateurs présentés dans le cadre des projets annuels de performances annexés au PLF 2006. Les ministères ont ainsi conduit avec le ministère chargé du budget et de la réforme de l'État un dialogue très approfondi sur le volet performance du PLF 2007, notamment dans le cadre des conférences « performances ».

Cette évolution s'inscrit dans une démarche progressive d'amélioration des documents budgétaires.

La prise en compte des observations du Parlement a conduit cette année en particulier :

- à recentrer les objectifs et indicateurs sur les principaux enjeux des programmes et sur les grandes masses budgétaires ;
- à consolider la documentation des indicateurs ;
- à rechercher une meilleure lisibilité dans la présentation générale et dans le libellé des intitulés des objectifs et indicateurs ;
- à limiter les objectifs et indicateurs portant sur l'activité ou les moyens ;
- à développer les objectifs et les indicateurs d'efficacité pour chercher un meilleur équilibre entre les différents axes de la performance (efficacité socio-économique pour le citoyen, qualité de service pour l'utilisateur, et efficacité pour le contribuable) ;
- à rechercher des indicateurs qui mesurent des résultats imputables au responsable du programme et à ses choix de gestion ;
- à rechercher une meilleure harmonisation des objectifs et indicateurs de programmes ayant des activités similaires, comme les programmes de conduite et de pilotage des politiques, tout en veillant à ce que les objectifs définis correspondent à des priorités pour le programme considéré.

La liste des objectifs et des indicateurs envisagée pour le PLF 2007 (budget général) comprend 564 objectifs et 1172 indicateurs pour le budget général, soit une réduction de 10% du nombre des objectifs et de près de 9% de celui des indicateurs par rapport au PLF 2006.

Leur répartition, détaillée dans les PAP est à 50% pour les indicateurs d'efficacité socio-économique, à 20% pour ceux de qualité de service et à 30% pour ceux d'efficacité, avec une réduction forte des indicateurs d'activités.

Tous les objectifs sont assortis d'au moins un indicateur, sauf, exceptionnellement, pour des raisons de confidentialité.

Un effort particulier a porté sur les programmes de conduite et pilotage des politiques du budget général : le nombre d'objectifs et d'indicateurs associés a été réduit de près de 10 objectifs, et de 30 indicateurs, soit une diminution de 20%.

Les programmes comportant plus de 5 objectifs (6 et plus) ont été réduits de 49 programmes en PLF 2006 à 34 programmes pour le PLF 2007, soit une diminution de 30 %.

² Même décision.

Si de nombreux objectifs et indicateurs ont été supprimés, d'autres ont été créés pour mieux suivre l'efficacité des politiques ou pour doter d'indicateurs les objectifs ou programmes qui en étaient dépourvus. Beaucoup ont été reformulés pour mieux transcrire la performance recherchée. Les travaux internes aux ministères de déclinaison opérationnelle des objectifs et des indicateurs ont également conduit à faire évoluer les formulations retenues. La mise en œuvre effective permet aux acteurs de sélectionner progressivement les objectifs et indicateurs les plus pertinents.

Un équilibre a été recherché entre la nécessaire stabilité des objectifs et indicateurs dans une démarche de performance pluriannuelle, et la poursuite de l'amélioration de la démarche de performance, justifiant des ajustements sensibles.

Les autres observations du Parlement, portant notamment sur l'amélioration de la présentation des documents budgétaires concernant les stratégies de performance, la justification au premier euro de l'ensemble des actions, les commentaires associés aux objectifs, la déclinaison de la démarche de performance chez les opérateurs de l'État, ou la documentation chiffrée des indicateurs ont été prises en compte, et apparaîtront lors de la finalisation des projets annuels de performances joints au PLF 2007. Leur maquette sera également revue afin de les rendre plus lisibles.

3. L'expérimentation de la démarche de performance sur les dépenses fiscales

Dans le cadre de la procédure budgétaire 2007, la définition d'objectifs et d'indicateurs de performance a été étudiée, à titre expérimental, pour une quinzaine de dépenses fiscales.

Cette extension de la démarche de performance, qui répond à un engagement du Gouvernement, constitue, avec la revue systématique des dépenses fiscales réalisée en amont de la procédure budgétaire, une des deux innovations majeures permettant une amélioration significative de la prise en compte des dépenses fiscales dans la procédure budgétaire 2007.

Cette démarche s'inscrit dans le fil des travaux du Conseil des Impôts, en particulier de son XXIème rapport consacré à la fiscalité dérogatoire. Elle est, de plus, pleinement conforme à l'esprit de la LOLF, puisque la loi organique, en mettant en regard les dépenses budgétaires et les dépenses fiscales, invite naturellement à étendre la démarche de performance aux dépenses fiscales. Ainsi, quelques dépenses fiscales, comme le crédit d'impôt recherche (CIR), ont été accompagnées d'un indicateur de performance dès l'année dernière dans les PAP annexés au PLF 2006.

Les dépenses fiscales retenues représentent des masses financières importantes et/ou une grande proportion des moyens mis en œuvre en faveur des objectifs des missions auxquelles elles sont rattachées. Parmi ces dispositifs, certains constituent des outils privilégiés par le Gouvernement et ont fait l'objet de revalorisations importantes lors des dernières lois de finances (ex. PPE ou CIR).

En termes de méthodologie, la définition d'objectifs et d'indicateurs sur les dépenses fiscales ne relève pas de la même démarche que pour les dépenses budgétaires, pour lesquelles l'engagement sur des objectifs est la contrepartie de la fongibilité des moyens. En effet, pour les dépenses fiscales, les indicateurs ne mesurent pas la performance des choix de gestion, mais l'efficacité d'un dispositif fiscal dérogatoire. La définition de valeurs cibles n'engage pas directement le gestionnaire, mais constitue une prévision sur l'efficacité du dispositif dont il a été l'initiateur auprès du Parlement. Dès lors, cette expérimentation se situe davantage dans l'évaluation de l'efficacité d'une politique publique que dans la mesure de la performance de la gestion.

Dans cette perspective, la complexité de la mesure de l'efficacité des dispositifs pose des problèmes méthodologiques importants. La mesure de la performance des dépenses fiscales peut recouvrir plusieurs aspects : mesurer l'effet redistributif, le ciblage de la dépense fiscale sur les publics visés, l'effet incitatif, l'effet de levier, ou à l'inverse l'effet d'aubaine que le dispositif peut procurer.

Dans le but de développer une vision globale de l'intervention budgétaire et fiscale de l'État, des objectifs et des indicateurs peuvent enfin concerner à la fois des dépenses budgétaires et des dépenses fiscales rattachées à un même programme.

Partie I
Liste des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2007

(budget général, budgets annexes et comptes spéciaux)

Missions du budget général

Action extérieure de l'État
Administration générale et territoriale de l'État
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales
Aide publique au développement
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation
Conseil et contrôle de l'État
Culture
Défense
Développement et régulation économiques
Direction de l'action du Gouvernement
Écologie et développement durable
Engagements financiers de l'État
Enseignement scolaire
Gestion et contrôle des finances publiques
Justice
Médias
Outre-mer
Politique des territoires
Pouvoirs publics
Provisions
Recherche et enseignement supérieur
Régimes sociaux et de retraite
Relations avec les collectivités territoriales
Remboursements et dégrèvements
Santé
Sécurité
Sécurité civile
Sécurité sanitaire
Solidarité et intégration
Sport, jeunesse et vie associative
Stratégie économique et pilotage des finances publiques
Transports
Travail et emploi
Ville et logement

Missions hors budget général

Budgets annexes

Contrôle et exploitation aériens
Journaux et documentation officiels

Comptes spéciaux

Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale
Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route
Développement agricole et rural
Gestion du patrimoine immobilier de l'État
Participations financières de l'État
Pensions
Accords monétaires internationaux
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics
Avances à l'audiovisuel public
Avances aux collectivités territoriales
Prêts à des États étrangers
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Missions et programmes du budget général

Mission Action extérieure de l'État

Action de la France en Europe et dans le monde
Rayonnement culturel et scientifique
Français à l'étranger et étrangers en France

Mission Administration générale et territoriale de l'État

Administration territoriale
Vie politique, culturelle et associative
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Mission Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales

Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés
Forêt
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

Mission Aide publique au développement

Aide économique et financière au développement
Solidarité à l'égard des pays en développement

Mission Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation

Liens entre la nation et son armée
Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Mission Conseil et contrôle de l'État

Conseil d'État et autres juridictions administratives
Conseil économique et social
Cour des comptes et autres juridictions financières

Mission Culture

Patrimoines
Création
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Mission Défense

Environnement et prospective de la politique de défense
Préparation et emploi des forces

Soutien de la politique de la défense

Équipement des forces

Mission Développement et régulation économiques

Développement des entreprises

Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel

Régulation et sécurisation des échanges de biens et services

Passifs financiers miniers

Mission Direction de l'action du Gouvernement

Coordination du travail gouvernemental

Fonction publique

Mission Écologie et développement durable

Prévention des risques et lutte contre les pollutions

Gestion des milieux et biodiversité

Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable

Mission Engagements financiers de l'État

Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)

Épargne

Majoration de rentes

Mission Enseignement scolaire

Enseignement scolaire public du premier degré

Enseignement scolaire public du second degré

Vie de l'élève

Enseignement privé du premier et du second degrés

Soutien de la politique de l'éducation nationale

Enseignement technique agricole

Mission Gestion et contrôle des finances publiques

Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle

Mission Justice

Justice judiciaire

Administration pénitentiaire

Protection judiciaire de la jeunesse

Accès au droit et à la justice

Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés

Mission Médias

Presse

Chaîne française d'information internationale

Audiovisuel extérieur

Mission Outre-mer

Emploi outre-mer

Conditions de vie outre-mer

Intégration et valorisation de l'outre-mer

Mission Politique des territoires

Aménagement, urbanisme et ingénierie publique

Information géographique et cartographique

Tourisme

Aménagement du territoire

Interventions territoriales de l'État

Mission Pouvoirs publics

Présidence de la République

Assemblée nationale

Sénat

La chaîne parlementaire

Conseil constitutionnel

Haute Cour de justice

Cour de justice de la République

Mission Provisions

Provision relative aux rémunérations publiques

Dépenses accidentelles et imprévisibles

Mission Recherche et enseignement supérieur

Formations supérieures et recherche universitaire

Vie étudiante

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Recherche spatiale

Orientation et pilotage de la recherche

Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Recherche dans le domaine de l'énergie

Recherche industrielle

Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Recherche duale (civile et militaire)

Recherche culturelle et culture scientifique

Enseignement supérieur et recherche agricoles

Mission Régimes sociaux et de retraite

Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers

Mission Relations avec les collectivités territoriales

Concours financiers aux communes et groupements de communes

Concours financiers aux départements

Concours financiers aux régions

Concours spécifiques et administration

Mission Remboursements et dégrèvements

Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

Mission Santé

Santé publique et prévention

Offre de soins et qualité du système de soins

Drogue et toxicomanie

Mission Sécurité

Police nationale

Gendarmerie nationale

Mission Sécurité civile

Intervention des services opérationnels

Coordination des moyens de secours

Mission Sécurité sanitaire

Veille et sécurité sanitaires

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

Mission Solidarité et intégration

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (libellé modifié)

Accueil des étrangers et intégration

Actions en faveur des familles vulnérables

Handicap et dépendance

Protection maladie

Égalité entre les hommes et les femmes

Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

Mission Sport, jeunesse et vie associative

Sport

Jeunesse et vie associative

Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative

Mission Stratégie économique et pilotage des finances publiques

Stratégie économique et financière et réforme de l'État

Statistiques et études économiques

Mission Transports

Réseau routier national

Sécurité routière

Transports terrestres et maritimes

Passifs financiers ferroviaires

Sécurité et affaires maritimes

Transports aériens

Météorologie

Soutien et pilotage des politiques d'équipement (libellé modifié)

Mission Travail et emploi

Développement de l'emploi

Accès et retour à l'emploi

Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques

Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Mission Ville et logement

Rénovation urbaine

Équité sociale et territoriale et soutien

Aide à l'accès au logement

Développement et amélioration de l'offre de logement

Missions et programmes hors budget général

Budgets annexes

Mission Contrôle et exploitation aériens

Soutien aux prestations de l'aviation civile
Navigation aérienne
Surveillance et certification
Formation aéronautique

Mission Journaux et documentation officiels

Journaux officiels
Documentation française (nouveau)

Comptes spéciaux

Mission Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale

Industries cinématographiques
Industries audiovisuelles
Soutien à l'expression radiophonique locale

Mission Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route

Radars (libellé modifié)
Fichier national du permis de conduire

Mission Développement agricole et rural

Développement agricole et rural pluriannuel (libellé modifié)
Innovation et partenariat (nouveau)

Mission Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Contribution au désendettement de l'État (libellé modifié)
Dépenses immobilières (nouveau)

Mission Participations financières de l'État

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État (libellé modifié)
Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État (nouveau)

Mission Pensions

Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

Mission Accords monétaires internationaux

Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine (libellé modifié)

Relations avec l'Union des Comores (nouveau)

Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale (nouveau)

Mission Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune (libellé modifié)

Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics (nouveau)

Avances à des services de l'État (nouveau)

Mission Avances à l'audiovisuel public

Télévision (libellé modifié)

Radio (nouveau)

Patrimoine audiovisuel (nouveau)

Mission Avances aux collectivités territoriales

Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et États d'outre-mer

Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes

Mission Prêts à des États étrangers

Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure

Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Mission Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Prêts et avances à des particuliers ou à des associations (libellé modifié)

Prêts pour le développement économique et social (nouveau)

Partie II
Liste des objectifs et des indicateurs envisagés pour le PLF 2007

(budget général, budgets annexes et comptes spéciaux)

Missions, programmes, objectifs et indicateurs du budget général

Mission **Action extérieure de l'État**

Programme 105 **Action de la France en Europe et dans le monde**

Objectif 1 **Défendre et représenter à l'étranger les intérêts de la France**

Indicateur 1.1 Nombre de consultations des sites internet du Département et des postes.

Indicateur 1.2 Présence des Français et usage du français dans les organisations internationales et l'Union européenne.

Objectif 2 **Construire l'Europe**

Indicateur 2.1 Evaluation au sein des instances européennes du progrès des intérêts français concernant les principaux dossiers européens (libellé modifié)

Objectif 3 **Renforcer la sécurité internationale**

Indicateur 3.1 Evaluation du traitement des principales crises en fonction des objectifs poursuivis par la France.

Objectif 4 **Promouvoir le multilatéralisme**

Indicateur 4.1 Evaluation des principales négociations dans les enceintes multilatérales en fonction des objectifs poursuivis par la France.

Indicateur 4.2 Evaluation des principales réformes apportées au fonctionnement et à l'architecture des organisations internationales en fonction des objectifs poursuivis par la France.

Objectif 5 **Assurer un service diplomatique efficient et de qualité (libellé modifié)**

Indicateur 5.1 Coefficient de gestion.

Indicateur 5.2 Coût moyen d'un envoi de la valise diplomatique (nouveau)

Indicateur 5.3 Coût moyen d'une mission à l'étranger (nouveau)

Indicateur 5.4 Dispersion immobilière.

Indicateur 5.5 Taux de dématérialisation des procédures (nouveau)

Programme 185 **Rayonnement culturel et scientifique**

Objectif 1 **Promouvoir la langue française**

Indicateur 1.1 Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les sections scolaires bilingues, dans les filières universitaires francophones et dans les établissements culturels (libellé modifié)

Indicateur 1.2 Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française (libellé modifié)

Objectif 2 **Promouvoir les idées, expressions artistiques et productions audiovisuelles françaises (nouveau)**

Indicateur 2.1 Montant des ventes de programmes audiovisuels, de livres, de disques et de films français

Objectif 3 **Renforcer le rôle de la France dans la formation des élites**

Indicateur 3.1 Nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les 2e et 3e cycles de l'enseignement supérieur français (libellé modifié)

Indicateur 3.2 Qualité des projets éligibles aux programmes scientifiques bilatéraux (libellé modifié)

Indicateur 3.3 Part des jumelages institutionnels de la Commission européenne remportés par les opérateurs français (nouveau)

Objectif 4 **Assurer un service culturel et de coopération efficient et de qualité**

Indicateur 4.1 Nombre de visiteurs du site de l'ADIT dédié à la base de connaissances produites par les services scientifiques (libellé modifié)

Indicateur 4.2 Taux d'autofinancement des établissements culturels (libellé modifié)

Indicateur 4.3 Ratio d'efficacité du réseau de coopération et d'action culturelle

Objectif 5 **Garantir l'accès des jeunes Français de l'étranger à l'enseignement français et faciliter celui des élèves étrangers (libellé modifié)**

Indicateur 5.1 Évolution du nombre et de la proportion d'enfants français, étrangers tiers et nationaux dans les établissements d'enseignement français à l'étranger.

Indicateur 5.2 Taux de réussite au baccalauréat (libellé modifié)

Indicateur 5.3 Part des ressources propres dans les ressources des établissements français à l'étranger. (libellé modifié)

Indicateur 5.4 Coût pour l'Etat, par élève et par catégorie d'élèves

Programme 151 **Français à l'étranger et étrangers en France**

Objectif 1 **Veiller à la sécurité des Français à l'étranger**

Indicateur 1.1 Evolution de la consultation du site "Conseils aux voyageurs"

Objectif 2 **Assurer un service consulaire de qualité**

Indicateur 2.1 Délai de délivrance des passeports, des cartes nationales d'identité et des actes d'état civil ; délai de traitement d'une demande de visa.

Indicateur 2.2 Coût par type de document

Indicateur 2.3 Proportion de décisions annulées par le juge (relatives à l'activité de traitement des demandes de visas).

Objectif 3 **Garantir l'examen des demandes d'asile conformément aux textes en vigueur**

Indicateur 3.1 Délai de traitement d'un dossier de demande d'asile par l'OFPRA et d'un dossier de recours par la commission de recours des réfugiés. (libellé modifié)

Indicateur 3.2 Coût de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPRA et de traitement d'un dossier de recours par la commission de recours des réfugiés (libellé modifié)

Mission **Administration générale et territoriale de l'État**

Programme 108 **Administration territoriale**

Objectif 1 **Améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité civile**

- Indicateur 1.1 Taux de plans de prévention des risques naturels (PPRN) approuvés
- Indicateur 1.2 Taux d'établissements recevant du public, soumis à obligation de contrôle, visités par la commission de sécurité (libellé modifié)
- Indicateur 1.3 Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les installations soumises à PPI

Objectif 2 **Améliorer les conditions de délivrance de titres fiables**

- Indicateur 2.1 Nombre de dossiers de fraude documentaire reçus en administration centrale pour les CNI/passeports (libellé modifié)
- Indicateur 2.2 Proportion de préfectures qui délivrent dans les délais fixés les cartes grises en temps réel
- Indicateur 2.3 Nombre de préfectures et sous-préfectures certifiées (nouveau)

Objectif 3 **Réduire le nombre d'actes non conformes des collectivités territoriales et établissements publics**

- Indicateur 3.1 Taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture
- Indicateur 3.2 Taux d'actes retirés ou réformés après une intervention de la préfecture (nouveau)
- Indicateur 3.3 Taux d'actes budgétaires réformés après une intervention de la préfecture (nouveau)

Objectif 4 **Moderniser le contrôle de légalité**

- Indicateur 4.1 Taux d'actes télétransmis par l'application ACTES

Objectif 5 **Optimiser l'efficacité de la fonction animation**

- Indicateur 5.1 Coût de l'action soutien / total des crédits du programme (hors crédits d'intervention)

Objectif 6 **Réduire les coûts d'affranchissement et de téléphonie (libellé modifié)**

- Indicateur 6.1 Evolution des coûts d'affranchissement par habitant
- Indicateur 6.2 Coût de téléphonie par agent (nouveau)

Programme 232 **Vie politique, culturelle et associative**

Objectif 1 **Réduire les délais de mandatement de l'aide publique aux partis politiques (libellé modifié)**

- Indicateur 1.1 Délai d'envoi au Premier ministre du projet de décret portant répartition de l'aide publique, à compter de la publication de la loi de finances

Objectif 2 **Organiser les élections au meilleur coût**

- Indicateur 2.1 Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales.

Objectif 3 **Réduire les délais de publication après analyse des éléments d'information sur le respect des obligations légales faites, en matière comptable, aux partis et groupements politiques**

- Indicateur 3.1 Délai de traitement des comptes

Objectif 4 **Réduire les délais d'instruction des demandes de reconnaissance d'utilité publique des associations et fondations**

- Indicateur 4.1 Taux de demandes traitées en moins de six mois

Programme 216 **Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur**

Objectif 1 **Assurer une activité d'expertise, d'audit et de contrôle réactive et opérationnelle**

- Indicateur 1.1 Pourcentage de travaux de l'IGA n'ayant pas donné lieu à des suites dans un délai de 6 mois

Objectif 2 **Offrir aux utilisateurs du ministère la qualité de prestations dont ils ont besoin en matière de systèmes d'information et de communication**

- Indicateur 2.1 Respect des échéances de livraison des études et des applications

Indicateur 2.2 Nombre d'heures d'indisponibilité (libellé modifié)

Objectif 3 **Améliorer l'adaptation des processus d'affectation aux besoins des autorités d'emploi en recherchant la meilleure adéquation profil/poste**

Indicateur 3.1 Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Indicateur 3.2 Fiabilité des schémas d'emplois des responsables de programmes au regard de leur exécution en gestion (nouveau)

Objectif 4 **Améliorer la gestion immobilière du ministère (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Taux de livraisons dans les délais prévus, en indiquant le nombre d'opérations (libellé modifié)

Indicateur 4.2 Taux de livraisons ne dépassant pas le budget prévu

Indicateur 4.3 Coût de la construction au m²

Objectif 5 **Améliorer la défense juridique de l'Etat (libellé modifié)**

Indicateur 5.1 Taux de règlement amiable

Mission **Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales**

Programme 154 **Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural**

Objectif 1 **Concilier activités économiques et préservation des milieux**

- Indicateur 1.1 Surfaces contractualisées en Natura 2000 sur surfaces contractualisées en mesures agro-environnementales (nouveau)
- Indicateur 1.2 Part d'azote maîtrisée par rapport à l'azote maîtrisable. (libellé modifié)
- Indicateur 1.3 Rapport entre le nombre d'inspections en mer de navires de pêche ciblés et le nombre d'inspections en mer de navires de pêche (nouveau)
- Indicateur 1.4 Rapport entre le nombre d'inspections à débarquement de navires de pêche ciblés et le nombre d'inspections à débarquement de navires de pêche (nouveau)

Objectif 2 **Favoriser l'attractivité des territoires ruraux**

- Indicateur 2.1 Taux de renouvellement des chefs d'exploitation.
- Indicateur 2.2 Nombre d'exploitations dans les zones défavorisées rapporté au nombre d'exploitations dans les autres zones.
- Indicateur 2.3 Coût moyen de l'installation par ha installé.
- Indicateur 2.4 Indice de concentration géographique des capacités de pêche.
- Indicateur 2.5 Nombre d'emplois dans la filière cheval.

Objectif 3 **Mettre en oeuvre les politiques communautaires dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

- Indicateur 3.1 Coût de gestion des aides / montant des aides versées.
- Indicateur 3.2 Montant des pénalités financières (refus d'apurement) au titre de l'année N rapporté au montant des aides versées au titre de la même année

Objectif 4 **Mettre en oeuvre les actions des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

- Indicateur 4.1 Efficience de la masse salariale en Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Programme 227 **Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés**

Objectif 1 **Développer et promouvoir la production agricole sous signes officiels de qualité**

- Indicateur 1.1 Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U).
- Indicateur 1.2 Part des volumes commercialisés bénéficiant d'une Indication géographique protégée (IGP), par type de production.

Objectif 2 **Renforcer l'organisation économique et la compétitivité des acteurs des filières agricoles et agroalimentaires**

- Indicateur 2.1 Évolution des regroupements d'organisations de producteurs.
- Indicateur 2.2 Part des produits à forte valorisation dans la production de l'industrie laitière française.

Objectif 3 **Encourager la présence des entreprises françaises à l'international sur les marchés des produits, des techniques et des services dans les domaines agricole et alimentaire**

- Indicateur 3.1 Participation des entreprises françaises aux salons et missions organisés à l'international dans le cadre de démarches institutionnelles collectives.

Objectif 4 **Mettre en oeuvre les politiques communautaires (premier pilier) dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

- Indicateur 4.1 Coût de mise en oeuvre de la PAC / montant des soutiens communautaires reçus.
- Indicateur 4.2 Respect du calendrier de versement des aides PAC aux exploitants (aides directes).
- Indicateur 4.3 Délai moyen de mobilisation des aides d'urgence dans le cas des calamités agricoles.
- Indicateur 4.4 Montant des pénalités financières (refus d'apurement) relatives aux aides versées au cours de la campagne communautaire N / Montant des aides versées au cours de la campagne communautaire N (Pour 2005, N = campagne 2001). (libellé modifié)

Programme 149 **Forêt**

Objectif 1 **Accroître la récolte de bois et améliorer la compétitivité économique de la filière bois**

Indicateur 1.1 Valeur ajoutée du secteur "exploitations forestières et première transformation du bois".

Indicateur 1.2 Pourcentage de bois récolté par rapport à l'accroissement biologique annuel.

Objectif 2 **Améliorer la gestion durable des forêts relevant du régime forestier**

Indicateur 2.1 Surfaces de forêts avec « aménagement » forestier dans l'année.

Indicateur 2.2 Coût de gestion des forêts publiques.

Objectif 3 **Dynamiser la gestion des forêts privées**

Indicateur 3.1 Surfaces forestières privées relevant d'un plan simple de gestion rapportée à la surface théorique pouvant relever d'un tel plan.

Objectif 4 **Développer la prévention des risques et améliorer la protection de la forêt**

Indicateur 4.1 Taux d'extinction des feux de forêt « naissants ».

Programme 215 **Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture**

Objectif 1 **Développer une politique informatique optimisant les relations du ministère de l'agriculture et de la pêche avec les usagers (nouveau)**

Indicateur 1.1 Indice de pénétration des téléprocédures (nouveau)

Indicateur 1.2 Taux d'utilisation d'un identifiant unique simplifiant et sécurisant les relations avec les usagers (nouveau)

Objectif 2 **Optimiser la formation et la gestion des ressources humaines (libellé modifié)**

Indicateur 2.1 Evolution du coût de la journée stagiaire dans les programmes de formation continue (nouveau)

Indicateur 2.2 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) affectés à la gestion du personnel rapporté au nombre d'agents gérés. (libellé modifié)

Objectif 3 **Optimiser la gestion des moyens de fonctionnement (libellé modifié)**

Indicateur 3.1 Coût du poste de travail en administration centrale (nouveau)

Indicateur 3.2 Dépense moyenne de fonctionnement courant par agent (hors loyers et charges immobilières) (libellé modifié)

Objectif 4 **Mettre en oeuvre les actions des directions régionales de l'agriculture et de la forêt dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

Indicateur 4.1 Efficience de la masse salariale en Direction régionale de l'agriculture et de la forêt - DRAF (hors services statistiques).

Mission **Aide publique au développement**

Programme 110 **Aide économique et financière au développement**

Objectif 1 **Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux**

Indicateur 1.1 Part des ressources subventionnées des BMD et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires

Objectif 2 **Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement**

Indicateur 2.1 Part de l'aide budgétaire française qui s'inscrit dans un processus harmonisé entre les bailleurs de fonds et/ou dans un cadre régional

Objectif 3 **Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement**

Indicateur 3.1 Montant d'aide au développement apportée par l'AFD sous forme de prêt par euro de subvention de l'Etat.

Indicateur 3.2 Capacité de l'AFD et de la Banque mondiale à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement (nouveau)

Objectif 4 **Promouvoir l'expertise française dans le domaine du développement durable et de la gouvernance économique et financière**

Indicateur 4.1 Nombre de jours consacrés à l'assistance technique internationale par le MINEFI par million d'euros de crédit budgétaire

Indicateur 4.2 Part des études FASEP terminées ayant donné lieu à la réalisation de projet. (libellé modifié)

Programme 209 **Solidarité à l'égard des pays en développement**

Objectif 1 **Contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire (OMD) adoptés par les Nations Unies concernant la lutte contre la pauvreté et le développement durable (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Proportion de l'aide gérée par le MAE dirigée vers l'Afrique sub-saharienne, les PMA et la ZSP

Indicateur 1.2 Amélioration de l'accès à l'éducation de base

Objectif 2 **Contribuer à la gouvernance démocratique et à la consolidation de l'État de droit**

Indicateur 2.1 Amélioration de la gouvernance de certains pays

Indicateur 2.2 Part des projets associant des ONG françaises à des partenaires étrangers non gouvernementaux (libellé modifié)

Indicateur 2.3 Efficacité de la procédure de financement des projets de coopération des ONG françaises soutenues par le MAE (nouveau)

Objectif 3 **Promouvoir le développement par la culture, la formation et la recherche**

Indicateur 3.1 Nombre d'élèves inscrits dans les sections scolaires bilingues, dans les filières universitaires francophones et dans les établissements culturels (nouveau)

Indicateur 3.2 Nombre de candidats aux certifications et tests de langue française (libellé modifié)

Indicateur 3.3 Nombre d'étudiants étrangers inscrits en 2ème et 3ème cycles de l'enseignement supérieur français (libellé modifié)

Indicateur 3.4 Qualité des projets éligibles aux programmes scientifiques bilatéraux (libellé modifié)

Objectif 4 **Faire valoir les thèses françaises en matière de développement durable et de biens publics mondiaux au sein des organisations et des conférences internationales**

Indicateur 4.1 Part de l'aide publique au développement européenne et multilatérale allouée à l'Afrique subsaharienne, à la ZSP et aux PMA

Objectif 5 **Assurer un service culturel et de coopération efficient et de qualité (libellé modifié)**

Indicateur 5.1 Taux d'autofinancement des établissements culturels (nouveau)

Indicateur 5.2 Ratio d'efficacité du réseau de coopération et d'action culturelle

Mission **Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation**

Programme 167 **Liens entre la nation et son armée**

Objectif 1 **Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de Défense par une JAPD de qualité et pour un coût maîtrisé**

Indicateur 1.1 Taux de satisfaction de l'"usager" de la JAPD

Indicateur 1.2 Coût moyen par participant (libellé modifié)

Objectif 2 **Faciliter l'accès aux archives de la Défense**

Indicateur 2.1 Indice de satisfaction des usagers

Objectif 3 **Accroître l'autofinancement des musées**

Indicateur 3.1 Ressources propres des 3 musées rapportées à leur coût de fonctionnement

Objectif 4 **Optimiser la diffusion des vecteurs de communication (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Recettes propres des revues de la défense et des produits de communication rapportées à leur coût de fabrication

Programme 169 **Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant**

Objectif 1 **Liquidier les dossiers au moindre coût, avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles**

Indicateur 1.1 Nombre moyen de dossiers de pensions traités par agent

Indicateur 1.2 Nombre moyen de dossiers de retraite du combattant traités par agent

Indicateur 1.3 Délai moyen de traitement d'un dossier de pension

Objectif 2 **Régler les prestations de soins médicaux gratuits et d'appareillage au moindre coût et avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles**

Indicateur 2.1 Nombre moyen de dossier de soins médicaux gratuits traités par agent

Indicateur 2.2 Nombre moyen de dossiers d'appareillage traités par agent

Indicateur 2.3 Délai moyen de traitement d'un dossier d'appareillage

Objectif 3 **Fournir les prestations de l'ONAC au moindre coût et avec la meilleure efficacité possible**

Indicateur 3.1 Coût moyen (RCS et fonctionnement) par acte de solidarité

Indicateur 3.2 Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent

Objectif 4 **Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires et aux hospitalisés de l'institution nationale des invalides au meilleur rapport qualité-coût (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI (libellé modifié)

Programme 158 **Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale**

Mission **Conseil et contrôle de l'État**

Programme 165 **Conseil d'État et autres juridictions administratives**

Objectif 1 **Réduire les délais de jugement**

- Indicateur 1.1 Délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock.
- Indicateur 1.2 Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans.
- Indicateur 1.3 Délai moyen de l'instance pour les affaires en cassation devant le Conseil d'Etat.
- Indicateur 1.4 Nombre de juridictions pour lesquelles le délai prévisible moyen de jugement des affaires en stock est supérieur à 2 ans.

Objectif 2 **Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles**

- Indicateur 2.1 Taux d'annulation par les cours administratives d'appel des jugements des tribunaux administratifs.
- Indicateur 2.2 Taux d'annulation par le Conseil d'Etat des arrêts des cours administratives d'appel.
- Indicateur 2.3 Taux d'annulation par le Conseil d'Etat des jugements des tribunaux administratifs.

Objectif 3 **Améliorer l'efficacité des juridictions**

- Indicateur 3.1 Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'Etat ou par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.
- Indicateur 3.2 Nombre d'affaires réglées par agents de greffe.

Objectif 4 **Assurer l'efficacité du travail consultatif. (nouveau)**

- Indicateur 4.1 Proportion des textes examinés en moins de deux mois par les sections administratives du Conseil d'Etat. (nouveau)

Programme 126 **Conseil économique et social**

Objectif 1 **Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique et sociale de la Nation**

- Indicateur 1.1 Avis rendus au gouvernement.
- Indicateur 1.2 Etre un lieu d'échange et de dialogue
- Indicateur 1.3 Diffusion des avis du Conseil économique et social et nombre d'abonnés au site

Objectif 2 **Assurer le bon fonctionnement de l'institution**

- Indicateur 2.1 Assiduité aux réunions
- Indicateur 2.2 Echanges d'expériences avec les institutions étrangères

Programme 164 **Cour des comptes et autres juridictions financières**

Objectif 1 **Contribuer au respect de la régularité et de la fiabilité de la gestion et des comptes publics**

- Indicateur 1.1 Proportion de la masse financière jugée, certifiée ou fiabilisée.

Objectif 2 **Contribuer à la performance de la gestion publique**

- Indicateur 2.1 Proportion des entités contrôlées dans l'année par rapport à l'ensemble du champ de contrôle des juridictions financières.
- Indicateur 2.2 Masses financières contrôlées par rapport au nombre de jours travaillés.

Objectif 3 **S'assurer que l'information des responsables nationaux et locaux ainsi que des citoyens sur la gestion et le fonctionnement des organismes publics est de qualité**

- Indicateur 3.1 Activité consacrée aux missions de conseil et d'expertise.
- Indicateur 3.2 Réalisation des travaux dans les délais.

Objectif 4 **Améliorer l'efficacité des fonctions de soutien dans les juridictions financières**

- Indicateur 4.1 Poids de la masse salariale de la fonction soutien par rapport à la masse salariale globale des juridictions financières
- Indicateur 4.2 Poids de la fonction soutien.

Mission **Culture**

Programme 175 **Patrimoines**

Objectif 1 **Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines**

- Indicateur 1.1 Amélioration des procédures de protection
- Indicateur 1.2 Part des crédits alloués à la conservation préventive par rapport aux crédits alloués à la restauration
- Indicateur 1.3 Qualité de la maîtrise d'ouvrage Etat

Objectif 2 **Accroître l'accès du public au patrimoine national**

- Indicateur 2.1 Accessibilité physique des collections au public
- Indicateur 2.2 Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales (libellé modifié)
- Indicateur 2.3 Fréquentation des sites Internet relatifs au patrimoine et à l'architecture (nombre de connexions)
- Indicateur 2.4 Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux

Objectif 3 **Elargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics**

- Indicateur 3.1 Effet de levier de la participation financière de l'Etat dans les travaux de restauration des monuments historiques et du patrimoine immobilier muséal
- Indicateur 3.2 Effet de levier de la participation financière de l'Etat dans les acquisitions de trésors nationaux
- Indicateur 3.3 Part des ressources propres des institutions patrimoniales dans le budget total

Programme 131 **Création**

Objectif 1 **Inciter à l'innovation et à la diversité de la création (libellé modifié)**

- Indicateur 1.1 Part des artistes ayant bénéficié pour la première fois de commandes, d'acquisitions et d'aides à la création par l'État.
- Indicateur 1.2 Taux d'entrée et taux de sortie des compagnies et des ensembles dans les dispositifs d'aide.
- Indicateur 1.3 Taux de la création par rapport au nombre de fauteuils mis en vente.
- Indicateur 1.4 Evolution du nombre total de nouveaux titres publiés dans les secteurs de vente lente.

Objectif 2 **Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création (libellé modifié)**

- Indicateur 2.1 Equilibre financier des structures (nouveau)
- Indicateur 2.2 Place de la rémunération des artistes du spectacle vivant et des acquisitions d'arts plastiques dans les structures subventionnées (nouveau)
- Indicateur 2.3 Taux de structures bénéficiant d'une subvention de fonctionnement ayant signé une convention avec l'Etat (nouveau)

Objectif 3 **Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire**

- Indicateur 3.1 Evolution de la fréquentation des lieux subventionnés par secteur.
- Indicateur 3.2 Taux de places vendues par rapport à la jauge mise en vente dans les lieux subventionnés.
- Indicateur 3.3 Part du public scolaire (en sorties scolaires) dans la fréquentation, par secteur.

Objectif 4 **Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger**

- Indicateur 4.1 Proportion des représentations offertes hors ville-siège des structures de production et de diffusion.
- Indicateur 4.2 Efficacité du soutien à l'exportation des industries culturelles (livres et disques).
- Indicateur 4.3 Part des m² de bibliothèques construits en zone rurale ou en périphérie urbaine par rapport au nombre total de m² construits dans l'année.
- Indicateur 4.4 Evolution de la part de marché des commerces culturels indépendants (librairie indépendante) (nouveau)

Programme 224 **Transmission des savoirs et démocratisation de la culture**

Objectif 1 **Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur**

- Indicateur 1.1 Taux d'insertion dans un emploi en rapport avec la formation reçue dans un établissement sous tutelle ou sous contrôle du ministère de la Culture et de la Communication, dans un délai de 3 ans après

l'obtention du diplôme.

Objectif 2 Favoriser l'accès des enfants et des jeunes d'âge scolaire à l'éducation artistique et culturelle en augmentant l'implication des structures artistiques et culturelles subventionnées par le ministère

Indicateur 2.1 Part des enfants et des jeunes d'âge scolaire ayant bénéficié d'une action éducative d'une structure subventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication (toutes disciplines confondues, élèves du primaire et du secondaire).

Indicateur 2.2 Montant moyen investi pour les actions d'éducation artistique par rapport au nombre d'enfants touchés par ces actions

Objectif 3 Favoriser un accès équitable à la culture auprès de tous les publics (libellé modifié)

Indicateur 3.1 Part des établissements en conformité avec la charte d'accessibilité des personnes handicapées dans la fréquentation des établissements ouverts au public.

Indicateur 3.2 Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires : part des crédits d'éducation artistique et culturelle dirigés vers les territoires prioritaires par rapport à la proportion d'élèves scolarisés dans ces territoires.

Objectif 4 Promouvoir les échanges au sein de l'espace culturel européen dans un contexte de diversité culturelle

Indicateur 4.1 Part d'étudiants, d'artistes et de professionnels de la culture européens et étrangers accueillis dans des institutions culturelles et des structures de formation en France subventionnées par le ministère.

Objectif 5 Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien (libellé modifié)

Indicateur 5.1 Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières) (libellé modifié)

Indicateur 5.2 Effectifs globaux du ministère par rapport aux effectifs consacrés à la gestion des ressources humaines.

Mission **Défense**

Programme 144 **Environnement et prospective de la politique de défense**

Objectif 1 **Renforcer une démarche prospective européenne en matière de sécurité et de défense en promouvant une démarche prospective commune**

Indicateur 1.1 Taux de coopération européenne en matière de prospective

Objectif 2 **Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DPSD)**

Indicateur 2.1 Taux d'avis émis dans les délais prescrits

Indicateur 2.2 Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

Objectif 3 **Développer les capacités technologiques et industrielles nécessaires aux systèmes d'équipement futurs**

Indicateur 3.1 Taux de progression des capacités technologiques

Objectif 4 **Veiller au maintien des capacités industrielles nécessaires à la défense**

Indicateur 4.1 Performance de traitement des dossiers d'investissements étrangers en France

Objectif 5 **Optimiser l'activité étatique de promotion à l'exportation dans le domaine de la défense**

Indicateur 5.1 Coût de la direction du développement international dans les contrats de vente à l'exportation

Objectif 6 **Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles**

Indicateur 6.1 Délais de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre rapportés au nombre de dossiers à traiter

Programme 178 **Préparation et emploi des forces**

Objectif 1 **Renforcer nos capacités de commandement interarmées et interalliés**

Indicateur 1.1 Niveau de certification selon les critères de l'Union Européenne d'un poste de commandement interalliés et interarmées, et capacités de ce dernier

Indicateur 1.2 Niveau de certification par l'OTAN des postes de commandements projetables (terre, air, mer), et capacités de ces derniers

Indicateur 1.3 Taux de satisfaction des besoins exprimés en matière de renseignement d'intérêt militaire (nouveau)

Objectif 2 **Tenir la posture de dissuasion nucléaire**

Objectif 3 **Disposer d'une capacité d'intervention extérieure**

Indicateur 3.1 Niveau de réalisation par l'armée de terre de son contrat opérationnel en matière d'intervention extérieure

Indicateur 3.2 Niveau de réalisation par la marine de son contrat opérationnel en matière d'intervention extérieure

Indicateur 3.3 Niveau de réalisation par l'armée de l'air de son contrat opérationnel en matière d'intervention extérieure

Indicateur 3.4 Niveau de réalisation, par le service de santé des armées (SSA), des capacités de soutien nécessaires aux contrats opérationnels

Objectif 4 **Assurer la protection sur le territoire et dans les approches aéro-maritimes**

Indicateur 4.1 Niveau de réalisation par l'armée de terre de son contrat opérationnel en matière de protection

Indicateur 4.2 Niveau de réalisation par la marine de son contrat opérationnel en matière de protection et d'action de l'Etat en mer

Indicateur 4.3 Niveau de réalisation par l'armée de l'air de son contrat opérationnel en matière de posture permanente de sûreté aérienne

Objectif 5 **Pourvoir aux besoins des forces en personnel qualifié et motivé au moindre coût**

Indicateur 5.1 Coût annuel de recrutement par personnel ayant été recruté

Indicateur 5.2 Taux de fidélisation du personnel militaire

Indicateur 5.3 Coût annuel de la reconversion par militaire ayant bénéficié d'une aide (libellé modifié)

Objectif 6 **Atteindre les objectifs de préparation et d'activité opérationnelles**

Indicateur 6.1 Niveau de réalisation des objectifs de préparation et d'activité opérationnelle fixés à chaque armée

Indicateur 6.2 Part des crédits de fonctionnement contribuant directement aux activités opérationnelles (hors OPEX et MISSINT) (libellé modifié)

Objectif 7 **Améliorer le taux de disponibilité technique**

Indicateur 7.1 Taux global de disponibilité technique par armée

Indicateur 7.2 Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle

Objectif 8 **Améliorer la qualité de service du soutien interarmées**

Indicateur 8.1 Taux de satisfaction global du soutien pétrolier

Indicateur 8.2 Taux de disponibilité des réseaux et systèmes d'information (non-interruption de service)

Programme 212 **Soutien de la politique de la défense**

Objectif 1 **Respecter les échéances juridiques ou légales**

Indicateur 1.1 Proportion des décrets d'application des lois dont la préparation incombe aux services responsables du ministère, pris ou modifiés dans le délai de six mois. (libellé modifié)

Objectif 2 **Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.**

Indicateur 2.1 Taux d'évolution de la durée prévisionnelle des projets d'infrastructure

Indicateur 2.2 Taux d'évolution du coût initial des projets d'infrastructure (libellé modifié)

Indicateur 2.3 Taux de vacance moyen des logements par armée

Indicateur 2.4 Coût d'intervention du service d'infrastructure

Objectif 3 **Rationaliser le développement des projets informatiques (libellé modifié)**

Indicateur 3.1 Part du budget annuel des projets de système d'information et de gestion allouée à des projets concernant au moins trois grands organismes subordonnés au ministre.

Indicateur 3.2 Taux d'évolution du coût initial des projets (libellé modifié)

Objectif 4 **Assurer la mise en oeuvre de l'action sociale dans les meilleurs délais et au meilleur coût (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Proportion des aides accordées dans un délai inférieur à 14 jours.

Indicateur 4.2 Coût d'intervention de l'action sociale

Programme 146 **Équipement des forces**

Objectif 1 **Mettre à disposition les équipements des armées en maîtrisant les coûts et les délais**

Indicateur 1.1 Taux de réalisation des équipements principaux de la composante interarmées

Indicateur 1.2 Taux de réalisation des équipements principaux de l'armée de terre

Indicateur 1.3 Taux de réalisation des équipements principaux de la marine

Indicateur 1.4 Taux de réalisation des équipements principaux de l'armée de l'air

Indicateur 1.5 Qualité de la dépense pour l'équipement des forces

Objectif 2 **Mettre à disposition les autres équipements participant à la cohérence opérationnelle en maîtrisant les coûts et les délais**

Indicateur 2.1 Indice de réalisation des besoins en autres équipements participant à la cohérence opérationnelle de la composante interarmées

Indicateur 2.2 Indice de réalisation des besoins en autres équipements participant à la cohérence opérationnelle de l'armée de terre

Indicateur 2.3 Indice de réalisation des besoins en autres équipements participant à la cohérence opérationnelle de la marine

Indicateur 2.4 Indice de réalisation des autres équipements participant à la cohérence opérationnelle de l'armée de l'air

Mission **Développement et régulation économiques**

Programme 134 **Développement des entreprises**

Objectif 1 **Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises**

- Indicateur 1.1 Ecart entre le taux de croissance des entreprises aidées par l'Etat et le taux de croissance des entreprises comparables
- Indicateur 1.2 Taux de survie à trois ans des entreprises aidées

Objectif 2 **Améliorer la qualité et l'efficacité du soutien aux entreprises à l'exportation**

- Indicateur 2.1 Nombre d'entreprises clientes des prestations payantes du réseau international du Minéfi et d'UBIFRANCE
- Indicateur 2.2 Niveau de satisfaction des entreprises clientes (prestations payantes) par rapport aux prestations fournies pour le réseau international du MINEFI et d'UBIFRANCE (libellé modifié)

Objectif 3 **Contribuer de manière efficiente à une meilleure maîtrise de la consommation d'énergie**

- Indicateur 3.1 Effet des certificats d'économies d'énergie (économies d'énergie générées par les fournisseurs d'énergie grâce à la mise en place des certificats d'économies d'énergie rapportées aux consommations de l'année en cours concernées par les certificats)
- Indicateur 3.2 Efficience des programmes de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (énergie économisée grâce aux programmes de l'ADEME relatifs à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les différents secteurs, rapportée au coût de ces programmes)

Objectif 4 **Développer l'usage des énergies renouvelables**

- Indicateur 4.1 Accroissement annuel de la production d'énergie renouvelable thermique résultant des aides de l'ADEME et du crédit d'impôt pour les particuliers

Objectif 5 **Développer l'efficacité et l'attractivité des formations des écoles du programme**

- Indicateur 5.1 Evolution de la productivité des formations (écoles du programmes et stages IFOCOP)
- Indicateur 5.2 Taux de placement à 6 mois des élèves diplômés des écoles d'ingénieurs et des stagiaires des instituts de promotion commerciale, des chambres de commerce et d'industrie (CCI) et de l'Institut de formation commerciale permanente (IFOCOP)
- Indicateur 5.3 Proportion d'élèves étrangers diplômés dans les écoles d'ingénieurs relevant du programme

Objectif 6 **Répondre aux besoins des entrepreneurs en simplifiant l'environnement administratif des entreprises**

- Indicateur 6.1 Complexité administrative ressentie au moment de la création d'entreprise

Programme 127 **Contrôle et prévention des risques technologiques et développement industriel**

Objectif 1 **Prévenir et limiter les risques d'accidents dus aux matériels et installations réglementés**

- Indicateur 1.1 Nombre d'accidents dus aux produits, équipements et installations soumis aux contrôles techniques sur une période donnée.

Objectif 2 **Maintenir ou réduire le coût de l'inspection des installations classées, dans le respect des objectifs fixés par le programme "Prévention des risques et lutte contre les pollutions" de la mission "Ecologie et développement durable"**

- Indicateur 2.1 Coût unitaire de fonctionnement d'une inspection de l'action « prévention des nuisances et des risques industriels ».

Objectif 3 **Assurer un niveau approprié d'exactitude et de fiabilité des instruments de mesure réglementés**

- Indicateur 3.1 Proportion des instruments trouvés conformes à la réglementation lors de leur vérification périodique pour les catégories dont le taux de vérification est d'au moins 80 %.
- Indicateur 3.2 Réduction du préjudice financier pour les consommateurs usagers des ensembles de mesurage routier (pompes à essences), obtenue par la réduction des erreurs de mesurage grâce aux contrôles réalisés par l'Etat.

Objectif 4 **Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection**

- Indicateur 4.1 Maîtrise des délais de publication des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire. (libellé modifié)

Objectif 5 **En matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, renforcer l'information des publics**

Indicateur 5.1 Taux de notoriété de l'autorité de sécurité nucléaire auprès du grand public et taux de satisfaction sur sa mission d'information des publics

Objectif 6 **Renforcer la capacité des PME à accéder aux technologies productives et organisationnelles et à l'information**

Indicateur 6.1 Financements totaux des actions collectives rapportés aux financements engagés par les DRIRE.

Objectif 7 **Optimiser la gestion des moyens, en limitant le coût de la fonction soutien des DRIRE par rapport aux autres actions**

Indicateur 7.1 Part des crédits du programme (hors DGSNR) consacrés aux fonctions soutien.

Programme 199 **Régulation et sécurisation des échanges de biens et services**

Objectif 1 **Renforcer la lutte contre les pratiques préjudiciables au bon fonctionnement des marchés et à l'emploi (DGDDI-DGCCRF)**

Indicateur 1.1 Montant des saisies de marchandises de contrefaçon.

Indicateur 1.2 Part des mesures administratives dans le total des suites données aux contrôles. (libellé modifié)

Indicateur 1.3 Taux de suite opérationnelle des indices transmis par les directions départementales de la concurrence et de la répression des fraudes aux services spécialisés (BIEC). (libellé modifié)

Indicateur 1.4 Part des indices de pratiques anticoncurrentielles (PAC) sur les secteurs à enjeux représentant 50% du PIB. (libellé modifié)

Objectif 2 **Rendre des décisions de qualité dans les délais**

Indicateur 2.1 Délai moyen de réponse aux demandes d'avis

Indicateur 2.2 Délai de traitement des différends et plaintes

Objectif 3 **Développer la couverture du terrain en surveillant les entreprises les plus susceptibles de mettre sur le marché des produits pouvant mettre en cause la sécurité du consommateur (libellé modifié)**

Indicateur 3.1 Taux de couverture cumulé sur 3 ans du contrôle de la première mise sur le marché. (nouveau)

Objectif 4 **Améliorer l'efficacité de la lutte contre les fraudes douanières et la contrebande**

Indicateur 4.1 Saisies de stupéfiants et de tabacs ou de cigarettes de contrebande (valeur ou quantité des marchandises saisies).

Objectif 5 **Augmenter la vitesse de passage en douane**

Indicateur 5.1 Délai moyen d'immobilisation des marchandises dédouanées dans la journée

Objectif 6 **Fournir un service de qualité en apportant des réponses rapides et satisfaisantes aux usagers (libellé modifié)**

Indicateur 6.1 Taux de satisfaction des usagers

Objectif 7 **Renforcer la présence des agents sur le terrain**

Indicateur 7.1 Taux de disponibilité opérationnelle des unités de surveillance (DGDDI).

Indicateur 7.2 Temps consacré aux enquêtes (concurrence et marchés publics, protection économique du consommateur, qualité loyauté, sécurité du consommateur) rapporté au temps total travaillé (DGCCRF)

Objectif 8 **Mieux cibler les contrôles douaniers, à partir d'un dispositif d'évaluation du risque**

Indicateur 8.1 Montant moyen des droits ou taxes redressés par agent.

Indicateur 8.2 Montant moyen des droits redressés par enquête.

Programme 174 **Passifs financiers miniers**

Objectif 1 **Mettre en sécurité l'ensemble du territoire minier**

Indicateur 1.1 Nombre de sinistres constatés sur des concessions diagnostiquées sans risque ou mises en sécurité. (nouveau)

Objectif 2 **Maîtriser le coût et le délai de la mise en sécurité**

Indicateur 2.1 Ecart moyen entre les devis et le coût des travaux in fine pour les chantiers achevés dans l'année.

Indicateur 2.2 Ecart moyen entre le nombre de mois prévus et le nombre de mois constatés pour la réalisation des travaux pour les chantiers achevés dans l'année.

Objectif 3 **Réduire le coût des expropriations, tout en maintenant la qualité du service à l'utilisateur**

Indicateur 3.1 Délai moyen d'indemnisation des expropriés.

Indicateur 3.2 Pourcentage des expropriations réglées à l'amiable.

Indicateur 3.3 Ecart moyen entre l'indemnisation effectivement versée aux expropriés, dans le cadre d'expropriations réglées à l'amiable, et l'estimation des domaines.

Objectif 4 **Améliorer l'efficacité de la gestion en maintenant la qualité de service, dans le versement aux mineurs des droits et prestations qui leur sont dus**

Indicateur 4.1 Coût de gestion/encours des prestations

Indicateur 4.2 Pourcentage des bénéficiaires dont les prestations de logement et de chauffage en espèce ont été ordonnancées dans le trimestre de leur cessation d'activité.

Indicateur 4.3 Pourcentage des personnels entrant en congé charbonnier de fin de carrière dont le paiement des prestations a été ordonnancé dans les trente jours suivant l'obtention de ce droit.

Indicateur 4.4 Taux de recouvrement des créances (créances recouvrées/créances constatées).

Mission **Direction de l'action du Gouvernement**

Programme 129 **Coordination du travail gouvernemental**

Objectif 1 **Améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement**

Indicateur 1.1 Visibilité des campagnes de communication gouvernementales/crédits propres du SIG utilisés sur l'année pour les campagnes de communication (libellé modifié)

Objectif 2 **Maîtriser le coût de la fonction de soutien assurée par la direction des services administratifs et financiers (DSAF)**

Indicateur 2.1 Economies réalisées par la globalisation des achats

Indicateur 2.2 Dépenses immobilières par m²

Indicateur 2.3 Effectifs gérés (en nombre d'agents) par gestionnaire de ressources humaines

Objectif 3 **Favoriser l'accessibilité au droit (nouveau)**

Indicateur 3.1 Pourcentage de dossiers traités en moins de 130 jours (nouveau)

Objectif 4 **Eclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue (nouveau)**

Indicateur 4.1 Taux de publications présentées dans les délais fixés, soit par le Premier Ministère, soit par le programme de travail (nouveau)

Indicateur 4.2 Diffusion électronique des travaux du CAS (nouveau)

Objectif 5 **Améliorer la sécurité des systèmes d'information de l'Etat (nouveau)**

Indicateur 5.1 Maturité globale en sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat (nouveau)

Objectif 6 **Accélérer la diffusion de la TNT (nouveau)**

Indicateur 6.1 Pourcentage de foyers ayant accès à la TNT (nouveau)

Programme 148 **Fonction publique**

Objectif 1 **Promouvoir une nouvelle gestion des ressources humaines dans la fonction publique d'Etat (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Transparence de l'emploi public pour les administrations de l'Etat.

Indicateur 1.2 Nombre de cadres concernés par le dispositif de rémunération à la performance

Objectif 2 **Optimiser la formation initiale des fonctionnaires**

Indicateur 2.1 Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA.

Indicateur 2.2 Dépenses consacrées à la formation initiale à l'ENA

Objectif 3 **Optimiser la gestion des prestations d'action sociale interministérielle (libellé modifié)**

Indicateur 3.1 Prix de revient d'un repas dans les restaurants inter-administratifs (nouveau)

Indicateur 3.2 Coût de gestion du prestataire extérieur en charge de la gestion de certaines prestations d'action sociale.

Indicateur 3.3 Pourcentage des ministères utilisant exclusivement le CESU interministériel pour la garde des jeunes enfants (nouveau)

Mission **Écologie et développement durable**

Programme 181 **Prévention des risques et lutte contre les pollutions**

Objectif 1 **Limitier les risques technologiques et réduire l'impact des déchets et des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement (libellé modifié)**

- Indicateur 1.1 Nombre total pondéré de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETP)
- Indicateur 1.2 Pourcentage des mesures fiables de la qualité de l'air rendu immédiatement disponible pour le public (libellé modifié)
- Indicateur 1.3 Collecte sélective et recyclage des déchets (libellé modifié)
- Indicateur 1.4 Rejets de dioxines des incinérateurs.
- Indicateur 1.5 Coût moyen des réhabilitations de décharges subventionnées par l'ADEME

Objectif 2 **Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs**

- Indicateur 2.1 Nombre de communes couvertes par un PPR (libellé modifié)

Objectif 3 **Réduire les dommages par l'amélioration des ouvrages et des dispositifs d'information et de prévention**

- Indicateur 3.1 Sécurité et entretien : mesure de l'impact d'un projet subventionné
- Indicateur 3.2 Sécurité des barrages autorisés au titre de la loi sur l'eau (libellé modifié)
- Indicateur 3.3 Amélioration de la diffusion et de la précision de l'information sur les crues (libellé modifié)

Objectif 4 **Réduire la pollution de l'eau (libellé modifié)**

- Indicateur 4.1 Taux de conformité aux normes européennes en équipement des stations d'épuration
- Indicateur 4.2 Taux d'équivalent-habitants couverts par des stations d'épuration conformes aux normes européennes (nouveau)
- Indicateur 4.3 Diminution de la pollution de l'eau par les nitrates
- Indicateur 4.4 Dépenses de fonctionnement des agences de l'eau sur montant des aides versées

Objectif 5 **Inciter les acteurs socio-économiques et les pouvoirs publics à l'utilisation rationnelle de l'énergie et au développement des énergies renouvelables**

- Indicateur 5.1 Coût moyen de la tonne de CO2 évitée grâce aux aides à la décision dans les entreprises et grâce au solaire thermique dans les logements collectifs

Programme 153 **Gestion des milieux et biodiversité**

Objectif 1 **Satisfaire aux obligations communautaires de bon état de l'eau et des milieux aquatiques en conciliant les différents usages de l'eau.**

- Indicateur 1.1 Efficacité de la police de l'eau (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Pourcentage de zones humides bénéficiant d'une intervention des agences de l'eau (nouveau)

Objectif 2 **Renforcer l'implication des acteurs dans les programmes nationaux ou locaux améliorant la qualité de l'eau**

- Indicateur 2.1 Couverture du territoire par des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) (libellé modifié)

Objectif 3 **Améliorer l'efficacité biologique et l'efficience du réseau des espaces protégés au titre de la nature et des paysages (libellé modifié)**

- Indicateur 3.1 Coût annuel pour le MEDD de l'hectare (ha) d'espace protégé

Objectif 4 **Inciter par le biais d'actions partenariales à la conservation des espaces naturels et des espèces animales et végétales menacés**

- Indicateur 4.1 Variation moyenne depuis 10 ans de l'indice d'évolution de la biodiversité avifaunistique
- Indicateur 4.2 Coût annuel pour le MEDD des mesures de gestion des sites Natura 2000 (libellé modifié)

Programme 211 **Conduite et pilotage des politiques environnementales et développement durable**

Objectif 1 **Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur du développement durable**

Indicateur 1.1 Taux d'acceptation des projets territoriaux de développement durable au regard des critères de reconnaissance (libellé modifié)

Objectif 2 **Intégrer la dimension environnementale dans les politiques publiques par la connaissance et la capacité d'expertise environnementales (libellé modifié)**

Indicateur 2.1 Taux de réponse dans les délais aux demandes des organisations internationales (libellé modifié)

Indicateur 2.2 Taux des avis émis par le MEDD dans le cadre de l'évaluation environnementale et de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques suivis par leurs destinataires (pouvoirs publics, maîtres d'ouvrage)

Indicateur 2.3 Perception par le public des politiques environnementales : niveau d'implication du public en tant qu'acteur des politiques environnementales

Objectif 3 **Améliorer les délais d'élaboration et la qualité de la réglementation environnementale nationale, communautaire et internationale (libellé modifié)**

Indicateur 3.1 Transposition des directives communautaires

Indicateur 3.2 Pourcentage des interlocuteurs du MEDD considérant que celui-ci contribue significativement au renforcement de l'influence de la France à l'international

Objectif 4 **Optimiser la gestion des personnes et des moyens du service public de l'environnement**

Indicateur 4.1 Mobilisation des ETP (libellé modifié)

Indicateur 4.2 Dépense moyenne de fonctionnement par agent

Mission **Engagements financiers de l'État**

Programme 117 **Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)**

Objectif 1 **Couvrir le programme d'émission en toute sécurité**

Indicateur 1.1 Adjudications non couvertes (31 juillet 2005).

Indicateur 1.2 Taux de couverture moyen des adjudications (31 juillet 2005).

Objectif 2 **Améliorer la pertinence des choix de mise en oeuvre de la gestion de la dette obligataire**

Indicateur 2.1 Indicateur temps.

Indicateur 2.2 Indicateur allocation.

Objectif 3 **Piloter la durée de vie moyenne de la dette après swaps**

Indicateur 3.1 Durée de vie moyenne de la dette après swap.

Objectif 4 **Gérer de manière satisfaisante l'extinction progressive de la dette financière non négociable**

Indicateur 4.1 Taux d'anomalie sur les opérations de remboursement de la dette non négociable.

Objectif 5 **Limitier le solde du compte de l'Etat à la Banque de France en fin de journée**

Indicateur 5.1 Solde du compte de l'Etat à la Banque de France en fin de journée.

Objectif 6 **Placer les excédents ponctuels de trésorerie de l'Etat au meilleur prix**

Indicateur 6.1 Rémunération des opérations de dépôts (prêts de liquidités) réalisées avec les Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT).

Indicateur 6.2 Rémunération des opérations de pensions livrées réalisées avec les Spécialistes en Valeur du Trésor (prêts de liquidités garantis par une mise en pension auprès du Trésor de titres d'Etat d'un montant équivalent).

Objectif 7 **Améliorer l'information préalable par les correspondants du Trésor de leurs opérations financières affectant le compte du Trésor**

Indicateur 7.1 Taux d'annonce par les collectivités locales de leurs opérations financières supérieures à un million d'euros et affectant le compte du Trésor.

Objectif 8 **Obtenir un niveau de contrôle des risques de qualité constante et qui minimise la survenance d'incidents**

Indicateur 8.1 Qualité du système de contrôle (occurrence des incidents ou infractions).

Indicateur 8.2 Nombre d'incidents d'exécution des opérations de dette et de trésorerie.

Programme 114 **Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)**

Objectif 1 **Assurer l'équilibre à moyen terme des procédures publiques d'assurance-crédit, notamment en maintenant une dispersion suffisante des catégories de risques garantis**

Indicateur 1.1 Indice moyen pondéré du portefeuille des risques de l'assurance-crédit (risque pays). (libellé modifié)

Objectif 2 **Satisfaire la demande des entreprises en couverture de risque de change, sous la contrainte de la gestion à l'équilibre de la procédure**

Indicateur 2.1 Position nette réévaluée (valeur du portefeuille risque/couverture au 31/12 de l'année). (libellé modifié)

Indicateur 2.2 Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une garantie de change, dont nombre de PME. (nouveau)

Objectif 3 **Encourager les PME à prospecter les marchés extérieurs**

Indicateur 3.1 Effet de levier de l'assurance-prospection.

Indicateur 3.2 Taux de retour en fin de période de garantie.

Programme 145 **Épargne**

Objectif 1 **Favoriser l'accès des organismes de logement social à une ressource financière attractive**

Indicateur 1.1 Pourcentage des ressources des Fonds d'Epargne employé au financement du logement social (flux de l'année).

Indicateur 1.2 Marge moyenne des établissements de crédit sur les prêts locatifs sociaux (PLS).

Objectif 2 **Optimiser les conditions de financement de l'accession à la propriété**

Indicateur 2.1 Marge moyenne des établissements de crédit sur le financement des prêts sociaux de location-accession (PSLA) accordés sur les ressources des fonds d'épargne.

Indicateur 2.2 Taux de sinistralité sur prêts « accession sociale » bénéficiant de la garantie de l'État.

Indicateur 2.3 Taux de régularisation des multi-détentions de PEL dans les établissements contrôlés.

Indicateur 2.4 Taux de transformation des dépôts d'épargne logement en prêts.

Objectif 3 **Veiller à l'équilibre financier des dispositifs d'épargne réglementée**

Indicateur 3.1 Résultat net des fonds d'épargne.

Indicateur 3.2 Indicateur de liquidité globale.

Programme 168 **Majoration de rentes**

Mission **Enseignement scolaire**

Programme 140 **Enseignement scolaire public du premier degré**

Objectif 1 **Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire**

- Indicateur 1.1 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques
- Indicateur 1.2 Proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard
- Indicateur 1.3 Proportion d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau A1 du cadre européen de référence.
- Indicateur 1.4 Proportion d'élèves apprenant l'allemand
- Indicateur 1.5 Proportion d'élèves ayant atteint, à l'issue de leur scolarité primaire, le niveau 1 du Brevet Informatique et Internet (B2i)
- Indicateur 1.6 Taux de redoublement (nouveau)

Objectif 2 **Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers**

- Indicateur 2.1 Ecarts réseaux "Ambition Réussite" /hors réseaux "Ambition Réussite" des proportions d'élèves maîtrisant les compétences de base en français et en mathématiques
- Indicateur 2.2 Rapports, entre ZEP-REP et hors ZEP-REP et entre réseaux "Ambition Réussite" et hors réseaux "Ambition Réussite", des proportions d'élèves entrant en 6ème avec au moins un an de retard (libellé modifié)
- Indicateur 2.3 Ecart des taux d'encadrement (nombre d'élèves par classe) entre ZEP-REP et hors ZEP-REP, et entre réseaux "Ambition Réussite" et hors réseaux "Ambition Réussite" (libellé modifié)
- Indicateur 2.4 Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves de l'école primaire.

Objectif 3 **Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté**

- Indicateur 3.1 Proportion d'enseignants inspectés au cours des cinq dernières années
- Indicateur 3.2 Part du volume de formation consacrée aux priorités nationales
- Indicateur 3.3 Taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les maîtres du 1er degré (nouveau)
- Indicateur 3.4 Part des crédits de formation consacrée à la spécialisation des personnels d'adaptation et d'intégration scolaires (AIS)
- Indicateur 3.5 Taux de remplacement (congés pour maladie ou maternité).
- Indicateur 3.6 Taux de rendement du remplacement

Objectif 4 **Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif**

- Indicateur 4.1 Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation globale équilibrée.
- Indicateur 4.2 Part du potentiel enseignant en responsabilité d'une classe

Programme 141 **Enseignement scolaire public du second degré**

Objectif 1 **Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants**

- Indicateur 1.1 Taux d'accès au baccalauréat
- Indicateur 1.2 Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux CSP défavorisées
- Indicateur 1.3 Taux de sorties aux niveaux VI et V bis.
- Indicateur 1.4 Taux d'accès au brevet. (libellé modifié)
- Indicateur 1.5 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de base en français et en mathématiques
- Indicateur 1.6 Proportion d'élèves ayant atteint dans une langue étrangère le niveau B1 du cadre européen commun de référence, en fin de collège.
- Indicateur 1.7 Proportion d'élèves ayant obtenu, au terme de leur scolarité au collège, le niveau 2 du brevet informatique et internet (B2i)
- Indicateur 1.8 Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture aux tests passés lors de la JAPD (journée d'appel de préparation à la défense).
- Indicateur 1.9 Taux d'accès des élèves de 2nde GT au baccalauréat général ou technologique. (libellé modifié)

- Indicateur 1.10 Proportion d'élèves de BEP obtenant le baccalauréat professionnel.
- Indicateur 1.11 Taux de poursuite des élèves de BEP vers le baccalauréat professionnel
- Indicateur 1.12 Proportion d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques.
- Indicateur 1.13 Proportion de filles en classes terminales des filières scientifiques et techniques.
- Indicateur 1.14 Proportion d'élèves apprenant l'allemand
- Indicateur 1.15 Taux de redoublement (nouveau)

Objectif 2 Accroître la réussite scolaire des élèves en zones difficiles et des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Indicateur 2.1 Ecarts entre réseaux "Ambition Réussite" et hors réseaux "Ambition Réussite" des proportions d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de bases en français et en mathématiques.
- Indicateur 2.2 Ecart des taux de réussite au brevet en ZEP-REP / hors ZEP-REP et dans les réseaux "ambition réussite - hors réseau "ambition réussite". (libellé modifié)
- Indicateur 2.3 Ecart des taux d'encadrement en réseaux "Ambition Réussite" et hors réseaux "Ambition Réussite" (libellé modifié)
- Indicateur 2.4 Proportion d'élèves handicapés parmi les élèves du 2nd degré.

Objectif 3 Diversifier les modalités de formation professionnelle

- Indicateur 3.1 Proportion d'apprentis dans les formations en apprentissage des lycées.
- Indicateur 3.2 Taux d'obtention d'une certification (CAP, BEP, Bac pro, BTS) à l'issue d'une formation par apprentissage.
- Indicateur 3.3 Ecart des taux de réussite entre "apprentis" et "scolaires"
- Indicateur 3.4 Impact des actions d'insertion des jeunes de plus de 16 ans (MGI).

Objectif 4 Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

- Indicateur 4.1 Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.
- Indicateur 4.2 Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS.
- Indicateur 4.3 Proportion de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études).

Objectif 5 Contribuer au développement de l'éducation et à la formation tout au long de la vie

- Indicateur 5.1 Taux de certification des bénéficiaires du dispositif VAE.

Objectif 6 Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté

- Indicateur 6.1 Proportion d'enseignants inspectés au cours de cinq dernières années
- Indicateur 6.2 Part du volume de formation consacrée aux priorités nationales.
- Indicateur 6.3 Taux de remplacement (des congés pour maladie ou maternité)
- Indicateur 6.4 Taux de rendement du remplacement
- Indicateur 6.5 Proportion des personnels qui enseignent dans plusieurs disciplines (nouveau)

Objectif 7 Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués

- Indicateur 7.1 Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation équilibrée
- Indicateur 7.2 Part du potentiel d'enseignement consacrée à l'activité d'enseignement en classe (ou groupes)
- Indicateur 7.3 Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées
- Indicateur 7.4 Pourcentage de collèges et de LP à faibles effectifs (= établissements comptant moins de 200 élèves).
- Indicateur 7.5 Pourcentage d'heures d'enseignement délivrées devant des groupes de moins de dix élèves ou moins

Programme 230 **Vie de l'élève**

Objectif 1 Faire respecter l'école et ses obligations

- Indicateur 1.1 Taux d'absentéisme des élèves.
- Indicateur 1.2 Proportions d'actes de violence grave signalés.

Objectif 2 Promouvoir la santé des élèves

- Indicateur 2.1 Proportion d'élèves ayant bénéficié du bilan de santé dans leur 6ème année.
- Indicateur 2.2 Pourcentage de lycées "non-fumeur".

Objectif 3 Favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la vie collective

- Indicateur 3.1 Proportion d'élèves ayant obtenu au collège l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS).
- Indicateur 3.2 Taux de participation des lycéens aux élections des "Comités de vie lycéenne".
- Indicateur 3.3 Pourcentage d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement.

Objectif 4 Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des élèves

- Indicateur 4.1 Proportion d'élèves handicapés bénéficiant d'un accompagnement de vie scolaire. (libellé modifié)
- Indicateur 4.2 Pourcentage des fonds sociaux utilisés par les établissements en ZEP-REP et en réseaux "Ambition Réussite" rapporté au pourcentage d'élèves en ZEP-REP et en réseaux "Ambition Réussite"
- Indicateur 4.3 Proportion de personnels d'assistance sociale exerçant en ZEP-REP et en réseaux "Ambition Réussite" rapporté au pourcentage d'élèves en ZEP-REP et en réseaux "Ambition Réussite"

Programme 139 Enseignement privé du premier et du second degrés

Objectif 1 Conduire tous les élèves à la maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire

- Indicateur 1.1 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin d'école primaire, les compétences de base en français et en mathématiques.
- Indicateur 1.2 Proportion d'élèves venant du privé et entrant en sixième avec au moins un an de retard.
- Indicateur 1.3 Proportion d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau A1 du cadre européen de référence.
- Indicateur 1.4 Proportion d'élèves apprenant l'allemand.
- Indicateur 1.5 Proportion d'élèves ayant atteint, à l'issue de la scolarité primaire, le niveau 1 du B2i (Brevet informatique et internet).
- Indicateur 1.6 Taux de redoublement (nouveau)

Objectif 2 Conduire le maximum d'élèves aux niveaux de compétences attendues en fin de scolarité et à l'obtention des diplômes correspondants

- Indicateur 2.1 Taux d'accès au baccalauréat.
- Indicateur 2.2 Proportion de bacheliers généraux parmi les enfants de familles appartenant aux CSP défavorisées
- Indicateur 2.3 Taux de sorties aux niveaux VI et V bis.
- Indicateur 2.4 Taux d'accès au brevet. (libellé modifié)
- Indicateur 2.5 Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de collège, les compétences de base en français et en mathématiques.
- Indicateur 2.6 Proportion d'élèves ayant atteint en langue étrangère le niveau B1 du cadre européen commun de référence en fin de collège .
- Indicateur 2.7 Proportion d'élèves ayant obtenu au terme de leur scolarité au collège le niveau 2 du Brevet Informatique et Internet (B2i).
- Indicateur 2.8 Taux d'accès des élèves de 2nde GT au baccalauréat général ou technologique. (libellé modifié)
- Indicateur 2.9 Proportion d'élèves de BEP obtenant le baccalauréat professionnel.
- Indicateur 2.10 Taux de poursuite des élèves de BEP vers le baccalauréat professionnel (public+privé).
- Indicateur 2.11 Proportion d'élèves en classes terminales des filières scientifiques et techniques.
- Indicateur 2.12 Proportion de filles en classes terminales des filières scientifiques et techniques.
- Indicateur 2.13 Proportion d'élèves apprenant l'allemand.

Objectif 3 Accroître la réussite scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Indicateur 3.1 Proportion d'élèves handicapés intégrés parmi les élèves.

Objectif 4 Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire

- Indicateur 4.1 Taux de poursuite des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur.
- Indicateur 4.2 Taux de poursuite des bacheliers technologiques en STS.
- Indicateur 4.3 Pourcentage de jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études). (libellé modifié)

Objectif 5 Disposer d'un potentiel d'enseignants qualitativement adapté.

- Indicateur 5.1 Proportion d'enseignants inspectés au cours des 5 dernières années.
- Indicateur 5.2 Taux de remplacement (des congés maladie ou maternité).

Indicateur 5.3 Taux de prise en charge de l'enseignement des langues vivantes étrangères par les maîtres du 1er degré (nouveau)

Programme 214 **Soutien de la politique de l'éducation nationale**

Objectif 1 **Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire**

- Indicateur 1.1 Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne de vacances de postes (enseignement public)
- Indicateur 1.2 Nombre d'épreuves d'examens et de concours annulées et reportées et effectifs des candidats concernés
- Indicateur 1.3 Coût des examens des élèves et des concours de personnels par candidat présent
- Indicateur 1.4 Dispersion académique des emplois administratifs par rapport à la moyenne nationale

Objectif 2 **Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines (libellé modifié)**

- Indicateur 2.1 Taux de personnels en situation de handicap. (libellé modifié)
- Indicateur 2.2 Stabilité des enseignants en établissement du réseau de l'éducation prioritaire (libellé modifié)
- Indicateur 2.3 Nombre de personnes gérées par gestionnaire de personnels des services académiques
- Indicateur 2.4 Pourcentage d'agents nouvellement nommés à la rentrée scolaire ne percevant pas une rémunération complète en octobre
- Indicateur 2.5 Part des surnombres disciplinaires
- Indicateur 2.6 Mobilisation des surnombres disciplinaires

Objectif 3 **Optimiser les moyens de fonctionnement**

- Indicateur 3.1 Dépense de fonctionnement par agent
- Indicateur 3.2 Disponibilité des applications nationales

Programme 143 **Enseignement technique agricole**

Objectif 1 **Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle**

- Indicateur 1.1 Taux de réussite aux examens
- Indicateur 1.2 Taux d'insertion professionnelle 45 mois après l'obtention d'un diplôme en formation initiale

Objectif 2 **Optimiser la gestion de la formation initiale scolaire**

- Indicateur 2.1 Dépense moyenne de formation par élève et par établissement public (crédits de l'Etat)
- Indicateur 2.2 Taux d'heures d'enseignement délivrées devant moins de 10 élèves (enseignement public)
- Indicateur 2.3 Pourcentage de lycées dont l'effectif est inférieur à 200 élèves

Objectif 3 **Promouvoir la formation tout au long de la vie, notamment par l'apprentissage, la formation professionnelle continue et les partenariats avec les branches professionnelles**

- Indicateur 3.1 Part des apprentis et adultes dans le flux d'inscription aux diplômes et titres délivrés par le MAP

Mission **Gestion et contrôle des finances publiques**

Programme 156 **Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local**

Objectif 1 **Favoriser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales (civisme fiscal) (libellé modifié)**

- Indicateur 1.1 Part des impôts acquittés spontanément à la DGI (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Part d'usagers particuliers respectant leurs obligations en matière d'impôt sur le revenu.
- Indicateur 1.3 Taux brut de recouvrement des impôts sur rôle. (libellé modifié)

Objectif 2 **Faciliter l'impôt**

- Indicateur 2.1 Niveau de mise en oeuvre effective des engagements du programme « Pour vous faciliter l'impôt », commun à la DGI et à la DGCP.
- Indicateur 2.2 Niveau de développement des procédures dématérialisées, commun à la DGI et à la DGCP.

Objectif 3 **Renforcer la lutte contre la fraude fiscale et le recouvrement offensif des impôts et des amendes**

- Indicateur 3.1 Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus graves.
- Indicateur 3.2 Taux brut de recouvrement DGI et DGCP en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal externe au titre de l'année N-2. (libellé modifié)
- Indicateur 3.3 Taux de recouvrement contentieux des amendes et condamnations pécuniaires.

Objectif 4 **Maîtriser les coûts de gestion des administrations financières**

- Indicateur 4.1 Taux d'intervention sur les recettes.
- Indicateur 4.2 Taux d'intervention sur les dépenses.
- Indicateur 4.3 Taux annuel d'évolution de la productivité globale DGI-DGCP. (libellé modifié)

Objectif 5 **Améliorer la qualité comptable**

- Indicateur 5.1 Indice des jours-anomalies constatés dans la comptabilité de l'Etat. (libellé modifié)
- Indicateur 5.2 Volumes financiers des processus comptables fiabilisés par l'audit comptable et financier.
- Indicateur 5.3 Indice agrégé de suivi qualitatif des comptes locaux.

Objectif 6 **Réduire les délais de paiement des dépenses publiques**

- Indicateur 6.1 Délai de paiement des dépenses publiques.

Objectif 7 **Renforcer la qualité du service partenarial rendu au secteur public local**

- Indicateur 7.1 Taux de réalisation des actions des conventions de service comptable et financier (CSCF).
- Indicateur 7.2 Taux de couverture de la dématérialisation dans le secteur public local.

Objectif 8 **Optimiser, par l'accélération des délais de traitement, la qualité du service rendu aux agents publics en matière de pension**

- Indicateur 8.1 Pourcentage de dossiers de départs en retraite urgents traités dans le délai de deux semaines.
- Indicateur 8.2 Pourcentage de dossiers de demandes de pensions de réversion traités dans le délai d'une semaine.
- Indicateur 8.3 Pourcentage des courriers traités dans le délai de trois semaines, pour les correspondances classiques, et de 48 heures, pour les messages électroniques.

Programme 218 **Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle**

Objectif 1 **Améliorer l'information des publics et faciliter les relations de l'utilisateur avec l'administration**

- Indicateur 1.1 Taux de notoriété moyen des projets ou actions du Minéfi auprès du grand public.
- Indicateur 1.2 Taux de connaissance déclaré par les agents des évolutions du Minéfi.

Objectif 2 **Améliorer la qualité des prestations de conseil et d'audit**

- Indicateur 2.1 Taux de satisfaction des commanditaires des missions d'inspection de l'IGF.
- Indicateur 2.2 Indice de satisfaction des commanditaires du CGEFI. (nouveau)
- Indicateur 2.3 Taux de satisfaction des structures clientes sur les consultations juridiques, tant sur le fond et la forme que sur les délais de traitement. (libellé modifié)

Objectif 3 **Développer l'accès des agents du Minéfi à une solution de restauration collective**

Indicateur 3.1 Part des agents du Minéfi ayant accès à une solution de restauration collective.

Objectif 4 **Mettre en oeuvre une gestion personnalisée des ressources humaines**

Indicateur 4.1 Nombre d'entretiens d'évaluation-notation réalisés au premier trimestre rapporté à l'effectif total.

Indicateur 4.2 Part des agents de catégorie C ayant suivi au moins une formation dans l'année.

Objectif 5 **Maîtriser le coût des fonctions support**

Indicateur 5.1 Gains réalisés par la globalisation et la standardisation des achats.

Indicateur 5.2 Dépenses de fonctionnement du plateau technique de base par agent.

Indicateur 5.3 Effectifs affectés à la gestion des ressources humaines rapportés aux effectifs gérés et à la gestion des fonctions logistiques rapportés à l'effectif total.

Mission **Justice**

Programme 166 **Justice judiciaire**

Objectif 1 **Rendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables en matière civile**

- Indicateur 1.1 Délai moyen de traitement des procédures, par type de juridiction.
- Indicateur 1.2 Délai théorique d'écoulement du stock des affaires civiles terminées, par type de juridiction (libellé modifié)
- Indicateur 1.3 Ancienneté moyenne du stock par type de juridiction.
- Indicateur 1.4 Délai moyen de délivrance de la copie revêtue de la formule exécutoire.
- Indicateur 1.5 Taux de requêtes en interprétation, en rectification d'erreurs matérielles et en omission de statuer.
- Indicateur 1.6 Taux de cassation des affaires civiles
- Indicateur 1.7 Nombre d'affaires traitées par magistrat du siège ou par conseiller rapporteur (en emplois équivalent temps plein).
- Indicateur 1.8 Nombre d'affaires traitées par fonctionnaire (en emplois équivalent temps plein).

Objectif 2 **Rendre des décisions de qualité dans des délais raisonnables en matière pénale**

- Indicateur 2.1 Délai moyen de traitement des procédures pénales.
- Indicateur 2.2 Taux de rejet par le Casier judiciaire national.
- Indicateur 2.3 Délai moyen de transmission des fiches de condamnation pénale au Casier judiciaire national
- Indicateur 2.4 Taux de cassation des affaires pénales
- Indicateur 2.5 Nombre d'affaires poursuivables traitées par magistrat du parquet (en emplois équivalent temps plein).
- Indicateur 2.6 Nombre d'affaires pénales traitées par magistrat du siège ou par conseiller rapporteur (en emplois équivalent temps plein)
- Indicateur 2.7 Nombre d'affaires pénales traitées par magistrat à l'instruction (TGI)

Objectif 3 **Amplifier et diversifier la réponse pénale**

- Indicateur 3.1 Taux de réponse pénale (TGI)
- Indicateur 3.2 Taux d'alternatives aux poursuites (TGI)

Objectif 4 **Améliorer l'exécution des décisions pénales**

- Indicateur 4.1 Taux de mise à exécution.
- Indicateur 4.2 Délai moyen de mise à exécution.

Objectif 5 **Maîtriser la croissance des frais de justice (libellé modifié)**

- Indicateur 5.1 Dépense moyenne de frais de justice par affaire faisant l'objet d'une réponse pénale.
- Indicateur 5.2 Taux d'évolution annuel des frais de justice (nouveau)
- Indicateur 5.3 Taux d'évolution annuel moyen des frais de justice pénale par affaire ayant reçu une réponse pénale (nouveau)

Objectif 6 **Garantir un enregistrement rapide des décisions judiciaires et accélérer la délivrance des bulletins**

- Indicateur 6.1 Délai de saisie à partir de la réception des fiches de jugement.
- Indicateur 6.2 Taux d'informatisation des demandes de bulletin n° 1, 2 et 3 (libellé modifié)

Programme 107 **Administration pénitentiaire**

Objectif 1 **Renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires**

- Indicateur 1.1 Nombre d'évasions (sous garde pénitentiaire directe/hors de l'établissement). (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Taux d'incidents.

Objectif 2 **Adapter la gestion du parc immobilier aux catégories de populations accueillies (mineurs-majeurs) (libellé modifié)**

- Indicateur 2.1 Coût de la journée de détention

Objectif 3 **Développer les aménagements de peine**

- Indicateur 3.1 Pourcentage de personnes placées sous écrou et condamnées bénéficiant d'un aménagement de peine (Placements sous surveillance électronique/Placements extérieurs/Semi-liberté/liberté)

conditionnelle) (libellé modifié)

Objectif 4 **Permettre le maintien des liens familiaux (accueil des familles)**

Indicateur 4.1 Pourcentage d'établissements dotés de locaux d'accueil des familles

Objectif 5 **Améliorer l'accès aux soins**

Indicateur 5.1 Nombre d'extractions médicales à l'extérieur par rapport à la population détenue, y compris affectation en UHSI (libellé modifié)

Objectif 6 **Favoriser les conditions d'insertion professionnelle des détenus**

Indicateur 6.1 Pourcentage d'évolution du nombre de diplômés (libellé modifié)

Indicateur 6.2 Pourcentage de détenus bénéficiant d'une activité rémunérée (travail et formation professionnelle).

Indicateur 6.3 Pourcentage de détenus bénéficiant d'un projet de préparation à la sortie.

Objectif 7 **Améliorer la qualité de la prise en charge du condamné en milieu ouvert (libellé modifié)**

Indicateur 7.1 Pourcentage de personnes condamnées à un sursis avec mise à l'épreuve de 36 mois ayant respecté l'obligation enjointe (libellé modifié)

Programme 182 **Protection judiciaire de la jeunesse**

Objectif 1 **Optimiser le parcours du jeune**

Indicateur 1.1 Taux de suivi éducatif continu auprès des mineurs incarcérés (taux de couverture des places en quartiers mineurs)

Indicateur 1.2 Délais de prise en charge (secteur public)

Indicateur 1.3 Taux de départements ayant mis en place un dispositif d'accueil d'urgence

Indicateur 1.4 Taux de pluridisciplinarité des services et établissements (secteur public)

Objectif 2 **Contribuer, par l'investigation, à la qualité de la décision judiciaire**

Indicateur 2.1 Indice de qualité des mesures d'investigations réalisées par la PJJ (secteur public et secteur associatif habilité)

Objectif 3 **Optimiser l'emploi des moyens humains, financiers et matériels**

Indicateur 3.1 Taux d'occupation des établissements

Indicateur 3.2 Taux d'activité par catégorie de personnel pour chaque type de mesure (secteur public)

Indicateur 3.3 Coût complet des mesures judiciaires par journée ou par acte

Objectif 4 **Contribuer à la protection de l'enfance en danger**

Indicateur 4.1 Taux d'évolution favorable de la situation des mineurs en danger (secteur public)

Objectif 5 **Prévenir la réitération et la récidive**

Indicateur 5.1 Part des jeunes pris en charge au pénal qui n'ont ni récidivé ni réitéré dans l'année qui suit la clôture de la mesure

Objectif 6 **Répondre à un besoin de justice ou de réparation envers les victimes et la société**

Indicateur 6.1 Part des jeunes pris en charge au pénal pour lesquels une démarche envers la victime ou la société a été mise en oeuvre (secteur public)

Programme 101 **Accès au droit et à la justice**

Objectif 1 **Améliorer le délai de traitement des demandes d'aide juridictionnelles (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Délai moyen national de traitement des demandes d'aide juridictionnelle. (libellé modifié)

Indicateur 1.2 Pourcentage de bureaux d'aide juridictionnelle dont le délai moyen de traitement des demandes d'aide juridictionnelle est supérieur à deux mois (libellé modifié)

Objectif 2 **Maîtriser les coûts de gestion d'un dossier d'aide juridictionnelle**

Indicateur 2.1 Coût d'une décision d'aide juridictionnelle (libellé modifié)

Objectif 3 **Développer une réponse de qualité aux besoins d'information juridique des citoyens dans les Maisons de Justice et du Droit et dans les dispositifs mis en place par les CDAD**

Indicateur 3.1 Enquête de satisfaction.

Objectif 4 **Développer l'efficacité des dispositifs permettant de développer l'accompagnement et l'indemnisation des victimes (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Indice de satisfaction des victimes d'infraction(s) (nouveau)

Indicateur 4.2 Coût par victime appelante, écoutée et orientée au Numéro National d'aide aux victimes, devenu le "08 victimes", géré par l'INAVEM (libellé modifié)

Programme 213 **Conduite et pilotage de la politique de la justice et organismes rattachés**

Objectif 1 **Prendre rapidement les textes d'application nécessaires pour l'adaptation du droit à l'évolution de la société**

Indicateur 1.1 Taux de publication des décrets d'application des lois.

Objectif 2 **Assurer une réduction maximale du délai moyen d'affectation sur les postes de l'administration centrale ouverts au recrutement dans les programmes**

Indicateur 2.1 Délai moyen d'affectation d'un agent par type de recrutement.

Objectif 3 **Assurer une gestion efficiente des personnels**

Indicateur 3.1 Dépense moyenne, pour le bureau du personnel, de la gestion d'un agent de l'administration centrale

Objectif 4 **Optimiser la gestion des projets immobiliers**

Indicateur 4.1 Dépassement de la durée de livraison des opérations pour les opérations livrées dans l'année, en valeur absolue et en pourcentage (pour les opérations supérieures à 1 M€)

Indicateur 4.2 Coût du m2 judiciaire et pénitentiaire construit et rénové des opérations supérieures à 1 M€

Indicateur 4.3 Dépassement du coût pour les opérations livrées dans l'année en valeur absolue et en pourcentage.

Objectif 5 **Optimiser la gestion logistique des services centraux**

Indicateur 5.1 Dépense de soutien logistique par agent d'administration centrale.

Objectif 6 **Optimiser la gestion des grands projets informatiques**

Indicateur 6.1 Pourcentage de respect de la durée de livraison des opérations (> à 1 M€) pour les opérations livrées dans l'année.

Indicateur 6.2 Pourcentage de dépassement du coût contractuel. pour les projets d'un montant > à 3 M€

Mission **Médias**

Programme 180 **Presse**

Objectif 1 **Contribuer au développement de l'Agence France-Presse**

- Indicateur 1.1 Pénétration commerciale par zone géographique (nombre de clients).
- Indicateur 1.2 Chiffre d'affaires de l'AFP hors abonnement de l'Etat (nouveau)

Objectif 2 **Veiller à l'efficacité de la gestion de l'AFP**

- Indicateur 2.1 Résultat net de l'AFP.
- Indicateur 2.2 Excédent brut d'exploitation (EBE) de l'AFP.

Objectif 3 **Contribuer au développement de la diffusion de la presse**

- Indicateur 3.1 Diffusion des titres les plus aidés.
- Indicateur 3.2 Diffusion des titres aidés à faibles ressources publicitaires et de petites annonces.

Objectif 4 **Veiller au maintien du pluralisme de la presse**

- Indicateur 4.1 Nombre de titres d'information politique et générale.
- Indicateur 4.2 Nombre de quotidiens d'information politique et générale.

Objectif 5 **Améliorer le ciblage et l'efficacité des dispositifs d'aide (nouveau)**

- Indicateur 5.1 Effet de levier des aides directes à la presse (nouveau)
- Indicateur 5.2 Part de l'aide publique directe globale accordée à la presse quotidienne IPG (nouveau)

Programme 116 **Chaîne française d'information internationale**

Objectif 1 **Développer la présence française dans le paysage audiovisuel mondial (libellé modifié)**

- Indicateur 1.1 Audience de la CFII (libellé modifié)

Objectif 2 **Développer la reprise des programmes de la CFII par les chaînes étrangères**

- Indicateur 2.1 Montants de droits audiovisuels cédés par la CFII aux télévisions

Objectif 3 **Optimiser la gestion de la CFII (libellé modifié)**

- Indicateur 3.1 Part de la masse salariale dans le budget total
- Indicateur 3.2 Coût de la grille de programme rapporté au budget total (nouveau)
- Indicateur 3.3 Frais généraux rapportés au budget (nouveau)

Programme 115 **Audiovisuel extérieur**

Objectif 1 **Conforter la présence française et francophone dans le paysage audiovisuel mondial (nouveau)**

- Indicateur 1.1 Audience de TV5 et de RFI
- Indicateur 1.2 Taux de reprises par les télévisions partenaires des programmes fournis par CFI (nouveau)

Objectif 2 **Optimiser la gestion de l'audiovisuel extérieur français (nouveau)**

- Indicateur 2.1 Coût annuel par téléspectateur (TV5) et coût de l'heure de première diffusion (RFI)
- Indicateur 2.2 Coût journalier des actions de coopération menées par CFI (nouveau)

Mission **Outre-mer**

Programme 138 **Emploi outre-mer**

Objectif 1 **Encourager la création d'emplois durables dans le secteur marchand**

Indicateur 1.1 Taux de croissance de l'emploi salarié dans les secteurs exonérés de cotisations sociales au titre d'une année rapporté au taux de croissance de l'emploi salarié outre-mer

Objectif 2 **Encourager les jeunes à la création de leur propre emploi par la création d'entreprises durables**

Indicateur 2.1 Taux de pérennisation des entreprises après 3 ans

Objectif 3 **Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi**

Indicateur 3.1 Pourcentage des publics prioritaires qui bénéficient, 6 mois après la sortie de la mesure, d'une solution durable au regard de l'emploi.

Indicateur 3.2 Part des publics prioritaires demandeurs d'emploi de longue durée dans les bénéficiaires des contrats aidés CES, CEC, CAE non marchand et CAE marchand mis en oeuvre par le ministère de l'outre-mer

Indicateur 3.3 Part des publics prioritaires allocataires du RMI dans les bénéficiaires des contrats aidés CES, CEC, CAE non marchand et CAE marchand mis en oeuvre par le ministère de l'outre-mer

Objectif 4 **Promouvoir le secteur marchand au sein des mesures aidées**

Indicateur 4.1 Part de bénéficiaires de mesures aidées pour le secteur marchand sur le total de bénéficiaires de mesures aidées.

Indicateur 4.2 Pourcentage d'évolution du rapport entre les crédits des mesures d'aides à l'emploi du secteur marchand et les mesures d'aides à l'emploi du secteur non marchand

Objectif 5 **Assurer la réussite du parcours de formation socio-éducative et professionnelle des volontaires du SMA**

Indicateur 5.1 Taux d'insertion des volontaires en fin de contrat.

Programme 123 **Conditions de vie outre-mer**

Objectif 1 **Mieux répondre au besoin de logement social**

Indicateur 1.1 Pourcentage des crédits de l'action logement engagés dans le cadre d'une convention de programmation urbaine (nouveau)

Indicateur 1.2 Pourcentage de ménages logés dans le parc social locatif existant dont les revenus sont inférieurs au plafond de revenu LLTS (nouveau)

Indicateur 1.3 Pourcentage de logements attribués à des ménages vivant en situation d'insalubrité (nouveau)

Objectif 2 **Optimiser l'efficacité des dispositifs favorisant la continuité territoriale**

Indicateur 2.1 Coût moyen du passeport mobilité par bénéficiaire corrigé de l'évolution du prix du pétrole

Objectif 3 **Offrir une protection sociale et faciliter l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources (nouveau)**

Indicateur 3.1 Taux de couverture de la population éligible par les mesures de protection sociale financées par le ministère de l'outre-mer (nouveau)

Programme 160 **Intégration et valorisation de l'outre-mer**

Objectif 1 **Optimiser les procédures de notification des montants des dotations aux collectivités territoriales**

Indicateur 1.1 Délai de notification aux collectivités du montant des dotations prévues au titre de l'année

Objectif 2 **Optimiser l'aide aux victimes et aux collectivités touchées par les catastrophes naturelles (nouveau)**

Indicateur 2.1 Pourcentage de dossiers complets parvenus au ministère de l'outre-mer pour l'examen au comité des fonds de secours (nouveau)

Objectif 3 **Optimiser la fonction juridique du ministère de l'outre-mer**

Indicateur 3.1 Taux de textes d'application des lois publiés dans les délais.

Objectif 4 **Garantir les moyens humains aux services (administration centrale et représentations de l'Etat outre-mer) en assurant une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences performante**

Indicateur 4.1 Taux de mobilité des agents de l'administration centrale après plus de trois ans au même poste (nouveau)

Objectif 5 **Optimiser les processus de gestion**

Indicateur 5.1 Coût de fonctionnement par équivalent temps plein travaillé du plafond d'emploi ministériel (hors SMA) (libellé modifié)

Mission **Politique des territoires**

Programme 113 **Aménagement, urbanisme et ingénierie publique**

Objectif 1 **Promouvoir l'aménagement équilibré des territoires (libellé modifié)**

- Indicateur 1.1 Taux de pénétration de la planification dans les territoires urbains dont ceux concernés par une façade littorale (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Taux de pénétration de la planification dans les grands territoires (DTA) (nouveau)

Objectif 2 **Contribuer à une meilleure organisation de l'occupation de l'espace urbain (libellé modifié)**

- Indicateur 2.1 Indice de maîtrise spatiale du développement urbain (libellé modifié)

Objectif 3 **Soutenir des pôles de développement urbain d'intérêt national (libellé modifié)**

- Indicateur 3.1 Effet de levier de l'investissement public au sein de ces pôles : montant de l'investissement privé généré par euro public investi par l'Etat (libellé modifié)
- Indicateur 3.2 Création brute d'emplois au sein de ces pôles (libellé modifié)
- Indicateur 3.3 Nombre de logements créés chaque année au sein de ces pôles

Objectif 4 **Assurer aux usagers et aux collectivités locales, bénéficiant de l'assistance de l'Etat, un service de qualité dans la délivrance des autorisations d'urbanisme (libellé modifié)**

- Indicateur 4.1 Indicateur de respect des délais
- Indicateur 4.2 Indicateur de sécurité juridique (libellé modifié)
- Indicateur 4.3 Taux de satisfaction des élus en matière d'instruction des actes pour l'application du droit des sols.

Objectif 5 **Apporter aux collectivités une assistance pour leur permettre d'exercer leurs compétences en privilégiant l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'aide aux petites communes**

- Indicateur 5.1 Indicateur de satisfaction des élus pour les prestations de l'État en ingénierie d'appui territorial.
- Indicateur 5.2 Part de l'ingénierie de solidarité dans les interventions pour le compte de tiers. (libellé modifié)
- Indicateur 5.3 Part des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage au regard du total des missions d'ingénierie d'appui territorial (libellé modifié)

Objectif 6 **Apporter aux autres services de l'État, dans un cadre contractuel négocié, une assistance pour leur permettre de conduire leurs programmes immobiliers**

- Indicateur 6.1 Coût des prestations des services de l'équipement rapporté au montant des opérations (libellé modifié)

Programme 159 **Information géographique et cartographique**

Objectif 1 **Garantir et améliorer la qualité des données géographiques et cartographiques**

- Indicateur 1.1 Age des fonds cartographiques 1:25.000.
- Indicateur 1.2 Evaluation qualité.

Objectif 2 **Etablir dans les délais et faire partager le Référentiel à Grande Echelle (RGE), dans une démarche partenariale**

- Indicateur 2.1 Disponibilité des composantes du RGE.

Objectif 3 **Optimiser l'équilibre des sources de financement**

- Indicateur 3.1 Respect de l'équilibre prévu de financement de l'Institut géographique national (IGN).
- Indicateur 3.2 Gains de productivité

Objectif 4 **Améliorer la visibilité du dispositif de formation et de recherche**

- Indicateur 4.1 Taux de placement à 6 mois des étudiants civils.
- Indicateur 4.2 Coût de formation par élève (nouveau)
- Indicateur 4.3 Nombre annuel moyen de publications par chercheur IGN.

Programme 223 **Tourisme**

Objectif 1 **Augmenter la capacité des opérateurs du ministère chargé du tourisme à mobiliser des partenariats financiers**

- Indicateur 1.1 Effet de levier induit par la subvention de l'Etat au G.I.E. Maison de la France sur les financements apportés par le partenariat.
- Indicateur 1.2 Effet de levier induit par la subvention de l'Etat au G.I.P. ODIT-France sur d'autres sources de financement.
- Indicateur 1.3 Valorisation de l'offre collectée par Bourse Solidarité Vacances effectivement utilisée / subvention du ministère chargé du tourisme.

Objectif 2 **Attirer et fidéliser un nombre croissant de touristes étrangers susceptibles de contribuer à l'augmentation des recettes touristiques**

- Indicateur 2.1 Mesure de la performance du site de vente en ligne "franceguide.com". (libellé modifié)
- Indicateur 2.2 Mesure des équivalents publicitaires des retombées presse et médias suscitées par l'action de Maison de la France à l'étranger.

Objectif 3 **Favoriser l'amélioration de l'offre touristique pour répondre aux attentes du marché et orienter la demande en accompagnant les démarches qualité**

- Indicateur 3.1 Corrélation entre l'action sur l'offre et la satisfaction de la clientèle.

Objectif 4 **Permettre l'accès aux vacances de publics cibles en mobilisant les différents partenaires**

- Indicateur 4.1 Rapport entre le nombre de lits rénovés et le financement apporté par l'Etat (libellé modifié)

Objectif 5 **Expérimentation sur l'évaluation de l'impact des mesures fiscales en faveur de l'Agence nationale des chèques-vacances (nouveau)**

- Indicateur 5.1 Amélioration de la part des bénéficiaires des chèques-vacances partant effectivement en vacances (nouveau)
- Indicateur 5.2 Effet multiplicateur des mesures fiscales en faveur des chèques-vacances sur les recettes fiscales induites (nouveau)

Programme 112 **Aménagement du territoire**

Objectif 1 **Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires. (libellé modifié)**

- Indicateur 1.1 Taux de réalisation des emplois effectivement créés par les bénéficiaires de la PAT (nouveau)
- Indicateur 1.2 Pourcentage des dossiers de demande PAT pour lesquels le délai d'instruction est inférieur à 90 jours
- Indicateur 1.3 Taux d'admission des projets labellisés par les gouvernances des pôles de compétitivité aux appels à projets du fonds interministériel commun hébergé par le fonds de compétitivité des entreprises (nouveau)
- Indicateur 1.4 Nombre d'emplois prévus associés aux projets aboutis traités par l'AFII rapporté au nombre total d'emplois associés aux décisions d'investissement étranger en France. (libellé modifié)

Objectif 2 **Accompagner les mutations économiques et renforcer la cohésion sociale et territoriale (libellé modifié)**

- Indicateur 2.1 Taux de réalisation de l'objectif des créations d'emplois et d'emplois sauvegardés dans les contrats de sites ou de territoires (nouveau)
- Indicateur 2.2 Population des communes n'ayant pas accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (libellé modifié)
- Indicateur 2.3 Comparaison du taux de création d'entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire par rapport à la moyenne nationale (nouveau)

Objectif 3 **Favoriser le développement durable dans le cadre du volet territorial des CPER et des fonds structurels (nouveau)**

- Indicateur 3.1 Pourcentage de conventions territoriales respectant leurs objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (nouveau)

Objectif 4 **Aider à concevoir l'action publique en matière d'aménagement du territoire**

- Indicateur 4.1 Nombre de citations de rapports de la DIACT dans la presse et les rapports parlementaires (libellé modifié)
- Indicateur 4.2 Nombre de cartes visualisées et de fichiers de données téléchargés à partir du site de l'observatoire des territoires.

Programme 162 **Interventions territoriales de l'État**

Objectif 1 **Favoriser l'intermodalité voie fluviale / voie ferrée (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Part du rail dans le pré-acheminement et le post-acheminement des conteneurs sur les plates-formes tri modales des ports alsaciens

Objectif 2 **Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne**

Indicateur 2.1 : % de stations de mesure dépassant la limite de 50 mg/l en nitrates

Objectif 3 **Réduire les dommages par l'amélioration des mesures de sauvegarde au plus près des populations exposées**

Indicateur 3.1 Pourcentage d'habitants résidant en zone inondable et ayant bénéficié d'une baisse d'aléas significative dans le bassin hydrographique de la Loire du fait d'un projet subventionné (libellé modifié)

Objectif 4 **Accélérer la mise en oeuvre des projets d'équipement et de services collectifs dans le cadre de l'objectif général fixé par l'article 53, relatif au programme exceptionnel d'investissement en faveur de la Corse, de la loi du 22 janvier 2002 (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Evolution des délais de réalisation des projets

Objectif 5 **Dynamiser la récolte forestière et améliorer la valorisation optimale du bois et de ses coproduits**

Indicateur 5.1 Evolution du chiffre d'affaire de la branche « exploitation forestière et première transformation du bois » (libellé modifié)

Objectif 6 **Préserver la biodiversité, les habitats, et réhabiliter le caractère de zone humide du marais poitevin**

Indicateur 6.1 Surface des prairies dans la zone du marais poitevin

Objectif 7 **Réduire les dommages par l'amélioration des ouvrages et des dispositifs de prévention dans une approche de développement durable**

Indicateur 7.1 Pourcentage d'habitants résidant en zone inondable et ayant bénéficié d'une baisse d'aléas significative dans le bassin hydrographique de la Durance du fait d'un projet subventionné (libellé modifié)

Objectif 8 **Améliorer la prise en charge sociale des demandeurs d'asile en Rhône-Alpes**

Indicateur 8.1 Nombre de demandeurs d'asile « Rhône-Alpes » hébergés en CADA ou en AUDA rapporté au nombre total de demandeurs d'asile hébergés en Rhône-Alpes.

Mission **Recherche et enseignement supérieur**

Programme 150 **Formations supérieures et recherche universitaire**

Objectif 1 **Répondre aux besoins de qualification supérieure**

- Indicateur 1.1 Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- Indicateur 1.2 Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale
- Indicateur 1.3 Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau LMD (nouveau)

Objectif 2 **Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation**

- Indicateur 2.1 Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur. (libellé modifié)
- Indicateur 2.2 Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.
- Indicateur 2.3 Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.
- Indicateur 2.4 Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine (nouveau)

Objectif 3 **Maîtriser l'offre de formation**

- Indicateur 3.1 Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
- Indicateur 3.2 Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs
- Indicateur 3.3 Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

Objectif 4 **Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie**

- Indicateur 4.1 Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.
- Indicateur 4.2 Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.

Objectif 5 **Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial**

- Indicateur 5.1 Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE).
- Indicateur 5.2 Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
- Indicateur 5.3 Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.
- Indicateur 5.4 Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D.

Objectif 6 **Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche**

- Indicateur 6.1 Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque
- Indicateur 6.2 Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites

Objectif 7 **Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**

- Indicateur 7.1 Production scientifique des opérateurs du programme
- Indicateur 7.2 Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

Objectif 8 **Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire**

- Indicateur 8.1 Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

Objectif 9 **Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche**

- Indicateur 9.1 Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés (libellé modifié)
- Indicateur 9.2 Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle (libellé modifié)
- Indicateur 9.3 Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs (libellé modifié)

Objectif 10 **Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**

- Indicateur 10.1 Attractivité des opérateurs du programme

Objectif 11 **Participer à la construction de l'espace européen de la recherche**

- Indicateur 11.1 Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes

cadres de R&D de l'Union européenne (5ème PCRD 1998-2002*)

Indicateur 11.2 Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne (5ème PCRD 1998-2002*)

Indicateur 11.3 Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme

Objectif 12 Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier (libellé modifié)

Indicateur 12.1 Taux d'occupation des locaux.

Indicateur 12.2 Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité.

Indicateur 12.3 Montant des ressources propres procurées par les prestations de services

Indicateur 12.4 Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription

Programme 231 Vie étudiante

Objectif 1 Promouvoir une égale probabilité d'accès des différentes classes sociales aux formations de l'enseignement supérieur

Indicateur 1.1 Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale.

Indicateur 1.2 Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation.

Indicateur 1.3 Taux de réussite des boursiers par rapport aux non-boursiers (libellé modifié)

Indicateur 1.4 Taux de paiement des bourses sur critères sociaux pour les mois de novembre et de décembre. (libellé modifié)

Objectif 2 Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts

Indicateur 2.1 Répartition de la couverture des besoins en logements.

Indicateur 2.2 Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres (libellé modifié)

Indicateur 2.3 Coût de fonctionnement par lit en gestion directe et par repas

Objectif 3 Développer la prévention dans le domaine de la santé

Indicateur 3.1 Nombre d'universités sans fumée et sans tabac (nouveau)

Objectif 4 Encourager l'engagement des étudiants et le développement des activités sportives et culturelles

Indicateur 4.1 Taux de participation étudiante aux élections universitaires (universités, CROUS, ...).

Programme 194 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

Objectif 1 Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

Indicateur 1.1 Production scientifique des opérateurs du programme

Indicateur 1.2 Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme

Objectif 2 Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche publique

Indicateur 2.1 Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme.

Objectif 3 Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

Indicateur 3.1 Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés (libellé modifié)

Indicateur 3.2 Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle (libellé modifié)

Indicateur 3.3 Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs (libellé modifié)

Objectif 4 Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

Indicateur 4.1 Attractivité des opérateurs du programme mesurée par la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, postdoctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par les opérateurs du programme

Objectif 5 Participer à la construction de l'espace européen de la recherche

- Indicateur 5.1 Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
- Indicateur 5.2 Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne (PCRD)
- Indicateur 5.3 Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 25) dans les articles des opérateurs du programme

Programme 187 Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources

Objectif 1 Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- Indicateur 1.1 Production scientifique des opérateurs du programme
- Indicateur 1.2 Reconnaissance scientifique des établissements du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme

Objectif 2 Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des filières économiques associées par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- Indicateur 2.1 Efficacité de la politique de valorisation
- Indicateur 2.2 Efficience de la politique de valorisation exprimée par le ratio "produits des redevances sur brevets, COV et logiciels et licences / dépenses liées aux frais de propriété intellectuelle"
- Indicateur 2.3 Intensité du partenariat avec les entreprises exprimée par la part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources de recherche totales des opérateurs du programme (pour les EPST et les autres établissements).

Objectif 3 Mobiliser les connaissances en appui aux politiques publiques

- Indicateur 3.1 Proportion des ETP (équivalent temps plein) annuels consacrés par les établissements du programme aux expertises, avis et productions de données pour des donneurs d'ordre publics.

Objectif 4 Contribuer au développement du Sud par le partenariat scientifique et technologique

- Indicateur 4.1 Intensité du partenariat scientifique et technologique des opérateurs du programme avec les pays du Sud, exprimée par le nombre d'accords de partenariat (conventions) signés avec un établissement de recherche et d'enseignement supérieur d'un pays du Sud.
- Indicateur 4.2 Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme.

Objectif 5 Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche

- Indicateur 5.1 Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).
- Indicateur 5.2 Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne (PCRD).
- Indicateur 5.3 Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE25) dans les articles des opérateurs du programme

Programme 193 Recherche spatiale

Objectif 1 Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises

- Indicateur 1.1 Indicateur de production scientifique.
- Indicateur 1.2 Indicateur de reconnaissance scientifique.
- Indicateur 1.3 Chiffre à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années.

Objectif 2 Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable

- Indicateur 2.1 Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace.
- Indicateur 2.2 Prix d'un lancement rapporté à la performance du lanceur Ariane 5 (libellé modifié)

Objectif 3 Répondre aux besoins du futur par la recherche et la maîtrise de la technologie dans le domaine spatial

- Indicateur 3.1 Taux de bon fonctionnement des satellites fabriqués par l'industrie française.
- Indicateur 3.2 Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES.

Objectif 4 Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société

Indicateur 4.1 Part des brevets européens d'origine française dans le domaine du programme (en référence européenne).

Indicateur 4.2 Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins d'application.

Objectif 5 Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française

Indicateur 5.1 Le rapport du budget pondéré alloué par le CNES aux projets européens sur le budget total de projets du CNES (nouveau)

Programme 172 Orientation et pilotage de la recherche

Objectif 1 Orienter l'effort public de recherche et développement technologique vers les domaines prioritaires de l'action gouvernementale

Indicateur 1.1 Part des crédits recherche de la mission consacrée à chacun des domaines prioritaires de l'action gouvernementale définis en comité interministériel (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)

Indicateur 1.2 Proportion d'allocations de recherche attribuées dans chacun des domaines prioritaires (sciences du vivant et sciences et technologies de l'information et de la communication)

Objectif 2 Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par la diffusion de l'innovation technologique

Indicateur 2.1 Effet de levier des moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.

Indicateur 2.2 Dépense moyenne consacrée aux emplois créés et soutenus par les moyens incitatifs publics mobilisés en faveur de la création d'entreprises.

Objectif 3 Développer l'évaluation dans la recherche publique toutes structures confondues (EPST, EPIC et recherche universitaire)

Indicateur 3.1 Indicateur d'évaluation des laboratoires.

Objectif 4 Préparer par la recherche les viviers de compétences scientifiques pour répondre aux besoins de la recherche et de l'économie de demain

Indicateur 4.1 Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus dans les principales disciplines et pourcentage des doctorants CIFRE soutenant leur thèse en trois ans au plus

Indicateur 4.2 Indicateur d'insertion professionnelle.

Objectif 5 Renforcer les liens entre la science et la société

Indicateur 5.1 Qualité des liens entre science et société.

Objectif 6 Accroître la mobilité des chercheurs des établissements publics de recherche vers l'enseignement supérieur et des chercheurs du secteur public vers l'entreprise (libellé modifié)

Indicateur 6.1 Pourcentage de chercheurs ayant rejoint ou arrivant de l'enseignement supérieur ou de l'entreprise dans l'année

Objectif 7 Accroître l'effort de R&D des entreprises

Indicateur 7.1 Mesure de l'effet de levier : accroissement de la DIRDE, diminuée des subventions publiques, d'une année sur l'autre, sur accroissement du CIR d'une année sur l'autre (libellé modifié)

Indicateur 7.2 Taux de financement de l'effort de R&D par les entreprises en pourcentage du PIB exprimé par le rapport dépense intérieure de R&D des entreprises sur PIB (DIRDE/PIB)

Objectif 8 Développer le financement de la recherche sur projets

Indicateur 8.1 Coût de gestion par dossier d'aide ANR (coût complet)

Indicateur 8.2 Part des financements sur projets de l'ANR dans les financements (hors masse salariale) alloués aux opérateurs principaux de recherche (nouveau)

Indicateur 8.3 Taux de retour français sur les projets financés par les programmes cadres de l'Union européenne

Programme 189 Recherche dans le domaine des risques et des pollutions

Objectif 1 Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- Indicateur 1.1 Production scientifique des opérateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN) (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles produits par les indicateurs du programme (instituts de recherche : INERIS, IRSN) (libellé modifié)
- Indicateur 1.3 Taux de participation des opérateurs du programme au niveau européen (libellé modifié)

Objectif 2 Mettre à la disposition de la nation les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques

- Indicateur 2.1 Synergie expertise/recherche (IRSN) exprimée par la part de l'activité consacrée à la recherche dans le budget de l'IRSN

Objectif 3 Développer une expertise nationale dans le domaine de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

- Indicateur 3.1 Effet de levier des budgets incitatifs (ADEME)

Programme 188 Recherche dans le domaine de l'énergie

Objectif 1 Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle (libellé modifié)

- Indicateur 1.1 Taux d'atteinte des résultats dans les délais prévus sur le volet « optimisation et évolution de l'outil industriel ».
- Indicateur 1.2 Taux de participation des industriels au financement de la recherche sur le volet « optimisation de l'outil industriel » (CEA) (mesure du crédit porté par les industriels à la recherche réalisée par le CEA).

Objectif 2 Favoriser l'essor des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et contribuer à l'amélioration et à la diffusion des techniques et méthodes visant à maximiser l'efficacité énergétique

- Indicateur 2.1 Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP (libellé modifié)
- Indicateur 2.2 Mesure de l'incitation à la recherche industrielle sur les NTE et l'URE (libellé modifié)

Objectif 3 Accroître la compétitivité et réduire l'impact environnemental du raffinage, de la pétrochimie et des moteurs, favoriser le renouvellement et la diversification des ressources pétrolières et gazières

- Indicateur 3.1 Mesure de l'utilité de la recherche pour les industriels : Participation des industriels au financement des projets de recherche menés par l'IFP liés à cet objectif et hors NTE / charges directes de l'IFP sur même périmètre (hors dividendes).
- Indicateur 3.2 Taux de remboursement des aides accordées par le RTPG

Objectif 4 Assurer l'efficacité de la recherche dans le domaine de l'énergie

- Indicateur 4.1 Mesure de la valorisation de programmes de recherche (libellé modifié)
- Indicateur 4.2 Mesure de l'efficacité de la gestion des brevets : montant des redevances et licences sur brevets IFP hors NTE / dépenses de propriété intellectuelle afférentes (dépôt, maintien et défense).

Programme 192 Recherche industrielle

Objectif 1 Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement de pôles de compétitivité

- Indicateur 1.1 Progression de la dépense de R&D de l'ensemble des entreprises aidées par le Fonds Unique Pôle de compétitivité (FUPC) et les allègements de charges afférents entre l'année n-4 et n-1, rapportée au montant des aides versées en année n-3. (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Proportion des aides d'OSEO-ANVAR consacrées aux pôles de compétitivité en engagements (libellé modifié)

Objectif 2 Optimiser la valorisation de la recherche technologique de base

- Indicateur 2.1 Produit des redevances sur brevets rapporté aux dépenses de propriété intellectuelle (dépôt, maintien et défense des brevets) pour les écoles du programme (libellé modifié)
- Indicateur 2.2 Part du montant des contrats de recherche rapporté à l'ensemble des ressources consacrées à la

recherche par les écoles (subventions + ressources propres dont contrats de recherche).

Objectif 3 Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes

Indicateur 3.1 Chiffre d'affaires cumulé généré par les entreprises bénéficiant d'aides à l'innovation ramené au montant de l'aide. (libellé modifié)

Indicateur 3.2 Ecart entre le taux de survie à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles, et le taux moyen de survie des entreprises nouvelles. (libellé modifié)

Objectif 4 Développer l'efficacité dans la gestion des aides à l'innovation

Indicateur 4.1 Frais de gestion d'OSEO-anvar rapportés au montant des aides à verser et à recouvrer

Indicateur 4.2 Taux de remboursement en année n des aides à l'innovation engagées par OSEO-anvar en année n-7.

Indicateur 4.3 Part des aides donnant lieu à un retour, au sein de l'enveloppe des aides attribuées par OSEO-anvar.

Indicateur 4.4 Accroissement des dépenses de R&D des entreprises soutenues par l'All rapporté aux financements octroyés (nouveau)

Objectif 5 Former les docteurs dont les entreprises ont besoin

Indicateur 5.1 Part des docteurs formés par les écoles du programme, employés dans une entreprise ou un établissement industriel six mois après l'obtention de leur diplôme.

Indicateur 5.2 Evaluation du ratio de ressources propres sur ressources totales des écoles du programme.

Objectif 6 Renforcer l'efficacité des aides de l'Etat au travers de leur ciblage

Indicateur 6.1 Effet de levier moyen des aides notifiées du Fonds de compétitivité des entreprises en engagements.

Indicateur 6.2 Proportion des aides engagées du Fonds de compétitivité des entreprises consacrées aux secteurs stratégiques.

Indicateur 6.3 Proportion des aides de l'agence nationale de la recherche attribuées aux entreprises en autorisations d'engagement.

Indicateur 6.4 Effet de levier moyen des aides de l'Agence de l'innovation industrielle en engagements.

Programme 190 Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Objectif 1 Développer les recherches partenariales dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

Indicateur 1.1 Effet de levier des crédits incitatifs.

Indicateur 1.2 Part des contrats de recherche sur les recettes totales des organismes.

Objectif 2 Mobiliser les ressources de la recherche publique et privée sur les nouvelles thématiques prioritaires

Indicateur 2.1 Part des thématiques prioritaires dans l'effort financier réalisé.

Objectif 3 Développer l'excellence des organismes de recherche aux niveaux européen et international

Indicateur 3.1 Nombre de publications dans des revues scientifiques internationales par chercheur

Indicateur 3.2 Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles des opérateurs du programme (nouveau)

Objectif 4 Préparer l'avenir en favorisant les innovations technologiques

Indicateur 4.1 Effet de levier de l'aide publique.

Objectif 5 Maintenir ou améliorer la part de marché de l'industrie aéronautique

Indicateur 5.1 Taux de remboursement cumulé et actualisé des avances remboursables allouées depuis la mise en oeuvre de ce dispositif au profit de la construction aéronautique civile.

Programme 191 Recherche duale (civile et militaire)

Objectif 1 Accroître la coopération entre la recherche de défense et la recherche civile

Indicateur 1.1 Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées.

Indicateur 1.2 Part des brevets français et européens déposés par les opérateurs du programme en matière de recherche duale

Objectif 2 Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- Indicateur 2.1 Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française, européenne et mondiale en matière de recherche duale
- Indicateur 2.2 Indice de citation des publications issues des recherches financées

Objectif 3 Répartir les financements conformément aux contributions attendues en matière d'innovation de chacun des acteurs de la base industrielle et technologique de défense et de sécurité

- Indicateur 3.1 Pourcentage de montant total des projets dont bénéficient les PME-PMI.

Programme 186 Recherche culturelle et culture scientifique

Objectif 1 Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau international

- Indicateur 1.1 Nombre moyen de publications scientifiques de rang A par rapport au nombre de chercheurs (en ETP) dans les domaines du patrimoine et de la création
- Indicateur 1.2 Part des crédits destinés à des projets de recherche partenariaux par rapport au total des crédits destinés aux projets de recherche dans les domaines de la recherche culturelle.
- Indicateur 1.3 Reconnaissance scientifique exprimée par l'indice de citation à deux ans des articles relevant des opérateurs du programme (nouveau)

Objectif 2 Participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche dans les domaines de compétence du ministère

- Indicateur 2.1 Part des crédits destinés à des projets de recherche menés en coopération avec des institutions européennes ou soutenus par des fonds de la communauté européenne par rapport au total des crédits destinés à des projets de recherche :

Objectif 3 Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

- Indicateur 3.1 Evolution du nombre de visites des bases de données et des collections en ligne dans les domaines suivants :
- Indicateur 3.2 Evolution du nombre annuel de visites virtuelles de la CSI et du Palais de la Découverte.
- Indicateur 3.3 Temps moyen de connexion aux sites de la CSI et du Palais de la Découverte
- Indicateur 3.4 Evolution du nombre annuel de visites physiques de la CSI et du Palais de la Découverte
- Indicateur 3.5 Part des visiteurs de la CSI attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à la qualité de la prestation offerte au cours de leur visite

Objectif 4 Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

- Indicateur 4.1 Part de ressources propres de la CSI et du Palais de la Découverte.

Programme 142 Enseignement supérieur et recherche agricoles

Objectif 1 Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international

- Indicateur 1.1 Taux d'insertion des diplômés (libellé modifié)

Objectif 2 Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service

- Indicateur 2.1 Dépense moyenne de formation par catégorie de formés

Objectif 3 Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques en appui aux politiques publiques

- Indicateur 3.1 Taux d'efficacité de l'appui scientifique et technique aux politiques publiques

Mission **Régimes sociaux et de retraite**

Programme 198 **Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres**

Objectif 1 **Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif d'efficacité de gestion**

Indicateur 1.1 Pourcentage d'allocations de congé de fin d'activité (CFA) payées aux retraités à l'échéance ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance

Indicateur 1.2 Pourcentage de jeunes conducteurs embauchés grâce au CFA par rapport aux recrutements totaux

Objectif 2 **Compenser le déséquilibre démographique du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion**

Indicateur 2.1 Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies.

Indicateur 2.2 Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite

Indicateur 2.3 Pourcentage de pensions payées aux retraités suivant la date du premier paiement dû : au jour du paiement ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance

Indicateur 2.4 Taux de récupération des "indus"

Objectif 3 **Compenser le déséquilibre démographique du régime de retraite de la RATP, avec un objectif d'efficacité de gestion (nouveau)**

Indicateur 3.1 Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies (nouveau)

Indicateur 3.2 Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite (nouveau)

Indicateur 3.3 Pourcentage de pensions payées aux retraités suivant la date du premier paiement dû : au jour du paiement ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance (nouveau)

Indicateur 3.4 Taux de récupération des "indus" (nouveau)

Programme 197 **Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

Objectif 1 **Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier**

Indicateur 1.1 Pourcentage de pensions payées aux marins : dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois.

Indicateur 1.2 Délai moyen de traitement d'une feuille de soins " papier "

Indicateur 1.3 Délai moyen de traitement des aides financières individuelles aux marins et à leurs familles (secours)

Objectif 2 **Optimiser le taux de recouvrement des cotisations**

Indicateur 2.1 Taux de recouvrement « global ».

Indicateur 2.2 Taux de recouvrement « amiable » (sans action contentieuse).

Objectif 3 **Stabiliser la part des coûts de gestion dans la dépense totale**

Indicateur 3.1 Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite.

Indicateur 3.2 Dépenses de gestion pour 1 € de dépenses de prestations obligatoires maladie, maternité, accidents du travail-maladies professionnelles, action sanitaire et sociale.

Programme 195 **Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers**

Objectif 1 **Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier**

Indicateur 1.1 Pourcentage de pensions payées aux retraités des mines (droits propres) à l'échéance, un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance

Indicateur 1.2 Pourcentage de pensions payées aux retraités des mines (droits dérivés) à l'échéance, un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance

Indicateur 1.3 Pourcentage de pensions payées (régime SEITA droits directs), un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance

Objectif 2 **Optimiser le taux de recouvrement**

Indicateur 2.1 Taux de récupération des indus et trop versés

Objectif 3 **limiter la part des coûts de gestion dans la dépense totale**

Indicateur 3.1 Coût unitaire d'une primoliquidation de pensions (tous droits)

Indicateur 3.2 Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (caisse des mines)

Indicateur 3.3 Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (régime SEITA)

Mission **Relations avec les collectivités territoriales**

Programme 119 **Concours financiers aux communes et groupements de communes**

Objectif 1 **Promouvoir les projets de développement local**

- Indicateur 1.1 Evolution du volume des investissements des collectivités locales réalisés grâce aux subventions DGE ou DDR comparée à l'évolution de la FBCF.
- Indicateur 1.2 Pourcentage de projets bénéficiant d'un taux de subvention compris entre 25% et 35%.
- Indicateur 1.3 Délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet

Programme 120 **Concours financiers aux départements**

Objectif 1 **Promouvoir les investissements des départements**

- Indicateur 1.1 Evolution du volume des investissements des départements soutenus par la DGE comparée à l'évolution de la FBCF. (libellé modifié)

Programme 121 **Concours financiers aux régions**

Programme 122 **Concours spécifiques et administration**

Objectif 1 **Soutenir un rétablissement rapide des collectivités déstabilisées par des circonstances exceptionnelles**

- Indicateur 1.1 Délai de réalisation des opérations subventionnées (libellé modifié)

Objectif 2 **Réduire les délais d'élaboration des textes d'application relevant de la responsabilité de la DGCL**

- Indicateur 2.1 Délais réels de parution des textes réglementaires relevant de la responsabilité de la DGCL.

Objectif 3 **Garantir une gestion des dotations adaptée aux contraintes des collectivités locales**

- Indicateur 3.1 Nombre, montant moyen et volume total des rectifications opérées en cours d'année.
- Indicateur 3.2 Nombre de rectifications liées à la prise en compte d'une donnée erronée dans les calculs (pour les principaux critères de répartition utilisés).
- Indicateur 3.3 Dates de communication des dotations.

Objectif 4 **Améliorer l'information des collectivités territoriales et de l'administration territoriale sur la décentralisation**

- Indicateur 4.1 Réponses aux pouvoirs publics (Parlement, Cour des comptes, préfectures...).
- Indicateur 4.2 Nombre de visites des sites intranet et internet de la DGCL avec mention du pourcentage de consultations supérieures à une minute.

Mission **Remboursements et dégrèvements**

Programme 200 **Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)**

Objectif 1 **Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible**

Indicateur 1.1 Taux de demandes de remboursement de crédit TVA non imputable et de restitutions d'impôts sur les sociétés remboursées dans un délai inférieur ou égal à 30 jours.

Indicateur 1.2 Taux de réclamations contentieuses en matière d'IR traitées dans le délai d'un mois.

Programme 201 **Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)**

Objectif 1 **Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible**

Indicateur 1.1 Taux de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai d'un mois.

Mission **Santé**

Programme 204 **Santé publique et prévention**

Objectif 1 **Accroître l'implication des citoyens dans la définition, la mise en oeuvre et le suivi de la politique de santé publique**

Indicateur 1.1 Taux de participation des associations aux instances auxquelles elles doivent participer. (libellé modifié)

Objectif 2 **Réduire les consommations à risque (libellé modifié)**

Indicateur 2.1 Consommation annuelle d'alcool par habitant de plus de 15 ans.

Indicateur 2.2 Pourcentage de la prévalence du tabagisme quotidien dans la population (par sexe ; pour les jeunes)

Indicateur 2.3 Taux de reconnaissance des campagnes de prévention (nouveau)

Objectif 3 **Réduire l'exposition des populations à certains risques environnementaux**

Indicateur 3.1 Rendement du dépistage du saturnisme chez les enfants mineurs.

Indicateur 3.2 Nombre d'épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone. (libellé modifié)

Objectif 4 **Renforcer l'adoption de comportements de prévention du VIH/SIDA**

Indicateur 4.1 Taux de reconnaissance des campagnes de prévention SIDA par les publics cibles.

Indicateur 4.2 Nombre de contaminations récentes parmi les nouveaux diagnostics d'infection par le VIH (< 6 mois) (nouveau)

Objectif 5 **Améliorer le dépistage des cancers (libellé modifié)**

Indicateur 5.1 Taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein dans la population cible. (libellé modifié)

Indicateur 5.2 Coût unitaire du dépistage organisé du cancer du sein.

Indicateur 5.3 Taux de reconnaissance des campagnes de l'InCA (nouveau)

Indicateur 5.4 Pourcentage de cancers du sein incidents dépistés par le programme de dépistage (nouveau)

Programme 171 **Offre de soins et qualité du système de soins**

Objectif 1 **Optimiser le pilotage de l'offre de soins**

Indicateur 1.1 Taux d'atteinte des objectifs nationaux quantifiés figurant dans les contrats passés entre l'Etat et les Agences régionales de l'hospitalisation (ARH) (libellé modifié)

Objectif 2 **Améliorer l'impact de l'évaluation du système de santé**

Indicateur 2.1 Taux de levée des conditions mises à la certification par la Haute Autorité de Santé (HAS) (libellé modifié)

Objectif 3 **Répondre aux besoins de formation des étudiants en médecine**

Indicateur 3.1 Taux de satisfaction, mesuré à un an et à dix ans après la fin des études, relatif aux diverses modalités de stages extrahospitaliers de troisième cycle (année recherche, autres stages d'internat extrahospitaliers, stages chez le praticien)

Programme 136 **Drogue et toxicomanie**

Objectif 1 **Mobiliser l'ensemble des administrations et partenaires autour des objectifs du plan**

Indicateur 1.1 Prise en compte des objectifs opérationnels du plan gouvernemental dans les stratégies de chaque ministère et de leurs services déconcentrés à travers la mise en oeuvre des instructions nationales

Objectif 2 **Renforcer la cohérence de la politique publique au niveau central et territorial**

Indicateur 2.1 Degré d'articulation des plans territoriaux et du réseau national des CIRDD avec les autres dispositifs locaux (santé publique, prévention de la délinquance, sécurité routière, contrats de plan, politique de la ville...) (libellé modifié)

Indicateur 2.2 Effet levier des financements MILDT : capacité de la MILDT à susciter des financements additionnels

Objectif 3 **Améliorer la pertinence des dispositifs expérimentaux d'intervention**

Indicateur 3.1 Nombre de reprises de dispositifs expérimentaux jugés pertinents par d'autres administrations et partenaires

Objectif 4 **Améliorer la pertinence des échanges internationaux en matière de lutte contre les drogues**

Indicateur 4.1 Proportion des projets arrivés à échéance, dans les zones prioritaires, faisant l'objet d'une reprise par l'Etat bénéficiaire ou une organisation internationale (libellé modifié)

Mission **Sécurité**

Programme 176 **Police nationale**

Objectif 1 **Réduire la délinquance générale**

Indicateur 1.1 Nombre de crimes et délits constatés en zone Police

Indicateur 1.2 Taux global d'élucidation en zone Police

Objectif 2 **Réduire la délinquance de voie publique**

Indicateur 2.1 Nombre de crimes et délits constatés en délinquance de voie publique (DVP) en zone Police

Objectif 3 **Réduire le nombre d'Accidents/Tués/Blessés (ATB)**

Indicateur 3.1 Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB) en zone Police

Objectif 4 **Optimiser l'emploi des forces mobiles**

Indicateur 4.1 Taux d'emploi des CRS (libellé modifié)

Indicateur 4.2 Indice de disponibilité des forces de maintien de l'ordre

Objectif 5 **Adapter la présence policière sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance**

Indicateur 5.1 Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique

Indicateur 5.2 Taux de criminalité de voie publique

Indicateur 5.3 Nombre de gardés à vue sur nombre d'interpellés dans le cadre du rétablissement de l'ordre public à l'occasion de violences urbaines (nouveau)

Objectif 6 **Assurer et garantir un même niveau de sécurité dans tous les espaces**

Indicateur 6.1 Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de service

Objectif 7 **Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière**

Indicateur 7.1 Taux de dépistage positif d'alcoolémie

Indicateur 7.2 Taux de dépistage positif de produits stupéfiants

Indicateur 7.3 Nombre d'infractions vitesse relevées dans les zones accidentogènes par heure fonctionnaire dédiée au contrôle (tout type de contrôle) (nouveau)

Objectif 8 **Améliorer la lutte contre l'immigration clandestine (libellé modifié)**

Indicateur 8.1 Coût moyen d'une rétention en centre de rétention administrative POLICE

Indicateur 8.2 Nombre d'éloignements effectifs.

Indicateur 8.3 Nombre d'interpellations d'"aidants".

Indicateur 8.4 Taux de remise en liberté de personnes placées en rétention administrative par le juge des libertés et de la détention (JLD) pour vice de procédure imputable aux services de police

Objectif 9 **Améliorer le taux d'élucidation des crimes et délits**

Indicateur 9.1 Taux d'élucidation des grandes catégories de la délinquance et des atteintes à l'intégrité contre les personnes (libellé modifié)

Indicateur 9.2 Taux d'élucidation de la délinquance de voie publique

Objectif 10 **Optimiser l'emploi des personnels et des moyens**

Indicateur 10.1 Taux de réalisation des formations institutionnelles prioritaires

Indicateur 10.2 Pourcentage de policiers affectés en zone couverte par ACROPOL

Indicateur 10.3 Taux d'indisponibilité des véhicules de la Police Nationale

Indicateur 10.4 Pourcentage du montant de l'action 6 par rapport au montant total du programme

Programme 152 **Gendarmerie nationale**

Objectif 1 **Réduire la délinquance globale (objectif stratégique)**

Indicateur 1.1 Nombre de crimes et délits constatés

Indicateur 1.2 Taux d'élucidation global

Objectif 2 Réduire la délinquance de voie publique (objectif stratégique)

Indicateur 2.1 Nombre de crimes et délits constatés en DVP

Objectif 3 Réduire les accidents-tués-blessés (objectif stratégique)

Indicateur 3.1 Nombre des accidents, des tués et des blessés (ATB)

Objectif 4 Adapter la présence sur la voie publique aux besoins de la population et à la délinquance

Indicateur 4.1 Evolution de l'efficacité de la surveillance générale sur la délinquance de voie publique (DVP)

Indicateur 4.2 Taux de criminalité de voie publique

Objectif 5 Assurer et garantir un même niveau de sécurité dans tous les espaces

Indicateur 5.1 Taux d'interventions réalisées dans un délai supérieur à 2 fois le délai moyen

Indicateur 5.2 Part de l'activité réalisée à l'extérieur des locaux de l'unité

Objectif 6 Optimiser l'emploi des forces mobiles

Indicateur 6.1 Nombre moyen annuel de jours de déplacement par escadron de gendarmerie mobile (EGM)

Indicateur 6.2 Taux d'emploi des EGM en ordre public

Indicateur 6.3 Taux d'emploi des EGM en sécurité générale

Objectif 7 Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière

Indicateur 7.1 Taux de dépistage positif d'alcoolémie

Indicateur 7.2 Taux de dépistage positif de produits stupéfiants

Indicateur 7.3 Nombre d'infractions vitesse par heure de fonctionnement des systèmes embarqués de contrôle automatisé

Indicateur 7.4 Nombre d'infractions vitesse relevées hors contrôle automatisé par heure-personnel de contrôle

Objectif 8 Améliorer le taux d'élucidation

Indicateur 8.1 Taux d'élucidation détaillé pour chacune des 4 grandes catégories de la délinquance

Indicateur 8.2 Taux d'élucidation de la délinquance de voie publique

Objectif 9 Optimiser l'emploi des moyens et des personnels

Indicateur 9.1 Pourcentage de réalisation des objectifs de formation collective fixés par la LPM

Indicateur 9.2 Taux de disponibilité des véhicules

Indicateur 9.3 Taux de vacance moyen des logements (nouveau)

Indicateur 9.4 Coût du m² loué (nouveau)

Objectif 10 Assurer des missions militaires de protection et de contrôle

Indicateur 10.1 Part de l'activité consacrée aux missions militaires de protection et de contrôle (libellé modifié)

Objectif 11 Contribuer à l'action civile et militaire de la France à l'étranger

Indicateur 11.1 Nombre de jours OPEX/nombre de jours au total (libellé modifié)

Mission **Sécurité civile**

Programme 161 **Intervention des services opérationnels**

Objectif 1 **Assurer un appui aérien à la lutte contre les feux de forêts (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Disponibilité opérationnelle de la flotte de la base d'avions de la sécurité civile par flottille durant la "saison feux"

Objectif 2 **Optimiser le coût d'exploitation de la flotte de la base d'avions de la sécurité civile (BASC)**

Indicateur 2.1 Coût total de l'heure de vol de la flotte de la BASC par flottille

Objectif 3 **Optimiser la capacité des moyens terrestres nationaux de lutte contre les feux de forêts**

Indicateur 3.1 Disponibilité des véhicules spécifiques feux de forêts des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile

Objectif 4 **Optimiser le potentiel d'engagement des Unités d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC)**

Indicateur 4.1 Pourcentage des effectifs en opérations ou disponibles pour intervention (moyens engagés et engageables)

Objectif 5 **Optimiser le coût d'exploitation de la flotte du Groupement d'Hélicoptères de la Sécurité Civile (GHSC)**

Indicateur 5.1 Taux de disponibilité de la flotte du groupement d'hélicoptères

Indicateur 5.2 Coût total de l'heure de vol de la flotte du groupement d'hélicoptères de la sécurité civile

Indicateur 5.3 Coût total de la flotte GHSC / nombre de personnes secourues (nouveau)

Objectif 6 **Réduire le délai moyen de satisfaction des demandes d'interventions sur engins explosifs (libellé modifié)**

Indicateur 6.1 Délai moyen de satisfaction des demandes d'interventions sur engins de guerre (explosion ordonnance disposal ou EOD)

Indicateur 6.2 Délai moyen d'intervention sur colis piégé (nouveau)

Programme 128 **Coordination des moyens de secours**

Objectif 1 **Optimiser les mesures de prévention et de lutte contre les feux de forêt (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Indices de mobilisation des colonnes de renforts prévisionnelles et curatives

Indicateur 1.2 Nombre d'ha brûlés en fonction de l'intensité de l'aléa climatique pendant la campagne "saison feux" (nouveau)

Objectif 2 **Promouvoir les orientations prioritaires de la Sécurité civile par le renforcement de la sécurité des sapeurs pompiers en intervention et l'harmonisation des moyens des services départementaux d'incendie et de secours**

Indicateur 2.1 Accidentologie des sapeurs-pompiers en service commandé

Indicateur 2.2 Taux de formation des officiers sapeurs pompiers (nouveau)

Indicateur 2.3 Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole - Antares (nouveau)

Objectif 3 **Optimiser l'efficacité de l'action support du programme**

Indicateur 3.1 Coût de fonctionnement courant par agent (nouveau)

Mission **Sécurité sanitaire**

Programme 228 **Veille et sécurité sanitaires**

- Objectif 1 **Améliorer la préparation et la qualité de la gestion des alertes sanitaires (libellé modifié)**
- Indicateur 1.1 Pourcentage de plans nationaux et de procédures ayant fait l'objet d'un retour d'expérience ou d'un exercice au cours des trois dernières années (libellé modifié)
 - Indicateur 1.2 Pourcentage d'agents assurant des astreintes formés à la gestion des alertes sanitaires
- Objectif 2 **Améliorer le niveau d'information des professionnels de santé et du public sur la gestion des risques (libellé modifié)**
- Indicateur 2.1 Nombre de professionnels de santé inscrits à la messagerie "DGS Urgent"
 - Indicateur 2.2 Pourcentage de communiqués de presse repris par la presse.
- Objectif 3 **Améliorer les fonctions de contrôle et de police sanitaire**
- Indicateur 3.1 Nombre de détections d'anomalies / nombre de contrôles
- Objectif 4 **Améliorer le traitement de la délivrance des autorisations (AMM,...)**
- Indicateur 4.1 Délai de traitement des autorisations de mise sur le marché (AMM,...)
- Objectif 5 **Accroître le nombre de greffes**
- Indicateur 5.1 Nombre de greffes d'organes
- Objectif 6 **Améliorer la qualité de l'eau distribuée par les réseaux de service public (nouveau)**
- Indicateur 6.1 Evolution de la proportion de la population alimentée par de l'eau non conforme pour les paramètres microbiologiques et pesticides (nouveau)
 - Indicateur 6.2 Evolution du pourcentage de captages d'eau destinée à la consommation humaine protégés par un périmètre de protection (nouveau)

Programme 206 **Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation**

- Objectif 1 **S'assurer que les conditions de production des végétaux garantissent la santé publique et la protection de l'environnement**
- Indicateur 1.1 Taux des non conformités au regard des bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires.
- Objectif 2 **Améliorer et préserver l'état sanitaire du cheptel dans l'intérêt de la santé publique tout en maîtrisant les dépenses publiques dans les filières animales (libellé modifié)**
- Indicateur 2.1 Taux d'incidence de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) (libellé modifié)
 - Indicateur 2.2 Dépense unitaire d'élimination des stocks de farines animales.
 - Indicateur 2.3 Taux des régions disposant de plans d'urgence contre les épizooties majeures évalués avec les usagers (libellé modifié)
- Objectif 3 **S'assurer que les conditions de vie et d'utilisation des animaux soient conformes aux normes de santé publique vétérinaire**
- Indicateur 3.1 Taux d'élevages ne respectant pas les normes de santé publique vétérinaires dans les domaines : identification des bovins, activateurs de croissance chez les bovins, antibiotiques porcins (libellé modifié)
- Objectif 4 **Réduire les facteurs de risques des maladies transmises par les aliments d'origine animale**
- Indicateur 4.1 Taux d'infection à Salmonella entériditis des élevages de poules pondeuses.
- Objectif 5 **S'assurer de la fiabilité des systèmes d'inspection dans le cadre d'une organisation efficiente (libellé modifié)**
- Indicateur 5.1 Taux de services déconcentrés de la DGAL ayant été soumis à une évaluation favorable (EN17020)

Mission **Solidarité et intégration**

Programme 177 **Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (libellé modifié)**

Objectif 1 **Renforcer l'accès aux droits des publics les plus défavorisés par un meilleur accès aux dispositifs d'accueil et d'information (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Taux de satisfaction des usagers sur le caractère de guichet unique des PARADS

Indicateur 1.2 Pourcentage des CHRS, CCAS, CIAS qui domicilient les personnes sans domicile au titre d'au moins trois prestations (nouveau)

Objectif 2 **Accroître l'insertion des personnes les plus défavorisées relevant d'un dispositif d'accompagnement social adapté : insertion sociale, insertion professionnelle, sortie vers le logement (libellé modifié)**

Indicateur 2.1 Part de personnes ayant bénéficié d'une mesure d'accompagnement social renforcé (Accompagnement social individualisé (ASI) et accompagnement social dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)) accédant à une insertion professionnelle ou sociale

Indicateur 2.2 Part des personnes sortant de CHRS bénéficiant d'une insertion en matière de logement ou d'emploi (nouveau)

Indicateur 2.3 Part des personnes hébergées grâce à l'ALT1 (Allocation logement temporaire) dont le séjour est inférieur à six mois (nouveau)

Objectif 3 **Améliorer la qualité et l'efficacité de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables (libellé modifié)**

Indicateur 3.1 Proportion des appels au 115 débouchant sur une prise en charge adaptée (nouveau)

Indicateur 3.2 Taux de répartition territoriale des maisons-relais au regard des publics cibles relevant du dispositif (nouveau)

Indicateur 3.3 Proportion des dépenses d'hébergement d'urgence consacrées à l'hébergement en hôtels (hors résidences hôtelières à vocation sociale) (nouveau)

Indicateur 3.4 Résorption des écarts de coûts par place et par type de prestation en CHRS : hébergement d'urgence, hébergement d'insertion (nouveau)

Objectif 4 **Promouvoir la prise en compte de la lutte contre l'exclusion par les différents acteurs concernés, développer l'évaluation des politiques mises en oeuvre et favoriser le partenariat associatif (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Proportion de mesures du PNAI (plan national d'action pour l'inclusion sociale) et du CILE (comité interministériel de lutte contre l'exclusion) ayant été mises en oeuvre (libellé modifié)

Indicateur 4.2 Proportion de conventions partenariales signées avec des associations nationales intervenant auprès des publics défavorisés, incluant des indicateurs d'évaluation, sur le nombre total de conventions signées (libellé modifié)

Objectif 5 **Garantir une qualification adaptée par la certification des compétences professionnelles requises dans l'exercice d'un métier du travail social**

Indicateur 5.1 Part de la certification en travail social (champ DRASS) délivrée à l'issue d'une VAE (validation des acquis de l'expérience) (libellé modifié)

Objectif 6 **Assurer le désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée**

Indicateur 6.1 Taux cumulé de traitement des plans d'apurement par la Commission nationale d'aide au désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non-salariée (CNAIR)

Objectif 7 **Matérialiser la mise en oeuvre des mesures de reconnaissance de la Nation à l'égard des harkis, de leurs enfants et des membres des formations supplétives au titre de la loi du 23 février 2005 (libellé modifié)**

Indicateur 7.1 Taux cumulé du nombre de bénéficiaires de l'allocation de reconnaissance (article 6 de la loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des rapatriés) (libellé modifié)

Indicateur 7.2 Pourcentage des enfants de harkis inscrits dans le dispositif qui bénéficient d'un retour vers l'emploi (libellé modifié)

Objectif 8 **Accroître la veille sur l'innovation et la capacité d'expérimentation sociale aux fins de renforcer la cohésion sociale en s'appuyant sur le développement du secteur de l'économie sociale (nouveau)**

Indicateur 8.1 Taux de satisfaction des acteurs de l'économie sociale sur les missions de la DIIESES (Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale) (nouveau)

Programme 104 **Accueil des étrangers et intégration**

Objectif 1 **Améliorer l'efficacité du traitement des recours hiérarchiques visant des décisions de refus d'autorisation de travail de travailleurs étrangers ou de regroupement familial (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Nombre de réponses par agent aux recours hiérarchiques intervenus dans l'année.

Objectif 2 **Améliorer la prise en charge sociale des demandeurs d'asile.**

Indicateur 2.1 Pourcentage d'hébergement en CADA des demandeurs d'asile en cours de procédure.

Indicateur 2.2 Part des demandeurs d'asile hébergés en CADA sur la totalité des personnes en cours de procédure hébergées dans un dispositif pour demandeurs d'asile financé par l'Etat.

Indicateur 2.3 Evolution du pourcentage des places de CADA occupées au 31 décembre par des demandeurs d'asile en cours de procédure. (libellé modifié)

Objectif 3 **Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des primo-arrivants. (libellé modifié)**

Indicateur 3.1 Pourcentage de primo-arrivants signataires du CAI (Contrat d'accueil et d'intégration) (libellé modifié)

Indicateur 3.2 Pourcentage de signataires du CAI qui obtiennent une certification élémentaire attestant un niveau de base de maîtrise du français à l'issue d'une formation linguistique. (libellé modifié)

Objectif 4 **Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation. (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Nombre de dossiers de demande de naturalisation ayant fait l'objet d'une décision par ETP d'agent instructeur.

Objectif 5 **Assurer la prise en charge efficace des réclamations par la HALDE (nouveau)**

Indicateur 5.1 Nombre de réclamations en cours de traitement par an par un ETP d'agent traitant. (nouveau)

Programme 106 **Actions en faveur des familles vulnérables**

Objectif 1 **Aider les parents à exercer plus aisément leur rôle de parents et à réaliser l'éducation de leurs enfants**

Indicateur 1.1 Pourcentage de départements ayant au moins deux actions de soutien à la fonction parentale pour 10.000 jeunes de moins de 20 ans.

Objectif 2 **Garantir un minimum de ressources aux familles monoparentales en situation précaire et favoriser leur retour à l'emploi (libellé modifié)**

Indicateur 2.1 Pourcentage des allocataires de l'Allocation Parent Isolée (API) qui disposent d'un revenu d'activité avec ou sans intéressement.

Indicateur 2.2 Devenir des bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolée (API), courte et longue, au bout d'un an (libellé modifié)

Objectif 3 **Permettre dans de bonnes conditions l'adoption d'enfants qui ont besoin d'une famille**

Indicateur 3.1 Proportion de familles adoptantes passées par l'Agence française pour l'adoption (libellé modifié)

Objectif 4 **Mieux repérer et mieux prendre en charge des situations de risque pour les enfants relevant de la protection de l'enfance et les personnes accueillies dans les établissements sociaux et médico-sociaux (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Taux d'appels traités par le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance maltraitée.

Indicateur 4.2 Pourcentage des établissements faisant l'objet d'un contrôle dans les deux mois suivant un signalement de maltraitance (libellé modifié)

Objectif 5 **Garantir aux adultes vulnérables une protection juridique adaptée à leurs besoins, tout en optimisant l'allocation des ressources aux services tutélaires**

Indicateur 5.1 Taux de sortie des mesures de tutelles et curatelles d'Etat (libellé modifié)

Indicateur 5.2 Part des services tutélaires pour lesquels le ratio : moyens alloués/mesures gérées est supérieur à la moyenne de plus de 20%.

Programme 157 Handicap et dépendance

Objectif 1 Améliorer l'effectivité et la qualité des décisions des commissions des droits et de l'autonomie (libellé modifié)

Indicateur 1.1 Délai moyen de traitement des dossiers

Indicateur 1.2 Délai moyen de réalisation des mesures décidées par la commission des droits et de l'autonomie

Indicateur 1.3 Taux de réformation des décisions d'attribution d'AAH par les tribunaux (nouveau)

Objectif 2 Offrir aux personnes handicapées les mêmes chances dans l'emploi

Indicateur 2.1 Part de la rémunération directe (y compris compléments de rémunération) dans la rémunération totale des travailleurs employés en ESAT (libellé modifié)

Indicateur 2.2 Nombre de conventions de mise à disposition de travailleurs d'ESAT conclues dans l'année rapporté au nombre d'entrées en ESAT de l'année (libellé modifié)

Objectif 3 Accompagner le retour vers l'emploi pour développer la part du revenu du travail dans les ressources des allocataires de l'allocation adultes handicapés (AAH)

Indicateur 3.1 Proportion d'allocataires de l'allocation adultes handicapés percevant une rémunération d'activité (distinction articles L821-1 et L821-2; distinction entre flux et stock)

Objectif 4 Favoriser la mise en oeuvre du projet de vie

Indicateur 4.1 Taux de dispersion pour les établissements médico-sociaux pour adultes et enfants handicapés (Ecart - types régionaux ou interdépartementaux du taux de couverture offre/demande)

Objectif 5 Promouvoir l'adaptation des lieux de vie collectifs afin de développer la qualité de la vie et de prise en charge des personnes accueillies (libellé modifié)

Indicateur 5.1 Coût unitaire d'une place rénovée (nouveau)

Objectif 6 Lutter contre les situations de maltraitance des personnes âgées (libellé modifié)

Indicateur 6.1 Taux d'appels téléphoniques traités par le dispositif d'accueil téléphonique, de suivi et de traitement des situations de maltraitance envers les personnes âgées.

Programme 183 Protection maladie

Objectif 1 Garantir l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources

Indicateur 1.1 Indice de satisfaction des bénéficiaires de la CMUc

Indicateur 1.2 Pourcentage d'organismes complémentaires participant au dispositif CMUc

Objectif 2 Renforcer le contrôle du dispositif de la CMUc et améliorer la gestion du risque

Indicateur 2.1 Part des contrôles des bénéficiaires de la CMUc par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés consacrés aux priorités suivantes : contrôle des ressources et du bon usage de la carte vitale

Indicateur 2.2 Dépense totale et complémentaire moyenne comparée entre un bénéficiaire du régime général et un bénéficiaire de la CMUc à âge et sexe équivalents

Objectif 3 Assurer la délivrance de l'aide médicale de l'Etat dans des conditions appropriées de délais et de contrôles (libellé modifié)

Indicateur 3.1 Délai moyen d'instruction des dossiers

Indicateur 3.2 Taux de contrôle des dossiers des bénéficiaires de l'aide médicale de l'Etat par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Objectif 4 Réduire les délais de présentation et de paiement des offres d'indemnisation du FIVA

Indicateur 4.1 Pourcentage des offres présentées dans un délai maximum de 4 mois pour les pathologies malignes

Indicateur 4.2 Pourcentage des offres payées dans un délai inférieur à 1 mois

Programme 137 **Égalité entre les hommes et les femmes**

Objectif 1 **Contribuer au développement de l'égalité et de la mixité professionnelles dans les entreprises et les branches**

- Indicateur 1.1 Proportion d'accords collectifs (de branche ou d'entreprise) incluant une clause visant à la réduction des inégalités / nombre total d'accords (nouveau)
- Indicateur 1.2 Evolution du nombre de femmes ayant bénéficié d'une amélioration des conditions de travail ou d'une promotion, quatre ans après la signature des contrats d'égalité professionnelle
- Indicateur 1.3 Taux de contrats pour la mixité des emplois signés dans les secteurs de l'industrie et du bâtiment, du transport et de la restauration

Objectif 2 **Contribuer à accroître le nombre de filles dans les filières scientifiques et techniques où elles sont sous représentées**

- Indicateur 2.1 Part des filles, au niveau national, parmi les élèves des terminales des filières scientifiques et technologiques (séries S et STI) dans les lycées. Indicateur associé : nombre de candidatures au Prix de la vocation scientifique et technique des filles (libellé modifié)

Objectif 3 **Contribuer à augmenter la part des femmes parmi les créateurs ou repreneurs d'entreprise**

- Indicateur 3.1 Part des femmes dans les créations et reprises d'entreprises

Objectif 4 **Améliorer la qualité de service des permanences téléphoniques nationales d'aide aux personnes victimes de violence et l'efficience des Centres d'information sur les droits des femmes (CIDF) (libellé modifié)**

- Indicateur 4.1 Taux de réponse des permanences téléphoniques nationales
- Indicateur 4.2 Pourcentage de centres dont le coût par personne accueillie est supérieur de 60% au coût moyen des centres (libellé modifié)

Programme 124 **Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales**

Objectif 1 **Assurer le contrôle de premier degré des structures du champ sanitaire, social et médico-social et la mise en oeuvre des priorités de contrôle de l'Etat**

- Indicateur 1.1 Proportion des structures contrôlées dans le cadre de certains des thèmes prioritaires pluriannuels de contrôle arrêtés chaque année par la directive nationale d'orientation (DNO).

Objectif 2 **Mettre à la disposition des diverses parties prenantes les informations utiles à la compréhension des enjeux des politiques sanitaires et sociales**

- Indicateur 2.1 Impact des campagnes nationales

Objectif 3 **Développer la coopération internationale à travers les échanges et les transferts scientifiques et techniques**

- Indicateur 3.1 Effet de levier de la subvention au GIP Esther auprès des partenaires (hôpitaux, ONG et autres partenaires nationaux et internationaux)

Objectif 4 **Mettre en oeuvre rapidement les nouvelles normes dans le champ des politiques sanitaires et sociales**

- Indicateur 4.1 Dépassement moyen du délai de transposition des directives (libellé modifié)
- Indicateur 4.2 Délai moyen d'application des lois et ordonnances

Objectif 5 **Améliorer pour toutes les parties prenantes la mise à disposition des connaissances utiles à la compréhension des enjeux, à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des politiques sanitaires et sociales (libellé modifié)**

- Indicateur 5.1 Taux d'évolution du nombre de citations des travaux de la DREES

Objectif 6 **Améliorer le pilotage de la sécurité sociale pour assurer la couverture la plus efficace des risques sociaux dans le cadre d'un équilibre financier durable**

- Indicateur 6.1 Performance du pilotage des objectifs de gestion du régime général de sécurité sociale fixés dans les conventions d'objectifs et de gestion
- Indicateur 6.2 Part du champ de la loi de financement de la sécurité sociale couvert par des programmes de qualité et d'efficience

Objectif 7 **Mettre à la disposition des services les bonnes compétences, au bon moment, au bon endroit pour assurer la mise en oeuvre des politiques sanitaires et sociales**

Indicateur 7.1 Délai moyen de pourvoiement des emplois dans le respect du plafond d'emplois et de la masse salariale (libellé modifié)

Indicateur 7.2 Taux de satisfaction des employeurs sur la qualité des formations initiales dispensées à l'ENSP (libellé modifié)

Objectif 8 **Délivrer au plus juste coût les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des politiques sanitaires et sociales**

Indicateur 8.1 Dépenses de fonctionnement

Indicateur 8.2 Coût d'exploitation et d'entretien - maintenance au m²

Mission **Sport, jeunesse et vie associative**

Programme 219 **Sport**

Objectif 1 **Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics cible (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Nombre de licences délivrées par les fédérations sportives.

Indicateur 1.2 Montants affectés par le MJSVA à des actions en direction des « publics cibles » rapportés au montant total des aides attribuées par le ministère.

Objectif 2 **Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives**

Indicateur 2.1 Nombre de fédérations sportives présentant une situation financière fragile ou dégradée

Indicateur 2.2 Taux d'autofinancement des fédérations

Objectif 3 **Apporter une attention particulière à une répartition équilibrée des équipements sportifs sur le territoire national**

Indicateur 3.1 Répartition des équipements sportifs sur le territoire : nombre de départements dont le taux d'équipements sportifs est inférieur à 80 % du taux moyen au plan national

Indicateur 3.2 Nombre de licences dans les quartiers sensibles par rapport à la moyenne nationale

Objectif 4 **Maintenir le rang de la France dans le sport de compétition au niveau mondial**

Indicateur 4.1 Rang sportif de la France

Objectif 5 **Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs (libellé modifié)**

Indicateur 5.1 Nombre de sportifs de haut niveau ou « espoirs » ayant satisfait aux obligations de suivi médical au cours de l'année rapporté au nombre total de sportifs de haut niveau ou espoirs

Indicateur 5.2 Nombre de sportif(ve)s déclaré(e)s positif(ve)s aux contrôles antidopage / nombre de sportif(ve)s contrôlé(e)s

Indicateur 5.3 Contrôle des établissements d'activités physiques et sportives (EAPS)

Objectif 6 **Adapter l'offre de formation aux évolutions des métiers et contribuer à l'insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau. (libellé modifié)**

Indicateur 6.1 Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme

Indicateur 6.2 Qualification et insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau

Programme 163 **Jeunesse et vie associative**

Objectif 1 **Favoriser un accès simple et équitable des usagers institutionnels et des jeunes à une information de haute qualité. (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Qualité de service rendu.

Indicateur 1.2 Qualité de service rendu par le réseau d'information jeunesse (nouveau)

Objectif 2 **Soutenir les projets de jeunes et les échanges internationaux de jeunes**

Indicateur 2.1 Pourcentage de projets de jeunes réalisés parmi les projets recevables pour le dispositif "Envie d'agir". (libellé modifié)

Indicateur 2.2 Rapport du coût de fonctionnement des offices au nombre de jeunes échangés.

Objectif 3 **Soutenir les collectivités locales dans la réalisation de leurs projets éducatifs locaux en dehors de l'école**

Indicateur 3.1 Pourcentage de crédits dévolus aux communes éligibles à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) ou à la Dotation de solidarité rurale (DSR-1) par rapport à l'enveloppe budgétaire totale

Objectif 4 **Améliorer les conditions de délivrance des agréments nationaux de jeunesse et d'éducation populaire**

Indicateur 4.1 Nombre d'associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire dont les statuts organisent systématiquement l'évaluation des actions menées / Nombre d'associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire agréées par le ministère (nouveau)

Objectif 5 Rechercher une répartition plus équilibrée des postes FONJEP entre départements

Indicateur 5.1 Nombre de départements ayant une dotation en postes FONJEP comprise entre 80% et 120% d'une dotation théorique de postes FONJEP calculée en fonction de critères démographiques corrigés par les critères d'attribution de la DSR et de la DSU.

Objectif 6 Améliorer la sécurité des mineurs accueillis collectivement à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs

Indicateur 6.1 Nombre de contrôles / nombre d'accueils déclarés.

Indicateur 6.2 Nombre d'injonctions/nombre de contrôles

Objectif 7 Adapter l'offre de formation afin de favoriser l'insertion professionnelle et la pérennisation de l'emploi associatif (libellé modifié)

Indicateur 7.1 Proportion de diplômés qui occupent effectivement un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme.

Indicateur 7.2 Proportion d'emplois pérennisés ayant fait l'objet d'un accompagnement par un service déconcentré du MJSVA ou une structure partenaire (nouveau)

Programme 210 Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative

Objectif 1 Assurer une gestion performante des ressources humaines (libellé modifié)

Indicateur 1.1 Ratio : nombre d'entretiens individuels de carrière réalisés en administration centrale pour les personnels de direction / nombre total des agents occupant ces emplois. (libellé modifié)

Indicateur 1.2 Budget consacré à la formation continue / nombre de journées de formation continue (nouveau)

Indicateur 1.3 Budget consacré à la formation continue / nombre d'agents bénéficiaires de la formation (nouveau)

Indicateur 1.4 Taux de mobilité des agents après plus de trois ans dans le même poste (nouveau)

Objectif 2 Renforcer la professionnalisation des centres d'éducation populaire et de sport (CREPS) et la qualité de leurs prestations

Indicateur 2.1 Nombre de CREPS certifiés ISO 9001 / nombre de CREPS.

Indicateur 2.2 Pourcentage de CREPS pour lesquels le taux de ressources propres est supérieur ou égal à 50 %.

Indicateur 2.3 Pourcentage de CREPS ayant augmenté leurs ressources propres d'au moins 5% au cours des trois exercices (nouveau)

Indicateur 2.4 Taux d'occupation des capacités des hébergements dans les CREPS (nouveau)

Objectif 3 Moderniser et optimiser le fonctionnement des services (nouveau)

Indicateur 3.1 Téléprocédures : taux de dématérialisation des procédures internes et externes.

Indicateur 3.2 Dépense moyenne de fonctionnement/agent (hors loyer et charges immobilières) (nouveau)

Mission **Stratégie économique et pilotage des finances publiques**

Programme 221 **Stratégie économique et financière et réforme de l'État**

Objectif 1 **Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales**

Indicateur 1.1 Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture.

Indicateur 1.2 Fiabilité des prévisions de recettes fiscales.

Objectif 2 **Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale et accélérer la production des textes d'application de la législation fiscale**

Indicateur 2.1 Délais de codification et de production des textes d'application.

Objectif 3 **Assurer la transposition des directives européennes dans les délais**

Indicateur 3.1 Pourcentage de directives dont la date limite de transposition a été dépassée en cours d'année sans transposition.

Indicateur 3.2 Nombre de directives restant à transposer et dont la date de transposition est dépassée.

Objectif 4 **Fournir aux administrations un appui efficace dans la mise en oeuvre de la modernisation de l'Etat**

Indicateur 4.1 Pourcentage des personnels d'encadrement de l'Etat estimant que la DGME apporte un appui efficace à la modernisation de l'Etat à travers ses actions (libellé modifié)

Objectif 5 **Accroître le recours à l'administration électronique dans les relations entre l'administration et les usagers**

Indicateur 5.1 Etat d'avancement du programme ADELE.

Objectif 6 **Améliorer la qualité de service aux administrations dans le domaine des systèmes d'information financière de l'Etat**

Indicateur 6.1 Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'A.I.F.E.

Objectif 7 **Améliorer la qualité du volet performance du budget de l'Etat (nouveau)**

Indicateur 7.1 Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat (nouveau)

Programme 220 **Statistiques et études économiques**

Objectif 1 **Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Signe de l'écart moyen entre les dates de diffusion des comptes nationaux trimestriels prévues dans les engagements européens et les dates effectives de diffusion. (libellé modifié)

Objectif 2 **Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de diffusion des résultats sectoriels conjoncturels ("Short Term Statistics" - STS) (nouveau)**

Indicateur 2.1 Ecart (retards cumulés en jours) entre les dates de diffusion des indices sectoriels mensuels et les dates prévues dans les engagements européens. (nouveau)

Objectif 3 **Améliorer, d'ici 2008, la précision des estimations de population par commune**

Indicateur 3.1 Pourcentage cumulé de communes ayant bénéficié depuis 2004 d'une estimation de population de qualité suffisante pour permettre sa publication.

Objectif 4 **Améliorer la rapidité d'immatriculation des entreprises au répertoire SIRENE**

Indicateur 4.1 Taux de rotation des stocks de création d'entreprises.

Objectif 5 **Alléger la charge de réponse des entreprises aux enquêtes statistiques**

Indicateur 5.1 Pourcentage de variables-entreprises transmises par les entreprises via Internet dans le cadre du suivi mensuel et annuel de la production et des entrées de commandes.

Objectif 6 **Maintenir le niveau de qualité des enquêtes auprès des ménages pour un coût maîtrisé**

Indicateur 6.1 Variation du ratio : volume de l'information collectée / coût direct global des enquêtes auprès des ménages.

Mission **Transports**

Programme 203 **Réseau routier national**

Objectif 1 **Améliorer le niveau de sécurité et de qualité de service du réseau routier national (libellé modifié)**

- Indicateur 1.1 Nombre de tués à plus de 30 jours et hospitalisés de plus de 24 heures sur le réseau routier national ramené au nombre de tués à plus de 30 jours et hospitalisés de plus de 24 heures sur l'ensemble des réseaux (nouveau)
- Indicateur 1.2 Nombre de vies « épargnées » par les aménagements de sécurité, ramené au million d'euros investi
- Indicateur 1.3 Satisfaction des usagers (nouveau)

Objectif 2 **Moderniser efficacement le réseau routier national en maîtrisant les dépenses (libellé modifié)**

- Indicateur 2.1 Coût kilométrique de construction.
- Indicateur 2.2 Maîtrise des coûts: variation des coûts de construction des opérations par rapport aux prévisions.
- Indicateur 2.3 Mesure de la congestion (nouveau)
- Indicateur 2.4 Mesure de l'intérêt socio-économique des opérations routières (nouveau)

Objectif 3 **Entretenir et exploiter le réseau routier national au meilleur coût (libellé modifié)**

- Indicateur 3.1 État des structures de chaussées.
- Indicateur 3.2 État des ouvrages d'art.

Programme 207 **Sécurité routière**

Objectif 1 **Réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes**

- Indicateur 1.1 Nombre annuel des tués à un mois (France métropolitaine et départements d'outre-mer) (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Nombre annuel de blessés hospitalisés à plus de 24 heures (France métropolitaine et départements d'outre-mer) (libellé modifié)

Objectif 2 **Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière**

- Indicateur 2.1 Evolution de l'opinion et des comportements (baromètre gouvernemental).
- Indicateur 2.2 Evolution des accidents routiers mortels du travail dans les entreprises ayant signé une charte de prévention du risque routier (libellé modifié)

Objectif 3 **Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie**

- Indicateur 3.1 Pourcentage des auto-écoles ayant un taux de réussite en première présentation au permis de conduire B inférieur à 50 %.
- Indicateur 3.2 Dépense moyenne d'un examen pratique du permis de conduire pour l'administration relevant du Ministère des Transports (libellé modifié)
- Indicateur 3.3 Nombre de conducteurs ayant moins de 2 ans de permis impliqués dans un accident corporel sur le nombre de conducteurs impliqués dans un accident corporel
- Indicateur 3.4 Ecart entre le taux de réussite en première présentation au permis de conduire des écoles de conduite participant au dispositif du permis à 1 euro par jour, et le taux de réussite en première présentation au permis de conduire des écoles de conduite (nouveau)

Objectif 4 **Garantir la sécurité des déplacements routiers et améliorer la fluidité du trafic routier**

- Indicateur 4.1 Temps perdu dans les encombrements (à réseau et demande de trafic constants, sur les réseaux de voies rapides urbaines des deux principales agglomérations françaises)
- Indicateur 4.2 Rapport des taux de satisfaction comparés des usagers sur les actions de gestion de trafic et d'information routière sur les autoroutes gratuites et à péage. (libellé modifié)

Programme 226 **Transports terrestres et maritimes**

Objectif 1 **Réaliser les projets de desserte ferrée, fluviale, intermodale, portuaire et maritime planifiés par l'Etat en maîtrisant les dépenses**

- Indicateur 1.1 Maîtrise des coûts : évolution des coûts de construction des opérations ferroviaires, fluviales, maritimes et portuaires par rapport aux prévisions
- Indicateur 1.2 Somme des bénéfiques actualisés des opérations ferroviaires, fluviales, maritimes et portuaires par euro investi

Objectif 2 **Améliorer l'entretien des infrastructures de transports ferroviaires, fluviales, portuaires et maritimes (libellé modifié)**

- Indicateur 2.1 Coût kilométrique moyen des opérations de régénération (coût total des opérations de régénération des voies rapporté au nombre de kilomètres concernés)
- Indicateur 2.2 Coût kilométrique moyen des opérations d'entretien (rémunération acquittée par Réseau ferré de France - RFF rapportée au périmètre de voies et installations faisant l'objet d'opérations d'entretien)
- Indicateur 2.3 Taux de disponibilité du réseau ferroviaire
- Indicateur 2.4 Taux de disponibilité du réseau fluvial (nombre de jours disponibles rapporté au nombre de jours d'ouverture)
- Indicateur 2.5 Evolution du coût du dragage dans les ports autonomes (nouveau)

Objectif 3 **Assurer la sécurité et la sûreté des personnes et des biens dans les transports terrestres et fluviaux**

- Indicateur 3.1 Intensité du contrôle des transports routiers de matières dangereuses (libellé modifié)

Objectif 4 **Veiller à une concurrence loyale et harmonisée dans chaque mode de transport dans un cadre européen**

- Indicateur 4.1 Taux de respect par les entreprises de transports de leurs obligations en matière d'évaluation / prévention des risques professionnels (libellé modifié)
- Indicateur 4.2 Infractions à la réglementation sociale européenne constatées lors des contrôles (libellé modifié)

Objectif 5 **Développer des modes de transport complémentaires ou alternatifs à la route dans leur champ de pertinence économique (voyageurs et marchandises) : ferroviaire, fluvial, maritime, transports combinés**

- Indicateur 5.1 Volume de transport combiné par fer, voie fluviale et cabotage maritime rapporté aux aides en transport combiné
- Indicateur 5.2 Part de marché des ports autonomes métropolitains français sur leurs façades respectives (libellé modifié)

Programme 173 **Passifs financiers ferroviaires**

Objectif 1 **Assurer une gestion au meilleur coût de la dette ferroviaire (nouveau)**

- Indicateur 1.1 Coût moyen du stock de dette (nouveau)

Programme 205 **Sécurité et affaires maritimes**

Objectif 1 **Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement (libellé modifié)**

- Indicateur 1.1 Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Taux de disponibilité des aides à la navigation et des moyens de surveillance.
- Indicateur 1.3 Taux d'identification des navires à l'origine de rejets illicites et polluants en mer. (libellé modifié)
- Indicateur 1.4 Pourcentage d'inspection de navires étrangers faisant escale dans les ports français / nombre de navires contrôlés au titre du memorandum of understanding (MOU).

Objectif 2 **Promouvoir l'emploi maritime par la qualité de la formation et des conditions de travail (libellé modifié)**

- Indicateur 2.1 Taux des actifs maritimes (c'est à dire employés dans les domaines maritime et para maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime après 5 ans d'activité.
- Indicateur 2.2 Taux d'accidents du travail pour 1 000 équivalents temps plein (ETP) affiliés à l'établissement national des invalides de la marine (ENIM).

Objectif 3 **Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche (libellé modifié)**

- Indicateur 3.1 Rapport du nombre d'infractions constatées à la pêche / nombre total de contrôles des pêches.

Objectif 4 Renforcer les moyens consacrés aux missions opérationnelles ou au contact des usagers, par une rationalisation des tâches administratives

Indicateur 4.1 Pourcentage des personnes affectées à des missions opérationnelles par rapport au nombre de personnes affectées à des missions de gestion administrative.

Objectif 5 Améliorer l'efficacité des dispositifs d'aide à la flotte de commerce

Indicateur 5.1 Evolution de l'emploi dans la filière du transport maritime (nouveau)

Indicateur 5.2 Expérimentation fiscale : Evolution du nombre de navires de commerce sous pavillon français armés par des compagnies ayant opté pour la taxe au tonnage comparée au nombre total de navires de commerce sous pavillon français (nouveau) (libellé modifié)

Programme 225 Transports aériens

Objectif 1 Limiter les impacts environnementaux du transport aérien

Indicateur 1.1 Taux annuel de récidive des compagnies aériennes sanctionnées au titre de la réglementation environnementale en vigueur depuis plus d'un an à la date de l'infraction.

Objectif 2 Améliorer le désenclavement des territoires par une desserte aérienne adaptée

Indicateur 2.1 Montant moyen de l'intervention de l'Etat pour faire gagner une heure de trajet aux passagers utilisant les liaisons d'aménagement du territoire (libellé modifié)

Objectif 3 Faciliter l'insertion du secteur aérien dans un cadre plus concurrentiel

Indicateur 3.1 Taux annuel de récidive des transporteurs aériens dont le comportement a fait l'objet d'une mise en demeure à la suite d'infractions à la réglementation relative au transport aérien (hors réglementation technique et environnementale).

Indicateur 3.2 Rapidité de traitement des réclamations des clients du transport aérien (nouveau)

Indicateur 3.3 Taux de négociations aéronautiques internationales conclusives impliquant la France par rapport au nombre total d'accords aériens bilatéraux ou communautaires.

Objectif 4 Contribuer à la sécurité de l'activité aérienne par l'amélioration de l'efficacité dans la conduite des enquêtes techniques sur les accidents et les incidents d'aviation civile

Indicateur 4.1 Ratio du nombre d'enquêtes clôturées dans l'année dans le délai de douze mois à compter de la survenance de l'accident ou de l'incident rapporté au nombre d'enquêtes clôturées dans l'année.

Indicateur 4.2 Ratio du nombre de recommandations de sécurité émises dans l'année qui ont été prises en considération par un acte d'approbation de leur destinataire rapporté au nombre de recommandations de sécurité émises dans l'année.

Programme 170 Météorologie

Objectif 1 Disposer du meilleur système de prévision météorologique à courte échéance sur l'Europe

Indicateur 1.1 Comparaison des performances du modèle numérique Arpège de Météo-France aux autres modèles de prévision numérique du temps à l'échéance de 48 heures.

Indicateur 1.2 Indicateur de productivité

Indicateur 1.3 Taux de fiabilité des prévisions météorologiques publiées par Météo-France (bulletins départementaux pour le lendemain, prévisions sur la France à 3 et 7 jours, bulletins marine)

Objectif 2 Améliorer la prévention des risques d'origine météorologique

Indicateur 2.1 Taux de pertinence de la procédure de vigilance météorologique et des bulletins marine de sécurité

Objectif 3 Développer les utilisations de la météorologie

Indicateur 3.1 Taux de confiance et de satisfaction des usagers dans les prestations météorologiques.

Indicateur 3.2 Evolution des recettes propres de l'établissement.

Objectif 4 Maintenir au niveau mondial, dans le domaine de la modélisation opérationnelle du temps et du changement climatique, le Centre national de recherche météorologique

Indicateur 4.1 Nombre de publications de niveau international par les chercheurs de l'établissement public.

Indicateur 4.2 Nombre de contrats de recherche, en tant que chef de file et en tant que partenaire associé.

Programme 217 **Soutien et pilotage des politiques d'équipement (libellé modifié)**

Objectif 1 **Apporter un soutien de qualité à la mise en oeuvre des politiques publiques de l'équipement (nouveau)**

- Indicateur 1.1 Part des paiements globaux réalisés en dessous du plafond cible de 40 jours (nouveau)
- Indicateur 1.2 Nombre de textes (dont le ministère est chef de file) transposés dans l'année / nombre de textes qui auraient dû être transposés avant l'année en cours (nouveau)

Objectif 2 **Contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement des fonctions support (libellé modifié)**

- Indicateur 2.1 Dépenses liées à la fonction immobilière par m² rapportées à l'indice de référence des loyers (libellé modifié)
- Indicateur 2.2 Frais de gestion de ressources humaines - ETP gestionnaire de personnel / ETP gérés (libellé modifié)
- Indicateur 2.3 Coût de la formation initiale d'un élève diplômé des écoles (ENTPE, ENPC) (nouveau)

Objectif 3 **Respecter les prévisions du schéma des emplois et des recrutements ministériel (SERM) en affectant la bonne personne au bon endroit au bon moment (libellé modifié)**

- Indicateur 3.1 Ecart moyen, en ETPT, rapporté aux arbitrages opérés par programme, dans le schéma des emplois et des recrutements ministériel, par catégorie d'agents (A,B,C) (libellé modifié)
- Indicateur 3.2 Nombre de journées-stagiaire rapporté à l'euro dépensé pour la formation (libellé modifié)

Objectif 4 **Accentuer la diffusion des éléments stratégiques, prospectifs et statistiques au public, aux pouvoirs publics et aux acteurs des politiques du ministère et du débat public (nouveau)**

- Indicateur 4.1 Croissance du nombre de consultations des informations publiées (nouveau)

Mission **Travail et emploi**

Programme 133 **Développement de l'emploi**

Objectif 1 **Favoriser le développement de secteurs à forts potentiels d'emplois (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Croissance de l'emploi dans le secteur HCR comparé à l'ensemble des secteurs (libellé modifié)

Indicateur 1.2 Croissance de l'emploi dans le secteur des services à la personne (nouveau)

Objectif 2 **Promouvoir, par l'accompagnement, la création d'activités et d'emplois nouveaux (libellé modifié)**

Indicateur 2.1 Nombre d'emplois créés par des demandeurs d'emplois bénéficiant de mesures ACCRE (nouveau) (libellé modifié)

Indicateur 2.2 Taux de survie ou de pérennité, à 3 ans, des entreprises créées grâce aux mesures "emploi" (ACCRE, EDEN) ou de structures accompagnées par les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) (nouveau)

Objectif 3 **Améliorer l'efficacité dans la délivrance des aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise**

Indicateur 3.1 Part des aides aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises (ACCRE) attribuées par décision explicite d'octroi.

Objectif 4 **Développer et consolider une offre d'insertion par une Insertion par l'Activité Economique (IAE) de qualité (nouveau)**

Indicateur 4.1 Taux d'insertion dans l'emploi durable, six mois après la sortie d'une structure d'insertion (nouveau)

Indicateur 4.2 Effet de levier des concours de la mission "Travail et Emploi" dans la structure IAE (nouveau)

Programme 102 **Accès et retour à l'emploi**

Objectif 1 **Renforcer la coordination des acteurs locaux**

Indicateur 1.1 Productivité de l'ANPE (rapport entre l'ensemble des services produits par l'ANPE et les ressources mises en oeuvre pour les réaliser) (nouveau)

Indicateur 1.2 Proportion de guichets uniques ANPE/ASSEDIC et localisations ANPE / ASSEDIC inférieures à 200 m (libellé modifié)

Objectif 2 **Favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en mobilisant diverses mesures incitatives (libellé modifié)**

Indicateur 2.1 Part des allocataires de l'ASS bénéficiant de l'intéressement

Indicateur 2.2 Taux de retour à l'emploi durable des allocataires de l'ASS

Indicateur 2.3 Contrôles des demandeurs d'emploi indemnisés effectués par la DDTEPP

Indicateur 2.4 Part des bénéficiaires de la prime pour l'emploi (PPE) précédemment au chômage ou inactifs

Objectif 3 **Améliorer l'efficacité du service public de l'emploi dans l'intermédiation entre offre et demande d'emploi (libellé modifié)**

Indicateur 3.1 Délai moyen de satisfaction d'une offre déposée auprès de l'ANPE

Indicateur 3.2 Taux de sorties durables (supérieures à 6 mois) de la liste des demandeurs d'emploi 18 mois après leur inscription sur la liste

Indicateur 3.3 Taux d'accès à un parcours qualifiant des DE adressés par l'ANPE à l'AFPA (libellé modifié)

Indicateur 3.4 Nombre de mises en relation effectuées par l'ANPE rapporté au nombre de mises en relation positives (libellé modifié)

Indicateur 3.5 Proportion des entreprises qui ont été satisfaites des candidats qui leur ont été adressés par l'ANPE (libellé modifié)

Objectif 4 **Favoriser l'accès et le retour à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés, par une mobilisation efficace des contrats aidés (libellé modifié)**

Indicateur 4.1 Taux d'insertion dans l'emploi durable, 6 mois après la sortie des contrats aidés CIE et CAE, contrats d'avenir et CI-RMA (libellé modifié)

Indicateur 4.2 Taux d'insertion dans l'emploi durable, 18 mois après la sortie des CIE, CAE, contrats d'avenir et CI-RMA comparativement à une population témoin (libellé modifié)

Indicateur 4.3 Part des jeunes sans qualification (niveaux VI et V bis) et des jeunes résidant en ZUS dans les effectifs en SEJE (soutien à l'emploi des jeunes en entreprises) (libellé modifié)

Objectif 5 Accompagner vers l'emploi les jeunes les plus en difficulté

- Indicateur 5.1 Part des jeunes non qualifiés (niveaux VI et V bis) et des jeunes résidant en ZUS dans le total des jeunes bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale
- Indicateur 5.2 Part des bénéficiaires du contrat d'insertion dans la vie sociale accédant à un emploi durable dans un délai inférieur à un an ; dont jeunes sans qualification

Objectif 6 Accompagner les travailleurs handicapés pour favoriser leur accès ou leur maintien dans l'emploi (libellé modifié)

- Indicateur 6.1 Taux de sortie du chômage supérieur à 3 mois des demandeurs d'emplois travailleurs handicapés (libellé modifié)
- Indicateur 6.2 Taux de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Programme 103 Accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques

Objectif 1 Assurer l'effectivité du contrôle de la formation professionnelle (libellé modifié)

- Indicateur 1.1 Proportion des entités contrôlées par rapport à l'ensemble du champ de contrôle
- Indicateur 1.2 Pourcentage de la masse financière contrôlable effectivement contrôlée

Objectif 2 Accroître l'efficacité et l'effet de levier de la politique contractuelle

- Indicateur 2.1 Part des cofinancements dans le financement total des actions relevant de la politique contractuelle
- Indicateur 2.2 Part des premiers niveaux de qualification (PNQ) et des salariés expérimentés (45 ans et plus) dans les publics bénéficiaires de ce dispositif (libellé modifié)
- Indicateur 2.3 Part des salariés appartenant à des entreprises de moins de 250 salariés dans l'ensemble des salariés bénéficiant de projets soutenus par la politique contractuelle (libellé modifié)

Objectif 3 Contribuer grâce aux conventions de revitalisation à la création d'un nombre d'emplois équivalent à celui des emplois supprimés

- Indicateur 3.1 Taux de créations d'emplois associées aux conventions arrivées à échéance au cours de l'année et des années antérieures

Objectif 4 Faciliter le reclassement externe des salariés victimes d'un licenciement économique

- Indicateur 4.1 Proportion de plans de sauvegarde de l'emploi comportant la mise en place d'une cellule de reclassement, conventionnée ou non par le FNE (libellé modifié)
- Indicateur 4.2 Taux de reclassement des salariés bénéficiaires d'une cellule de reclassement
- Indicateur 4.3 Taux de reclassement à l'issue de la convention de reclassement personnalisé (CRP) des salariés bénéficiant la CRP

Objectif 5 Améliorer les perspectives d'accès à la qualification et à l'emploi grâce au développement de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation (libellé modifié)

- Indicateur 5.1 Taux d'obtention de la qualification
- Indicateur 5.2 Taux d'insertion dans l'emploi à l'issue du contrat d'apprentissage (CDI, CDD, contrats en alternance)
- Indicateur 5.3 Taux de rupture des contrats d'apprentissage
- Indicateur 5.4 Part des jeunes de moins de 26 ans en apprentissage ou en contrats de professionnalisation dans les entreprises de plus de 250 salariés (libellé modifié)

Objectif 6 Favoriser l'accès à l'emploi par le développement de parcours qualifiants (libellé modifié)

- Indicateur 6.1 Taux de placement dans l'emploi (CDI ou CDD de plus de 6 mois) des stagiaires AFPA 6 mois après leur sortie de la formation (nouveau) (libellé modifié)
- Indicateur 6.2 Taux d'accès à une formation qualifiante à l'issue d'une formation en ateliers pédagogiques personnalisés
- Indicateur 6.3 Taux de placement dans l'emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) des stagiaires de l'AFPA ayant obtenu un titre professionnel délivré par le ministère de l'emploi (nouveau) (libellé modifié)

Objectif 7 Favoriser l'accès à la certification par la voie de la formation et de la VAE

- Indicateur 7.1 Proportion des personnes ayant acquis un titre du ministère par la voie de la VAE par rapport à la totalité des personnes ayant acquis un tel titre (libellé modifié)
- Indicateur 7.2 Proportion de personnes qui obtiennent le titre par la voie de la VAE au bout de deux ans (libellé modifié)
- Indicateur 7.3 Taux de réussite à l'examen à l'issue d'une formation de l'AFPA (uniquement pour le titre professionnel) (nouveau)

Programme 111 Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

Objectif 1 Cibler l'intervention des services d'inspection sur les priorités de la politique du travail

Indicateur 1.1 Part des contrôles portant sur les priorités de la politique du travail (libellé modifié)

Objectif 2 Contribuer à la prévention et à la réduction des risques professionnels (libellé modifié)

Indicateur 2.1 Indice de fréquence des accidents du travail (AT) dans les secteurs à plus fort risque (libellé modifié)

Indicateur 2.2 Impact des visites d'inspection sur la conformité des démarches d'évaluation des risques dans les entreprises (libellé modifié)

Objectif 3 Améliorer la qualité des interventions en matière de conditions de travail

Indicateur 3.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires d'une intervention du réseau ANACT en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels (libellé modifié)

Indicateur 3.2 Nombre de citations concernant l'ANACT et son réseau dans la presse écrite et sur internet

Objectif 4 Garantir l'effectivité du droit du travail (libellé modifié)

Indicateur 4.1 Pourcentage des décrets modifiant la réglementation du travail élaborés dans un délai inférieur à 6 mois

Indicateur 4.2 Taux de satisfaction des usagers des sections d'inspection du travail

Indicateur 4.3 Impact des visites d'inspection sur la situation des salariés en contrat précaire (CDD, intérim) dans les entreprises

Objectif 5 Dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social (libellé modifié)

Indicateur 5.1 Part des entreprises et des salariés concernés par une négociation collective (libellé modifié)

Indicateur 5.2 Délai moyen d'extension par l'administration du travail des accords de branche

Indicateur 5.3 Impact des visites d'inspection sur l'implantation des délégués du personnel dans les entreprises

Objectif 6 Améliorer l'efficacité de la lutte contre le travail illégal (libellé modifié)

Indicateur 6.1 Part des interventions conjointes (deux services ou plus) dans l'ensemble des actions de lutte contre le travail illégal

Indicateur 6.2 Montant des cotisations rappelées pour travail illégal

Programme 155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

Objectif 1 Accroître la qualité du pilotage du niveau régional et des opérateurs

Indicateur 1.1 Part, par programme, des crédits disponibles délégués à l'ensemble des BOP régionaux dans les deux premiers mois de l'année

Indicateur 1.2 Proportion des crédits d'intervention délégués ou pilotés au niveau régional, par programme

Indicateur 1.3 Nombre d'opérateurs placés sous un contrat d'objectif comportant des indicateurs d'efficience

Objectif 2 Améliorer l'adaptation des processus d'affectation des personnels aux besoins des services et aux profils et attentes des agents

Indicateur 2.1 Pourcentage de postes occupés depuis plus de cinq ans et de huit ans par une même personne

Indicateur 2.2 Indice de satisfaction des agents formés par l'INTEFP

Indicateur 2.3 Part, par catégorie, des agents ayant suivi une formation d'accompagnement dans l'ensemble des agents ayant connu une mobilité métier (libellé modifié)

Objectif 3 Réduire les déséquilibres dans la répartition territoriale des agents du ministère

Indicateur 3.1 Nombre de régions dont le taux de vacance est supérieur au double de la moyenne nationale

Objectif 4 Renover le dialogue social interne

Indicateur 4.1 Nombre de régions ayant traité l'un des sujets stratégiques au cours d'une des séances du Comité Technique Paritaire Régional (CTPR) (libellé modifié)

Objectif 5 Améliorer l'accueil et l'information des publics

Indicateur 5.1 Part des personnes déclarant bien connaître les grandes orientations du ministère pour lutter contre le chômage (libellé modifié)

Indicateur 5.2 Taux de satisfaction des usagers suite à contact avec les services du ministère

Objectif 6 **Accroître le degré de satisfaction des utilisateurs des statistiques, études et évaluations**

Indicateur 6.1 Taux de satisfaction des travaux d'études, statistiques et de recherche (libellé modifié)

Indicateur 6.2 Taux de notoriété des travaux d'études, statistiques et de recherche

Objectif 7 **Optimiser la gestion des moyens de fonctionnement**

Indicateur 7.1 Dépenses de fonctionnement courant par agent

Mission **Ville et logement**

Programme 202 **Rénovation urbaine**

Objectif 1 **Renforcer l'attractivité du logement en zone urbaine sensible (ZUS)**

Indicateur 1.1 taux de couverture des démolitions par des reconstructions

Indicateur 1.2 différentiel entre le taux de vacance des logements sociaux en ZUS et celui observé dans les unités urbaines correspondantes

Objectif 2 **Améliorer le cadre de vie des zones urbaines sensibles**

Indicateur 2.1 différentiel entre l'indice de satisfaction des habitants des ZUS quant à la qualité de l'environnement de leur logement et celui constaté dans les unités urbaines correspondantes

Objectif 3 **Concentrer la mise en oeuvre du programme de rénovation urbaine sur les secteurs les plus fragiles**

Indicateur 3.1 part des crédits mobilisés pour la rénovation urbaine selon la priorité des zones à rénover (libellé modifié)

Objectif 4 **Maîtriser le coût et les délais du programme national de rénovation urbaine**

Indicateur 4.1 évolution du coût moyen des opérations d'investissement financées dans le cadre du programme national de rénovation urbaine (libellé modifié)

Indicateur 4.2 pourcentage de dépassement des délais et des coûts prévus pour tous les projets de construction, démolition, réhabilitation et résidentialisation achevés dans l'année

Programme 147 **Équité sociale et territoriale et soutien**

Objectif 1 **Renforcer la mixité fonctionnelle des territoires urbains prioritaires (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 écart entre la densité d'établissements exerçant une activité d'industrie, de commerce ou de services dans les ZFU et celle constatée dans les unités urbaines correspondantes (libellé modifié)

Indicateur 1.2 écart entre l'évolution du nombre d'emplois salariés existants dans les ZFU et celle constatée dans les unités urbaines (libellé modifié)

Objectif 2 **Améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté**

Indicateur 2.1 évolution des chances de "réussite scolaire" des élèves des ZUS

Objectif 3 **Soutenir l'innovation, capitaliser les expériences et diffuser l'information**

Indicateur 3.1 taux d'évolution du nombre de documents téléchargés à partir des sites internet de la DIV et du nombre d'abonnés à la lettre électronique de la DIV

Indicateur 3.2 indicateur sur les adultes-relais (nouveau)

Objectif 4 **Optimiser l'utilisation des fonds dédiés au programme en les ciblant sur les zones prioritaires**

Indicateur 4.1 part des crédits consacrés au financement des quatre priorités du programme (hors compensation des exonérations de charges sociales)

Indicateur 4.2 Part des crédits consacrés aux communes prioritaires (hors compensation des allègements de charges sociales (nouveau)

Indicateur 4.3 Part des associations subventionnées bénéficiant d'une subvention significative (nouveau)

Programme 109 **Aide à l'accès au logement**

Objectif 1 **Aider les ménages modestes à faire face à leurs dépenses de logement**

Indicateur 1.1 taux d'effort net moyen des ménages en locatif sur trois catégories de ménages : bénéficiaires de minima sociaux, salariés et étudiants (dont boursiers et non boursiers) (libellé modifié)

Objectif 2 **Favoriser l'insertion par le logement des personnes en grande difficulté**

Indicateur 2.1 pourcentage de décisions de justice prononçant d'expulsion (libellé modifié)

Indicateur 2.2 pourcentage des ménages sortant des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ayant accédé à un logement social (libellé modifié)

Objectif 3 **Veiller à une bonne information du public dans le domaine du logement**

- Indicateur 3.1 taux de satisfaction des usagers ayant consulté une association départementale pour l'information sur le logement (ADIL)

Programme 135 **Développement et amélioration de l'offre de logement**

Objectif 1 **Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues**

- Indicateur 1.1 pourcentage des demandeurs de logement social pour lesquels l'ancienneté de la demande est supérieure à 1,5 fois l'ancienneté moyenne en zone tendue, moyennement tendue et détendue (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 pourcentage de logements locatifs sociaux financés (en PLUS et PLAI) et agréés (PLS) en zone tendue, moyennement tendue et détendue
- Indicateur 1.3 pourcentage de logements à loyers maîtrisés aidés par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) en zone tendue, moyennement tendue et détendue (libellé modifié)
- Indicateur 1.4 pourcentage de logements conventionnés sans travaux en zone tendue, moyennement tendue et détendue (nouveau)

Objectif 2 **Mieux répartir les logements sociaux au sein des agglomérations**

- Indicateur 2.1 pourcentage de logements locatifs sociaux financés dans les communes soumises à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2005 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU) par rapport à leur objectif annuel moyen sur la période triennale par tranches (libellé modifié)

Objectif 3 **Lutter contre le logement indigne**

- Indicateur 3.1 pourcentage des subventions accordées par l'ANAH pour sortir d'une situation d'indignité par rapport au total des subventions accordées par l'ANAH

Objectif 4 **Adapter les logements aux besoins des personnes âgées et handicapées**

- Indicateur 4.1 taux de logements aidés par l'ANAH pour une adaptation aux besoins des personnes âgées

Objectif 5 **Développer l'accession sociale à la propriété**

- Indicateur 5.1 part des ménages primo-accédants sur le total des accédants
- Indicateur 5.2 part des bénéficiaires, du prêt à taux zéro, les plus modestes sur le total des bénéficiaires (nouveau)

Objectif 6 **Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction**

- Indicateur 6.1 consommation énergétique globale des logements, corrigée des variations climatiques, dont consommation d'énergie pour le chauffage et consommation d'énergie pour l'eau chaude sanitaire
- Indicateur 6.2 consommation énergétique globale tous usages confondus (chauffage, eau chaude sanitaire et usages spécifiques), bâtiments d'habitation et tertiaires, corrigée des variations climatiques

Missions, programmes, objectifs et indicateurs hors du budget général

Budgets annexes

Mission **Contrôle et exploitation aériens**

Programme 613 **Soutien aux prestations de l'aviation civile**

Objectif 1 **Rendre un service de ressources humaines au meilleur coût**

Indicateur 1.1 Nombre d'ETP affectés à la fonction « soutien » RH par rapport au nombre d'agents gérés.

Objectif 2 **Maîtriser l'équilibre recettes/dépenses et l'endettement du budget annexe**

Indicateur 2.1 Endettement/capacité d'autofinancement.

Objectif 3 **S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe**

Indicateur 3.1 Taux de recouvrement des recettes du budget annexe (nouveau)

Programme 612 **Navigation aérienne**

Objectif 1 **Assurer un haut niveau de sécurité de la navigation aérienne**

Indicateur 1.1 Nombre de croisements hors norme pour 100 000 vols

Objectif 2 **Réduire la gêne sonore au voisinage des aéroports**

Indicateur 2.1 Nombre d'événements non conformes au respect de la trajectoire initiale de décollage à Orly et Roissy.

Objectif 3 **Améliorer la ponctualité des vols (libellé modifié)**

Indicateur 3.1 Pourcentage de vols retardés pour cause ATC

Indicateur 3.2 Retard ATC moyen par vol contrôlé

Objectif 4 **Améliorer l'efficacité économique des services de navigation aérienne**

Indicateur 4.1 Ecart du taux unitaire de route français par rapport au taux unitaire moyen des six Etats dont l'espace aérien est limitrophe de la France

Indicateur 4.2 Evolution des taux unitaires des redevances métropolitaines de navigation aérienne (libellé modifié)

Indicateur 4.3 Evolution des coûts unitaires des unités de service de navigation aérienne (libellé modifié)

Objectif 5 **Améliorer le taux de couverture des coûts des services de navigation aérienne outre-mer par la redevance**

Indicateur 5.1 Taux de couverture des coûts des services de navigation aérienne outre-mer par la redevance pour services terminaux de la circulation aérienne outre-mer.

Programme 614 **Surveillance et certification**

Objectif 1 **Concourir à la sécurité de l'aviation civile en réduisant les écarts à la réglementation grâce à des contrôles appropriés en nombre et en qualité**

Indicateur 1.1 Nombre d'écarts majeurs à la réglementation détectés lors de la réalisation d'audits ou d'inspections

programmées rapporté au nombre d'organismes audités ou inspectés sur une base programmée et annoncée (libellé modifié)

Indicateur 1.2 Nombre d'hommes/jours consacrés au contact direct des entreprises lors des actions de contrôle programmées ou inopinées (au sol et en vol) permettant de relever des écarts à la réglementation rapporté au nombre total d'hommes/jours des activités du programme contrôle et surveillance (libellé modifié)

Objectif 2 **Renforcer les contrôles effectués sur les compagnies étrangères**

Indicateur 2.1 Nombre de contrôles ciblés d'aéronefs étrangers sur les aéroports français effectués annuellement rapporté au nombre total de contrôles.

Objectif 3 **Formaliser rapidement le résultat des audits afin que l'entreprise puisse prendre les mesures appropriées**

Indicateur 3.1 Pourcentage des rapports d'audit émis plus de trente jours après la fin de l'audit

Programme 611 **Formation aéronautique**

Objectif 1 **Assurer la formation des ingénieurs et techniciens de la sécurité aérienne aux meilleures conditions économiques**

Indicateur 1.1 Coût de la formation des élèves ingénieurs (libellé modifié)

Objectif 2 **Répondre aux besoins du secteur aéronautique français en actions de formation et d'expertise**

Indicateur 2.1 Taux d'insertion professionnelle des élèves civils ingénieurs (IENAC) formés à l'école, six mois après la délivrance de leur diplôme.

Objectif 3 **Rendre un service de formation au pilotage de haut niveau au meilleur coût, correspondant aux besoins du secteur**

Indicateur 3.1 Coût unitaire d'une formation pratique de pilote de ligne.

Indicateur 3.2 Taux d'insertion professionnelle des Elèves Pilotes de Ligne.

Mission **Journaux et documentation officiels**

Programme 621 **Journaux officiels**

Objectif 1 **Recueillir, traiter et conserver à moindre coût et sans altération les données**

Indicateur 1.1 Taux moyen de saisie à la source

Indicateur 1.2 Pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours (libellé modifié)

Indicateur 1.3 Coût moyen de traitement de la page publiée.

Objectif 2 **Diffuser les données le plus largement possible en ayant recours aux vecteurs appropriés**

Indicateur 2.1 Nombre de visiteurs uniques sur les sites divisé par le coût de gestion des sites (libellé modifié)

Indicateur 2.2 satisfaction des visiteurs des sites

Indicateur 2.3 coût de diffusion.

Objectif 3 **Assurer à moindre coût le soutien**

Indicateur 3.1 Coût global de soutien divisé par le total des dépenses (libellé modifié)

Indicateur 3.2 Dépenses de personnel divisées par les dépenses totales (nouveau)

Programme 622 **Documentation française (nouveau)**

Objectif 1 **Faciliter l'accès des usagers à l'information administrative à coût optimal (libellé modifié)**

Indicateur 1.1 Coût unitaire du renseignement administratif disponible sur "service-public.fr"

Indicateur 1.2 Coût unitaire du renseignement administratif sur "Allô 3939"

Indicateur 1.3 Pourcentage de visiteurs satisfaits du portail "Service-public.fr" - Nombre de "visites satisfaites" sur le portail "Service-public.fr"

Indicateur 1.4 Indicateur de qualité de service du renseignement administratif par téléphone

Objectif 2 **Assurer la progression de la diffusion des ouvrages édités par la Documentation française**

Indicateur 2.1 Diffusion commerciale des nouveaux ouvrages édités par la Documentation française

Indicateur 2.2 Résultat d'exploitation du compte de commerce (nouveau)

Comptes spéciaux

Mission **Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale**

Programme 711 **Industries cinématographiques**

Objectif 1 **Favoriser le succès du cinéma français en France et à l'étranger**

- Indicateur 1.1 Part de marché des films nationaux, en salle, au sein du marché domestique
- Indicateur 1.2 Nombre de films français montrés en salle à l'étranger
- Indicateur 1.3 Part des films français parmi les films montrés dans les principaux festivals internationaux

Objectif 2 **Ouvrer à la qualité et à la diversité de la création cinématographique**

- Indicateur 2.1 Part des premiers et deuxièmes films parmi l'ensemble des films ayant fait l'objet d'un avis favorable au titre de l'avance sur recettes avant réalisation
- Indicateur 2.2 Nombre de sélections et de prix obtenus dans les principaux festivals par les films ayant bénéficié de l'avance sur recettes
- Indicateur 2.3 Part des films d'animation, documentaires ou expérimentaux parmi les films de court métrage soutenus

Objectif 3 **Contribuer à une répartition de l'offre cinématographique équilibrée sur l'ensemble du territoire**

- Indicateur 3.1 Fréquentation des salles en zone rurale et dans les unités urbaines de moins de trente mille habitants rapportée à la fréquentation totale
- Indicateur 3.2 Impact d'un euro d'aide sélective à l'exploitation sur les autres financements des travaux des salles de cinéma dans les zones rurales et les unités urbaines de moins de trente mille habitants

Objectif 4 **Favoriser l'attractivité du territoire national et l'implication des collectivités territoriales**

- Indicateur 4.1 Part du temps de tournage réalisé en France (nouveau)
- Indicateur 4.2 Part des dépenses effectuées en France, sur l'ensemble des dépenses réalisées, pour les oeuvres ayant bénéficié du crédit d'impôt cinéma (libellé modifié)

Objectif 5 **Favoriser la diversité de l'offre et l'exposition de la création française en vidéo, et sur les nouveaux supports et les nouvelles formes de distribution à la demande, internet et mobile (libellé modifié)**

- Indicateur 5.1 Part de marché des films français édités sur support vidéo
- Indicateur 5.2 Recettes générées par les films vidéo rapportées aux recettes en salle générées par les mêmes films, et comparaison avec les films américains

Programme 712 **Industries audiovisuelles**

Objectif 1 **Consolider l'industrie des programmes audiovisuels**

- Indicateur 1.1 Pourcentage du COSIP notifié aux dix premières sociétés
- Indicateur 1.2 Chiffre d'affaires à l'export de l'industrie de programmes

Objectif 2 **Enrichir l'offre de programmes et soutenir l'innovation audiovisuelle**

- Indicateur 2.1 Pourcentage en volume et en montant des aides attribuées aux producteurs indépendants rapportées à la production aidée totale
- Indicateur 2.2 Volume d'heures de production audiovisuelle aidée par genre rapporté au volume total d'heures de production audiovisuelle aidée

Objectif 3 **Favoriser l'attractivité du territoire national**

- Indicateur 3.1 Part du temps de tournage réalisé en France (nouveau)

Programme 713 **Soutien à l'expression radiophonique locale**

Objectif 1 **Soutenir les efforts des radios associatives dans leurs missions sociales de proximité (nouveau)**

Indicateur 1.1 Part des radios bénéficiant d'une subvention sélective (nouveau)

Indicateur 1.2 Part des subventions sélectives au sein du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (nouveau)

Objectif 2 **Diversifier les ressources des radios locales associatives (nouveau)**

Indicateur 2.1 Part moyenne des ressources propres des radios locales associatives au sein de leur chiffre d'affaires (nouveau)

Mission **Contrôle et sanction automatisés des infractions au code de la route**

Programme 751 **Radars (libellé modifié)**

Objectif 1 **Assurer l'efficacité du système de contrôle-sanction, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion**

Indicateur 1.1 Évolution des vitesses moyennes (libellé modifié)

Indicateur 1.2 Évolution des excès de vitesse de plus de 30 km/h et de plus le 40 km/h (nouveau)

Indicateur 1.3 Pourcentage d'avis de contravention envoyés par rapport au nombre d'infractions relevées par les flashes des radars

Indicateur 1.4 Dépense moyenne relative à la gestion d'un radar

Programme 752 **Fichier national du permis de conduire**

Objectif 1 **Moderniser le système informatique du fichier national du permis de conduire (nouveau)**

Indicateur 1.1 Taux de réalisation du programme de modernisation du système informatique du FNPC (nouveau)

Mission **Développement agricole et rural**

Programme 775 **Développement agricole et rural pluriannuel (libellé modifié)**

Objectif 1 **Orienter les structures chargées du conseil vers l'adaptation des agriculteurs aux risques et opportunités d'un marché plus ouvert, vers les exigences du développement durable et vers les enjeux du développement territorial**

Indicateur 1.1 Nombre d'exploitations engagées dans une démarche d'agriculture durable

Indicateur 1.2 Nombre d'agents de développement qualifiés rapporté au nombre total d'agents de développement des chambres d'agriculture et des instituts techniques

Programme 776 **Innovation et partenariat (nouveau)**

Objectif 1 **Développer et renforcer les partenariats entre les organismes de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et technique et les organismes de développement et de transfert de technologie, par la création d'unités mixtes technologiques (UMT) au service de l'innovation**

Indicateur 1.1 Financements impliquant une unité mixte technologique (UMT), rapportés aux financements du programme « Innovation et prospective »

Indicateur 1.2 Financements impliquant un réseau mixte thématique (RMT), rapportés aux financements du programme « Innovation et prospective »

Mission **Gestion du patrimoine immobilier de l'État**

Programme 721 **Contribution au désendettement de l'État (libellé modifié)**

Objectif 1 **Identifier et remédier aux cas de sous-optimisation du patrimoine immobilier de l'État**

- Indicateur 1.1 Nombre d'immeubles dont la cession sera proposée grâce à une prise d'initiative formelle de France Domaine (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Rapport du nombre d'immeubles vendus au nombre d'immeubles recensés en fin d'année précédente (cf. indicateur n° 1 : « Réalisation 2005 ») (nouveau)
- Indicateur 1.3 Rapport du nombre d'immeubles vendus au nombre d'immeubles recensés en fin d'année (cf. indicateur n° 1 : « Prévision 2006 ») (nouveau)

Objectif 2 **Améliorer la qualité des évaluations domaniales (nouveau)**

- Indicateur 2.1 Écart moyen entre valeur vénale et prix réalisé à la vente (nouveau)

Programme 722 **Dépenses immobilières (nouveau)**

Objectif 1 **S'assurer du caractère économiquement rentable des opérations de relogement de services (nouveau)**

- Indicateur 1.1 Pourcentage des opérations immobilières de relogement de services agréées par France Domaine ayant induit une réduction prévisionnelle d'au moins 10 % du coût immobilier par agent (nouveau)

Mission **Participations financières de l'État**

Programme 731 **Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État (libellé modifié)**

Objectif 1 **Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État**

Indicateur 1.1 Rentabilité opérationnelle des capitaux employés

Indicateur 1.2 Rentabilité financière des capitaux propres

Indicateur 1.3 Marge opérationnelle

Indicateur 1.4 Soutenabilité de l'endettement

Objectif 2 **Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières**

Indicateur 2.1 Écarts entre les recettes de cessions et les valeurs intrinsèque et boursière des participations cédées

Indicateur 2.2 Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

Programme 732 **Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État (nouveau)**

Objectif 1 **Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)**

Indicateur 1.1 Réduction de la dette et des charges d'intérêts des entités entrant dans le périmètre des APU hors État

Indicateur 1.2 Réduction de la dette et des charges d'intérêts de l'État

Mission **Pensions**

Programme 741 **Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité**

Objectif 1 **Maîtriser le coût de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR)**

Indicateur 1.1 Coût unitaire d'une primo-liquidation

Objectif 2 **Maîtriser le besoin de financement du programme**

Indicateur 2.1 Âge moyen à la date de radiation des cadres

Indicateur 2.2 Durée moyenne de cotisation

Objectif 3 **Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions (nouveau)**

Indicateur 3.1 Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution (nouveau)

Programme 742 **Ouvriers des établissements industriels de l'État**

Objectif 1 **Maîtriser le besoin de financement du programme**

Indicateur 1.1 Âge moyen de la radiation des cadres

Indicateur 1.2 Durée moyenne de cotisation

Objectif 2 **Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale**

Indicateur 2.1 Coût unitaire d'une primo-liquidation

Indicateur 2.2 Rapport entre la rémunération versée par l'État et le montant des prestations servies

Objectif 3 **Optimiser le taux de recouvrement**

Indicateur 3.1 Taux de récupération des indus et trop-versés

Programme 743 **Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions**

Mission **Accords monétaires internationaux**

Programme 811 **Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine (libellé modifié)**

Programme 813 **Relations avec l'Union des Comores (nouveau)**

Programme 812 **Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale (nouveau)**

Mission **Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics**

Programme 821 **Avances à l'Agence unique de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune (libellé modifié)**

Objectif 1 **Assurer le respect des conditions de financement**

Indicateur 1.1 Respect de la règle de neutralité budgétaire des opérations, pour l'État

Programme 823 **Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics (nouveau)**

Objectif 1 **Assurer le respect des conditions de financement et de durée des avances du Trésor**

Indicateur 1.1 Respect de la règle de neutralité budgétaire des opérations, pour l'État

Indicateur 1.2 Respect des conditions de durée des avances du Trésor

Programme 824 **Avances à des services de l'État (nouveau)**

Objectif 1 **Assurer le respect des conditions de financement et de durée des avances du Trésor**

Indicateur 1.1 Respect de la règle de neutralité budgétaire des opérations, pour l'État

Indicateur 1.2 Respect des conditions de durée des avances du Trésor

Mission **Avances à l'audiovisuel public**

Programme 822 **Télévision (libellé modifié)**

Objectif 1 **S'adresser au public le plus large, en proposant une programmation diversifiée**

- Indicateur 1.1 Part des programmes de création dans le coût de grille total (libellé modifié)
- Indicateur 1.2 Audience cumulée hebdomadaire des chaînes de France Télévisions et d'Arte France (libellé modifié)
- Indicateur 1.3 Part des programmes de France Télévisions et d'Arte France adaptés au public sourd et malentendant hors publicité et habillage antenne (nouveau)
- Indicateur 1.4 Part des producteurs indépendants au sein des producteurs audiovisuels bénéficiant du soutien d'Arte (nouveau)

Objectif 2 **Gérer efficacement les fonds publics consacrés à l'audiovisuel, en donnant la priorité aux dépenses de programmes**

- Indicateur 2.1 Part du coût de grille dans les charges opérationnelles des chaînes du groupe France Télévisions (hors coût de diffusion) (libellé modifié)
- Indicateur 2.2 Part des dépenses de programmes dans les dépenses totales d'Arte France

Objectif 3 **Assurer la maîtrise de l'emploi et de la masse salariale et optimiser la gestion**

- Indicateur 3.1 Part des charges de personnel dans les charges d'exploitation
- Indicateur 3.2 Part de l'emploi intermittent sur l'emploi total pour France Télévisions (nouveau)
- Indicateur 3.3 Part des ressources propres rapportées aux ressources totales pour France Télévisions (nouveau)

Programme 825 **Radio (nouveau)**

Objectif 1 **S'adresser au public le plus large, en proposant une programmation diversifiée (nouveau)**

- Indicateur 1.1 Audience cumulée en jour moyen du lundi au vendredi des antennes de Radio France (nouveau)
- Indicateur 1.2 Nombre de titres musicaux différents diffusés par les antennes de Radio France (nouveau)
- Indicateur 1.3 Part des chansons d'expression française dans la programmation de chansons de Radio France (nouveau)
- Indicateur 1.4 Nombre de visiteurs uniques du site Internet de Radio France Internationale (RFI) (nouveau)

Objectif 2 **Gérer efficacement les fonds publics consacrés à l'audiovisuel, en donnant la priorité aux dépenses de programmes (nouveau)**

- Indicateur 2.1 Volume d'heures produites et diffusées par Radio France rapporté aux effectifs permanents totaux (nouveau)
- Indicateur 2.2 Coût de l'heure produite et diffusée par Radio France (nouveau)

Objectif 3 **Assurer la maîtrise de l'emploi et de la masse salariale et optimiser la gestion (nouveau)**

- Indicateur 3.1 Part des charges de personnel dans les charges d'exploitation (nouveau)
- Indicateur 3.2 Part de l'emploi non permanent sur l'emploi total pour RFI (nouveau)
- Indicateur 3.3 Part des ressources propres rapportées aux ressources totales pour Radio France (nouveau)

Programme 826 **Patrimoine audiovisuel (nouveau)**

Objectif 1 **Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel**

- Indicateur 1.1 Part des fonds menacés de dégradation sauvegardée en numérique (nouveau)
- Indicateur 1.2 Part du chiffre d'affaires de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) résultant des cessions de droits, au sein de son chiffre d'affaires total (libellé modifié)
- Indicateur 1.3 Nombre d'heures accessibles en ligne pour le grand public (nouveau)

Objectif 2 **Optimiser la gestion de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) (nouveau)**

- Indicateur 2.1 Frais de personnels rapportés aux ressources (nouveau)
- Indicateur 2.2 Frais généraux rapportés aux charges d'exploitation (nouveau)
- Indicateur 2.3 Part des ressources propres rapportées aux ressources totales (nouveau)

Mission **Avances aux collectivités territoriales**

Programme 832 **Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et États d'outre-mer**

Programme 833 **Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes**

Objectif 1 **Mettre les avances à disposition des collectivités locales à une date certaine**

Indicateur 1.1 Pourcentage des opérations de versement réalisé par le comptable à la date prévue

Objectif 2 **Assurer aux collectivités une recette certaine correspondant à la totalité des taxes et impositions directes locales émises au titre d'une année donnée**

Indicateur 2.1 Différentiel entre les avances versées par l'État aux collectivités et les rôles émis

Objectif 3 **Réduire le délai de remboursement par les collectivités des sommes versées à tort par l'État**

Indicateur 3.1 Pourcentage des trop-perçus constatés au cours de l'année n-1 et apurés au 31 décembre de l'année n

Mission **Prêts à des États étrangers**

Programme 851 **Prêts à des États étrangers, de la Réserve pays émergents, en vue de faciliter la réalisation de projets d'infrastructure**

Objectif 1 **Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays émergents, faisant appel au savoir-faire français**

Indicateur 1.1 Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation)

Programme 852 **Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France**

Objectif 1 **Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement**

Indicateur 1.1 Pourcentage des pays qui ont bénéficié, avec succès, de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

Programme 853 **Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers**

Mission **Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés**

Programme 861 **Prêts et avances à des particuliers ou à des associations (libellé modifié)**

Objectif 1 **Favoriser les conditions de prise de fonction et d'exercice des missions des agents de l'État à l'étranger**

Indicateur 1.1 Rapidité du traitement des dossiers de demande d'avance des agents de l'État en fonction à l'étranger pour la prise en location d'un logement

Programme 862 **Prêts pour le développement économique et social (nouveau)**

Objectif 1 **Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises**

Indicateur 1.1 Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social

Indicateur 1.2 Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le biais du taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3